



1110100

1000101110

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
0100010111010

00010
00101110100001

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

NUMÉRO 4/2000 OCTOBRE > DÉCEMBRE

0001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

BULLETIN

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
Ministère des Affaires étrangères
Secrétariat général du Conseil
de l'Union européenne,
service "Reportages photos"
Tom Wagner
Jean Weyrich

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

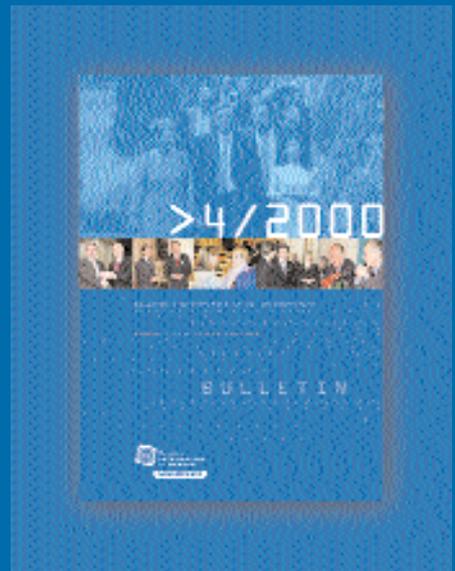
Imprimerie Centrale S.A.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

PUBLICATION DU
SERVICE
D'INFORMATION
ET PRESSE

00010

1110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S O M M A I R E

À LA UNE

Sommet Asie-Europe à Séoul
20 - 21 octobre 2000 014

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
en République socialiste du Vietnam
22 - 24 octobre 2000 018

Visite officielle de M. José Maria Aznar,
Premier ministre espagnol, à Luxembourg
27 - 28 novembre 2000 022

S.A.R. le Prince Guillaume se voit conférer
le titre de Grand-Duc Héritier
18 décembre 2000 026

VISITES AU LUXEMBOURG

Visite officielle de M. Edmund Stoiber,
ministre-président de Bavière
5 octobre 2000 033

Tournée des capitales de M. Jacques Chirac,
président de la République française
22 novembre 2000 033

Visite de travail de M. Paavo Lipponen,
Premier ministre finlandais
23 novembre 2000 035

Visite de travail de M. Nabil Chaath,
ministre de la Planification et de la
Coopération internationale de
l'Autorité palestinienne
3 octobre 2000 035

Visite de travail de M. Bernard Kouchner,
représentant spécial du secrétaire général
(RSSG) de l'ONU
9 octobre 2000 036

Visite de travail de M. Pierre Moscovici,
ministre français des Affaires européennes
6 novembre 2000 036

Rencontre entre
M. Jean-Claude Juncker et M. Hans Eichel,
ministre des Finances allemand
16 octobre 2000 037

Visite de travail de M. Roland Koch,
ministre-président de la Hesse
15 novembre 2000 037

Visite de travail de M. Vladimir Spidla,
ministre tchèque du Travail
et des Affaires sociales
17 novembre 2000 038

Visite de M. José Ramos Horta,
lauréat du prix Nobel de la paix 1996
1 - 2 décembre 2000 038

Visite de travail de M. Amadou Hama,
Premier ministre du Niger
14 décembre 2000 039

AUTRES VISITES 039

VISITES À L'ÉTRANGER

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en Hongrie
2 - 5 octobre 2000 043

> Visite officielle de M. Charles Goerens
au Cap-Vert
2 - 5 octobre 2000 044

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en Espagne
13 - 14 novembre 2000 045

> Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker auprès de M. Gerhard Schroeder, chancelier de la République fédérale d'Allemagne et Hans Eichel, ministre des Finances allemand, à Berlin
21 novembre 2000

046

M. Jean-Claude Juncker rencontre Madame Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, à Strasbourg
4 octobre 2000

047

Visite officielle de Madame Lydie Polfer à Singapour
17 octobre 2000

047

Visite officielle de M. Charles Goerens à Sofia
18 - 19 octobre 2000

047

M. Michel Wolter rencontre M. Stefan Mörsdorf, ministre de l'Environnement de la Sarre, et M. Klaus Meiser, ministre de l'Intérieur et des Sports de la Sarre, à Sarrebruck
23 octobre 2000

047

Visite de travail de M. Charles Goerens au Burkina Faso
27 - 29 octobre 2000

048

Visite officielle de Madame Erna Hennicot-Schoepges à l'île Maurice
28 - 31 octobre 2000

049

Visite officielle de Madame Erna Hennicot-Schoepges à Athènes
5 - 6 novembre 2000

050

Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker à Rome
18 novembre 2000

050

Visite officielle de M. Michel Wolter en Hongrie
30 novembre - 1er décembre 2000

050

CONSEILS UE

Conseil européen informel à Biarritz
13 - 14 octobre 2000

055

Conseil Ecofin à Bruxelles
26 - 27 novembre 2000

055

Conférence européenne et Conseil de l'Union européenne à Nice
7 - 11 décembre 2000

056

RENCONTRES INTERNATIONALES

Dialogue européen à Berlin
17 octobre 2000

061

Réunion des ministres Benelux de l'Aménagement du territoire, à Namur
30 octobre 2000

061

Madame Lydie Polfer participe au 50e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, à Rome
3 - 4 novembre 2000

061

M. Charles Goerens participe aux adieux de l'Union de l'Europe occidentale, à Marseille
13 novembre 2000

062

Madame Lydie Polfer participe à la 4e conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, à Marseille

16 novembre 2000

063

Madame Lydie Polfer participe au sommet Europe - Balkans, à Zagreb

24 novembre 2000

063

Madame Lydie Polfer participe au Conseil ministériel de l'OSCE, à Vienne

27 novembre 2000

063

M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer participent au sommet Benelux, à La Haye

1er décembre 2000

064

Madame Lydie Polfer participe à la réunion ministérielle de l'OTAN, à Bruxelles

14 décembre 2000

064

FAMILLE GRAND-DUCALE

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion des fêtes de fin d'année

24 décembre 2000

069

M. Luc Frieden remet une médaille commémorative à S.A.R. le Grand-Duc Henri

9 octobre 2000

069

Cérémonies de la Journée de commémoration nationale

15 octobre 2000

069

Cérémonie d'hommage de l'armée à son nouveau commandant, S.A.R. le Grand-Duc Henri

26 octobre 2000

070

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistent à la séance académique du 75e anniversaire de l'ALJ

15 novembre 2000

070

S.A.R. le Grand-Duc Henri reçoit en audience M. Arpad Göncz, ancien président de la République hongroise

27 novembre 2000

071

S.A.R. la Grande-Duchesse participe à la Conférence internationale sur la culture de paix, à Madrid

11 - 12 décembre 2000

071

ACTUALITÉ NATIONALE

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker s'adresse au "Internationaler Club Frankfurter Wirtschaftsjournalisten", à Francfort

29 novembre 2000

077

150e anniversaire de la Section des Sciences de l'Institut grand-ducal

4 décembre 2000

077

Déclarations de M. Jean-Claude Juncker, à l'occasion des fêtes de fin d'année

078

> DÉCORATIONS

M. Jean-Claude Juncker
décoré de l'insigne de l'Artisanat en or
3 octobre 2000 080

M. Jean-Claude Juncker remet
la médaille d'or du "Mérite européen"
à M. Eberhard Diepgen, maire de Berlin
20 novembre 2000 080

M. Jean-Claude Juncker reçoit
le prix Benelux-Europe 2000
24 novembre 2000 081

M. Luc Frieden participe
à la Promotion des décorations
de l'Ordre de la Résistance
29 novembre 2000 081

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Signature d'un accord social
entre la Finlande et le Luxembourg
10 novembre 2000 081

Signature d'une convention en matière
de sécurité sociale entre le Luxembourg
et la République tchèque
17 novembre 2000 081

Signature d'une convention
en faveur de quatre pays
d'Europe centrale et orientale
5 décembre 2000 082

Coopération avec le Programme
des Nations unies pour les volontaires
7 décembre 2000 082

Signature d'un accord
de financement avec le Programme
alimentaire mondial
12 décembre 2000 083

ÉCONOMIE

Présentation du rapport sur la
politique énergétique du Luxembourg
5 octobre 2000 083

M. Henri Grethen visite la Foire d'automne
8 octobre 2000 083

M. Henri Grethen inaugure
le salon Lux-Asia 2000, au Kirchberg
6 novembre 2000 084

M. Henri Grethen participe au déjeuner-débat
"Innovez! De l'idée à la création d'entreprise"
29 novembre 2000 084

AGRICULTURE

M. Fernand Boden présente les mesures
prises par le Luxembourg en matière de lutte
contre l'encéphalopathie spongiforme bovine
21 décembre 2000 084

ÉDUCATION

Madame Anne Brasseur présente
le manuel "Lëtzebuergesch fir all Dag",
au Centre de langues
24 octobre 2000 085

Madame Erna Hennicot-Schoepges
participe à la réunion européenne
des étudiants luxembourgeois, à Zurich
9 - 12 novembre 2000 085

Foire "Etudes et Formations"
- conférence de presse de
Madame Anne Brasseur
23 novembre 2000 086

SANTÉ

M. Carlo Wagner présente
le nouveau plan hospitalier

16 octobre 2000

086

Inauguration du centre de promesses
de don pour le Téléthon 2000

8 décembre 2000

087

COMMUNICATION

M. François Biltgen présente le projet de loi
sur la protection des données

13 décembre 2000

087

M. François Biltgen et M. Eugène Berger
présentent les normes de protection
élaborées par le Luxembourg
en matière de téléphonie mobile

19 décembre 2000

088

TRANSPORTS

M. Henri Grethen fait le point
sur la politique des transports actuelle

10 novembre 2000

088

Les ministres des Transports du Luxembourg,
de France et de Belgique signent
un accord sur le fret ferroviaire

11 décembre 2000

088

FAMILLE

Création d'un bureau de plaintes
contre la discrimination raciale

2 octobre 2000

088

Célébration du 70e anniversaire
du Foyer de la femme

13 décembre 2000

089

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente
le rapport de l'OCDE sur les performances
environnementales du Luxembourg

5 décembre 2000

089

TOURISME

M. Fernand Boden dresse le bilan
de la saison touristique 2000

4 décembre 2000

089

CULTURE

Madame Erna Hennicot-Schoepges participe
à une table ronde des ministres de la Culture
de l'Unesco sur la diversité culturelle, à Paris

11 - 12 décembre 2000

090

Présentation du Conseil supérieur
de la musique

14 décembre 2000

090

Résultats du Concours littéraire national 2000

20 décembre 2000

091

DISCOURS

Journée de Commémoration nationale
- Proclamation du gouvernement

15 octobre 2000

095

Jean-Claude Juncker zum Thema
"Europa regierungsfähig halten" -
"Europapolitischer Dialog", Berlin

17 octobre 2000

096

Discours de M. Henri Grethen - Lux-Asia

6 novembre 2000

102

Laudatio von Jean-Claude Juncker, auf den regierenden Bürgermeister von Berlin Eberhard Diepgen, Fondation du Mérite Européen - Überreichung der Medaille in Gold an Eberhard Diepgen 20. November 2000	105	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion des fêtes de fin d'année 24 décembre 2000	125
Discours prononcé par M. Charles Goerens à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, La Haye 21 novembre 2000	111		
Discours de Madame Lydie Polfer - sommet Europe-Balkans, à Zagreb 24 novembre 2000	113		
Discours de M. Henri Grethen - Salon de la création d'entreprise et de l'innovation, Foires internationales 29 novembre 2000	115		
Allocution de M. Jean Spautz lors de la cérémonie au cours de laquelle le titre de Grand-Duc Héritier fut conféré à S.A.R. le Prince Guillaume (version originale en luxembourgeois et traduction française) 18 décembre 2000	120		
Discours de M. Jean-Claude Juncker lors de la cérémonie au cours de laquelle le titre de Grand-Duc Héritier fut conféré à S.A.R. le Prince Guillaume (version originale en luxembourgeois et traduction française) 18 décembre 2000	122		
Discours de S.A.R. le Grand-Duc Héritier (traduction française) 18 décembre 2000	124		

20^{et} 21
octobre



Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, se sont rendus à Séoul pour assister au sommet Asie-Europe. Ce sommet est le troisième de ce type et s'intègre dans un processus visant à renforcer les relations entre l'Europe et l'Asie. Il tient compte de l'importance croissante de la région asiatique sur la scène internationale et œuvre en faveur d'un développement équilibré des relations entre les deux régions du globe. Les deux sommets précédents avaient eu lieu, à Bangkok, en 1996, puis à Londres, en 1998.

À LA UNE



Sommet
ASIE-EUROPE
> à Séoul

Le sommet de Séoul s'est déroulé dans le contexte du rapprochement entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, rapprochement qui a été salué par toute l'Europe et qui promet un renforcement du soutien de la communauté internationale en faveur des efforts de paix.

En marge du sommet, les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de leurs homologues. Le 20 octobre 2000, M. Juncker a eu un entretien avec le Premier ministre malaisien, le Docteur Mahathir bin Mohamad. Au cours de cette entrevue ont été évoqués les développements régionaux en Asie et les relations en matière d'accords aériens. Les deux Premiers ministres ont notamment convenu de lancer des consultations bilatérales en vue d'étendre les modalités opérationnelles de l'accord aérien signé en 1979. L'entretien s'est clos par une invitation faite à M. Juncker de se rendre prochainement en visite officielle en Malaisie.

M. Juncker a également pu rencontrer M. Abdurrahman Wahid, président de la République d'Indonésie, et le Premier ministre du Japon, M. Yoshiro Mori.

Madame Polfer s'est entretenue avec les ministres des Affaires étrangères de Thaïlande, M. Surin Pitsuwan, et de Corée du Sud, M. Yi Chong-pin. L'évolution de la situation en Asie et en particulier en Corée avec le rapprochement entre le Sud et le

Nord, l'éventuelle contribution européenne à ce processus, ainsi que les relations politiques et commerciales bilatérales ont été évoquées. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que les relations économiques entre la Corée du Sud et le Luxembourg sont très bonnes, la Corée figurant notamment parmi les destinations régulières de Cargolux.

Avec son homologue thaïlandais, Madame Polfer a évoqué une extension de la coopération triangulaire d'aide au développement en faveur du Laos et une intensification du transfert du savoir-faire entre le Luxembourg et la Thaïlande, notamment dans le domaine bancaire et celui des petites et moyennes entreprises.

Le lendemain, M. Juncker a rendu un émouvant hommage au lauréat du prix Nobel de la paix 2000, le président sud-coréen Kim Dae-jung, le félicitant d'avoir convaincu son peuple à le suivre dans la voie de la modernisation et de la démocratisation. M. Kim Dae-jung a tenu à remercier le Premier ministre de la participation du corps volontaire luxembourgeois pendant la guerre de Corée.

En compagnie de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, M. Juncker a pu visiter le point-frontière entre les deux Corées, situé dans un no man's land de 4 km et à l'intérieur duquel se déroulent les négociations de paix.



Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker en République socialiste du

VIETNAM

du 22 au 24 octobre 2000

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué du 22 au 24 octobre 2000 une visite officielle au Vietnam. Il était accompagné par Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse.





Ho Chi Minh-Ville (anciennement Saigon) a constitué la première étape de la visite. La délégation luxembourgeoise a eu l'opportunité d'y rencontrer les responsables du Comité populaire de Ho Chi Minh-Ville et de visiter une école hôtelière. Dans le district de Cu Chi, à 70 km au Nord-Ouest de Ho Chi Minh-Ville, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a visité les galeries souterraines creusées par les patriotes vietnamiens.

Après sa brève escale à Ho Chi Minh-Ville, Jean-Claude Juncker a été accueilli à Hanoi avec les honneurs militaires par le Premier ministre vietnamien, Pham Van Khai. L'entretien bilatéral entre les deux Premiers ministres a été suivi d'une réunion de travail. M. Pham Van Khai a tenu à remercier son homologue luxembourgeois pour le soutien exemplaire du Grand-Duché lors des terribles inondations qui ont frappé le Vietnam et a souligné les excellents rapports entre les deux nations en matière de coopération au développement.

M. Juncker, de son côté, a confirmé que le gouvernement luxembourgeois augmentera l'aide humanitaire tenant compte des dernières intempéries qui ont causé de multiples victimes et des dégâts matériels énormes. Le Premier ministre a informé le chef du gouvernement vietnamien que le Luxembourg poursuivra son soutien au Vietnam, figurant depuis 1993 parmi l'un des dix pays cibles de la coopération au développement. Par ailleurs, le Luxembourg continuera à appuyer le Vietnam dans ses démarches visant le renforcement des relations de coopération avec l'Union européenne et l'adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

Les deux hommes politiques se sont également félicités du bon développement des relations bilatérales au cours des dernières années et se sont entendus sur les orientations à prendre, notamment dans le domaine de la coopération économique, commerciale, bancaire, financière, sanitaire, touristique et culturelle.



Lors d'un dîner offert par le Premier ministre Pham Van Khai en l'honneur de son homologue luxembourgeois, M. Juncker a tenu à souligner que le terme "aide au développement" est peu pertinent car il s'agit surtout d'une aide dont le but est la paix entre les peuples. "En tant que pays qui furent souvent perdants, avant d'être définitivement vainqueurs et libres, le Vietnam et le Luxembourg se doivent de porter aussi une part de responsabilité commune au service de leurs concitoyens", a ajouté le Premier ministre.

Lors des entretiens qu'il a eus avec d'autres dirigeants vietnamiens, M. Juncker a rappelé l'importance d'approfondir les liens culturels entre les deux peuples: "Je crois en la rencontre des peuples par la culture", a-t-il souligné.

C'est en présence de Pham Van Khai que Jean-Claude Juncker et le ministre du Plan et de l'Investissement, M. Tran Xuan Gia, ont signé le protocole d'accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République socialiste du Vietnam relatif à l'assistance à l'hôpital provincial de Hung Yen. Celui-ci se voit octroyer une aide de 250 millions de francs luxembourgeois sur cinq ans. Egalement dans le cadre de la coopération bilatérale, le Premier ministre et le gouverneur de la Banque d'Etat, M. Le Duc Thuy, ont signé un accord-cadre de coopération dans le secteur bancaire et financier, dont l'objectif principal est la formation de cadres.

De son côté, Madame Marie-Josée Jacobs a rencontré le ministre du Travail, des Invalides de Guerre et des Affaires sociales, Madame Nguyen Thi Hang, pour évoquer la reconstruction des régions dévastées par les inondations. Dans le cadre de la coopération multilatérale, Madame Jacobs et M. Ertu, représentant du Fonds des Nations unies pour les activités de la population (FNUAP) ont signé un accord sur l'amélioration professionnelle de l'Association du planning familial.

Le 24 octobre 2000, en début de matinée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu en audience par le président Tran Duc Luong au palais présidentiel. Il a rencontré ensuite le secrétaire général du parti communiste vietnamien, M. Le Kha Phieu.

La visite officielle de Jean-Claude Juncker au Vietnam a pris fin avec une visite du fameux "Van Mieu" ou Temple de la littérature érigé en 1070 et consacré au culte de Confucius.



Visite officielle de

M. José María



27 et 28 novembre 2000

AZNAR

Premier ministre espagnol, à Luxembourg

M. José Maria Aznar, président du gouvernement espagnol, s'est rendu les 27 et 28 novembre 2000 en visite officielle à Luxembourg. Il a été accueilli à l'aéroport de Luxembourg avec les honneurs militaires, par son homologue luxembourgeois, M. Jean-Claude Juncker et par l'ambassadeur d'Espagne à Luxembourg, M. Ricardo Zalacain.

M. José Maria Aznar était accompagné de M. Ramon De Miguel, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes.



Les deux Premiers ministres se sont rendus au château de Senningen, où ils se sont retirés pour une réunion en tête-à-tête. L'objectif de la réunion était de préparer en bilatérale le conseil européen de Nice de décembre. Cette entrevue fut suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations. Lors de la conférence de presse qui s'est tenue à l'issue de cette réunion, les deux chefs de gouvernement se sont félicités des bonnes relations bilatérales qui existent entre le Luxembourg et l'Espagne.

M. Juncker a rendu hommage aux victimes du terrorisme de l'ETA, qui secoue actuellement l'Espagne et a tenu à souligner que le terrorisme est un problème qui interpelle toute l'Europe.

M. Aznar s'est déclaré satisfait de l'aboutissement du Conseil Ecofin, particulièrement de l'accord politique sur le paquet fiscal, qu'il qualifia de "bon accord pour l'Europe et aussi pour le Luxembourg" et de "progrès considérable".

A propos de la Conférence intergouvernementale, les deux homologues ont exprimé leur volonté de parvenir, lors du sommet de Nice, à un accord global satisfaisant à la fois les intérêts nationaux respectifs et ceux de l'Union européenne. Cet accord porterait sur quatre thèmes majeurs: la taille et le fonctionnement de la Commission, la repondération des voix au Conseil, l'extension du vote à la majorité qualifiée et la coopération renforcée.

Plus spécifiquement, Jean-Claude Juncker confirma son attachement au principe de la double majorité et a rappelé la volonté du gouvernement luxembourgeois de "mener à bon port les questions institutionnelles" afin de garantir le maintien de la cohabitation et de la coexistence égale des grands et petits pays au sein de l'Union.

La première journée de la visite s'est clôturée par un dîner offert au château de Septfontaines par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue espagnol.

La visite s'est poursuivie la deuxième journée par une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal et par une entrevue avec le président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz.

Après une brève visite du musée de la Ville de Luxembourg, en présence de M. Paul Helminger, bourgmestre de la capitale luxembourgeoise, et avant de quitter le Luxembourg, le Premier ministre espagnol, accompagné de Jean-Claude Juncker, s'est rendu à Betzdorf pour une visite de la Société européenne des satellites (SES).

1 8 d é c e m b r e
2 0 0 0

S.A.R. le Prince

Guillaume

se voit conférer le titre de

Grand-Duc Héritier



À LA UNE

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au palais grand-ducal, le 18 décembre 2000, le Prince Guillaume s'est vu conférer le titre de Grand-Duc Héritier.

Cette cérémonie poursuit une tradition bien établie et continuée sous le règne de la Grande-Duchesse Charlotte. En effet, la Grande-Duchesse Charlotte avait proclamé le Prince Jean Grand-Duc Héritier, le 5 janvier 1939, jour-anniversaire de sa majorité. De même, le Grand-Duc Jean avait proclamé son fils aîné le Prince Henri Grand-Duc Héritier, le 16 avril 1973.

Ainsi, comme le releva dans son allocution le Premier ministre Jean-Claude Juncker, à propos de la cérémonie, "Il s'agit là d'un acte important, car il souligne à long terme la continuité de la dynastie régnante".

La cérémonie eut lieu en présence des membres de la famille grand-ducale, du président et du bureau de la Chambre des députés, du Premier ministre et de son gouvernement et des membres du corps diplomatique.

Tout d'abord, le Grand-Duc Henri signa l'arrêté grand-ducal conférant le titre de Grand-Duc Héritier à son fils aîné, le Prince Guillaume: "A partir de ce jour, Son Altesse Royale le Prince Guillaume, notre fils bien-aimé, portera, en Sa qualité d'héritier présomptif de la Couronne du Grand-Duché de Luxembourg et du Fidécimmis grand-ducal, les titres de Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme".

Le président de la Chambre des députés, Jean Spautz et le Premier ministre Jean-Claude Juncker exprimèrent ensuite publiquement leur soutien au nouveau Grand-Duc Héritier, l'invitant à préparer avec sérieux la succession de son père le Grand-Duc Henri, tout en restant lui-même et en continuant à profiter de sa jeunesse.

Ainsi, M. Jean Spautz félicita le Prince Guillaume pour le parcours qu'il avait déjà effectué et se déclara rassuré sur les capacités du Prince à assurer ses responsabilités de Grand-Duc Héritier: "Vous allez Vous familiariser progressivement, grâce à un contact plus étroit, avec nos institutions et leur fonctionnement".

(voir discours page 120)

M. Juncker prononça également un discours très élogieux à l'égard du Prince Guillaume. Il qualifia notamment le nouveau Grand-Duc Héritier de "personne de qualité", "d'homme jeune et plein d'énergie" et l'invita à assurer sa nouvelle tâche avec sérieux tout en gardant "son sourire et sa joie de vivre qui (le) rendent si sympathique".

(voir discours page 122)

Le Prince Guillaume prononça ensuite son premier discours officiel. Dans celui-ci, il exprima sa volonté de suivre l'exemple de ses grands-parents et parents. Pour cela, il s'est engagé à se préparer à ses futures responsabilités, et à profiter de ses études pour acquérir les bases d'un enseignement solide. Parallèlement à ses études, le Prince Guillaume continuera à se familiariser avec les travaux des institutions politiques du pays, notamment en se joignant aux ministres luxembourgeois lors de leurs déplacements à l'étranger. Aussi, après avoir accompagné Monsieur Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer à l'assemblée générale de l'ONU, en septembre 2000, il sera aux côtés de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, pour une mission de prospection économique, en Corée, en 2001, en sa qualité de président d'honneur du Board of Economic Development. Par ailleurs, le prince Guillaume occupera le poste laissé vacant par son père au Conseil d'Etat en 1998, avant d'être nommé Lieutenant-Représentant. Enfin, le Prince Guillaume assurera la présidence de la fondation Kräizbiërg.

Le Prince Guillaume tint à remercier ses parents pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en le désignant et acheva son discours par la promesse qu'il ferait de son mieux "pour œuvrer dans l'intérêt de notre pays, de ses habitants, de la justice, de la solidarité et du bien-être de tous".

Après la cérémonie officielle qui se déroula dans un cadre restreint, un service d'action de grâces, ouvert au public, fut célébré en la cathédrale de Luxembourg et permit à la population de vivre cet événement historique aux côtés de la famille grand-ducale.

Une réception officielle, après le service d'action de grâces, eut lieu au palais grand-ducal. Le Prince Guillaume avait tenu à y convier notamment ses anciens professeurs du Lycée Robert Schuman, son ancienne gouvernante et des amis avec lesquels il avait noué des liens lors d'un camp scout au Népal.



Allocution de S. A. R. le Prince Guillaume
lors de la cérémonie du 18 décembre 2000 au cours de laquelle
le titre de Grand-Duc Héritier lui a été conféré

Dir Dammen an Dir Hären,

Wat fir eng grous Verantwortung ech an deenen nächste Joren ze droe kréien,
hunn elo just den Här Chamberpräsident an den Här Staatsminister
mat frëndleche Wieder ënnerstrach.

Dir erwaart lech mat Recht, datt ech meng Studentenzäit notzen,
fir mech op déi Responsabilitéite virzebereeden, déi spéider op mech zoukommen.

Den Här Staatsminister huet gesot, datt ech elo kënn an de Staatsrot kommen,
fir d'Aarbecht vun eisen demokrateschen Institutioune kennenzelieren.

Am September schons hat ech d'Freed,
mat dem Här Staatsminister an der Madame Aussenminister
op der Uno-Vollversammlung ze sinn.

Am Abrëll gin ech mam Här Wirtschaftsminister op meng éischt Rees
mam Board of Economic Development a Korea,
a muer trieden ech als Präsident vun der Fondatioun Kräizbiërg un.

Dir gesitt, datt ech probéieren eng Hand mat unzepaken, do wou et vu mir erwaart gët.

Léif Elteren,

Ech gouf haut zum Ierf-Groushertzog ernannt.
Domadder sinn ech ënnert eisen Autoritéiten an Institutionen etabléiert.
Dat ass e Bewäis fir Äert grousst Vertrauen. Ech soen lech dofir merci.
Dir a méng Grousseltere gitt mir d'Beispill, wéi ee fir Lëtzebuërg schafft.
Ech hu fest wëlles, mech un dat Beispill ze halen.
Dir hutt virun zwee Méint d'Geschécker vum Land iwverholl.
D'ganz Land steet hannert lech, well d'Leit spieren,
datt Dir d'Liewen vun hinnen alleguer deelt.

Zum Schluss well ech lech alleguer d'Zouso ginn, datt ech mäi Bescht wäert ginn,
fir matzeschaffen am Intressi vun eisem Land an eise Matbierger,
fir Gerechtegheet, Solidaritéit an Zefriddenheet.

VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Echange de vues sur des questions européennes entre M. Juncker et M. Stoiber

Visite officielle de M. Edmund Stoiber, ministre-président de Bavière

5 octobre 2000

Sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, a effectué une visite officielle au Luxembourg, le 5 octobre 2000.

L'entrevue que M. Edmund Stoiber a eue avec le Premier ministre luxembourgeois portait essentiellement sur la Conférence intergouvernementale, l'élargissement de l'Union européenne, la monnaie unique et les conseils européens de Biarritz et de Nice. Les deux hommes partagent largement les mêmes vues. Ils ont ainsi plaidé en faveur d'une délimitation plus nette entre compétences nationales et compétences européennes, revendiqué le droit pour chaque Etat

membre de continuer à être représenté par un commissaire et ont opté pour le principe de la double majorité.

A propos de l'adhésion des pays de l'Est à l'Union européenne, les deux hommes politiques ont rejeté l'idée d'une échéance commune. Au contraire, il faudrait permettre à ces Etats de suivre leur propre rythme et d'adhérer à l'Union européenne, lorsqu'ils auront pu remplir les conditions requises. Enfin, Edmund Stoiber a vanté les mérites d'une véritable constitution européenne.

Cette rencontre fut suivie d'une réunion de travail des délégations bavaroise et luxembourgeoise, réunion à l'issue de laquelle a eu lieu une conférence de presse.

Dans l'après-midi, le ministre-président de Bavière a notamment été reçu par le président de la Cour des comptes européenne, Monsieur Jan O. Karlsson,

et a participé à une séance solennelle du Collège de la Cour des comptes européenne.

Tournée des capitales de M. Jacques Chirac, président de la République française

22 novembre 2000

Le 22 novembre 2000, dans le cadre de sa tournée des capitales en vue du conseil européen de Nice, en décembre 2000, le président de la République française et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Jacques Chirac, s'est rendu à Luxembourg, deuxième étape de son parcours après Bruxelles.

Il a été reçu par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. M. Chirac était accompagné de M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, et de M. Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant pour la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune).

A l'ordre du jour de la visite figuraient essentiellement des sujets d'actualité politique européenne, notamment la Conférence intergouvernementale (CIG) et l'élargissement de l'Union européenne. Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a



Dans le cadre de la préparation du conseil européen de Nice, M. Chirac s'est rendu au Luxembourg en compagnie de MM. Védrine et Solana

Le Premier ministre a également réaffirmé la volonté du Luxembourg de maintenir pour chaque Etat membre un ressortissant national au sein de la Commission. Dès que le chiffre de 27 Etats membres serait atteint, on pourrait passer à un système de rotation égalitaire. Sur ce point, des divergences existent entre la présidence française et le gouvernement luxembourgeois.

Quant à la repondération des voix, le Premier ministre a rappelé que le Luxembourg privilégiait le modèle de la double majorité, un modèle face auquel la présidence française, qui favorise le modèle de la simple repondération, a pris ses distances. Si Jean-Claude Juncker pense que le débat entre "petits" et "grands" Etats membres n'a pas lieu d'être, il n'a cependant pas manqué de rappeler que la repondération devait se faire, mais pas au détriment des petits Etats membres. Dans ce contexte, le gouvernement luxembourgeois

rappelé que l'Europe attendait beaucoup du traité qui devrait être signé au terme du sommet de Nice.

Concernant l'extension du vote à la majorité qualifiée, le gouvernement luxembourgeois est largement d'accord avec les propositions présentées par la présidence française. Au dire du Premier ministre, il existe néanmoins une différence de vues sur les questions fiscales. Le gouvernement luxembourgeois ne s'oppose pas à des progrès dans ce domaine, mais pense néanmoins qu'il ne faudrait pas passer à la majorité qualifiée tant qu'on ne sait pas vers quel type de paysage fiscal se dirige l'Europe.

A propos de la "coopération renforcée", le Premier ministre a souligné qu'il s'agit d'un instrument nécessaire dans l'Union européenne pour faire en sorte que "même dans le doute, nous puissions davantage muscler l'Europe là où une trop grande

absence serait pernicieuse". M. Juncker a cependant fait remarquer que l'insertion dans le nouveau traité de Nice d'un mécanisme de coopération renforcée n'enlèverait pas "la nécessité de faire passer un grand nombre d'articles et de contenus du régime de l'unanimité vers celui de la majorité qualifiée".



Lors de la conférence de presse, MM. Chirac et Juncker ont exposé leurs attentes respectives concernant le sommet de Nice

se déclare favorable au maintien de la parité entre la France et l'Allemagne.

Visite de travail de M. Paavo Lipponen, Premier ministre finlandais

23 novembre 2000

Le 23 novembre 2000, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a reçu son homologue finlandais, Paavo Lipponen.

Les deux hommes politiques ont eu une entrevue au ministère d'Etat, suivie d'un dîner de travail. A l'ordre du jour figuraient des sujets d'actualité européenne, notamment la Conférence intergouvernementale (CIG) et l'élargissement.

Lors d'un point de presse commun, M. Juncker a insisté sur la large identité de vues avec son homologue finlandais en matière de politique européenne. Le Premier ministre s'est montré plutôt optimiste concernant la composition de la future Commission pour laquelle le gouvernement luxembourgeois propose le modèle suivant: un commissaire par Etat membre jusqu'à ce que l'Union européenne se compose de 27 membres. Au-delà de 27 membres, à l'horizon 2010, le gouvernement est prêt à envisager le modèle de la rotation égalitaire entre Etats membres.

Les deux Premiers ministres ont plaidé en faveur d'une extension du vote à la majorité qualifiée à



Accueil de M. Lipponen par son homologue luxembourgeois devant le ministère d'Etat

d'autres domaines. M. Lipponen a souligné qu'il est important de faire des progrès sur ce point afin de fortifier l'Union européenne. M. Juncker, de son côté, a cependant indiqué qu'il existe des différences de vues entre le Luxembourg et la Finlande concernant l'extension du vote à la majorité qualifiée au domaine fiscal.

M. Juncker a rappelé que le gouvernement luxembourgeois soutenait le principe de la double majorité en matière de repondération des voix, un principe également acceptable pour la Finlande. Il a toutefois expliqué qu'au cas où le principe de la double majorité ne ferait pas l'objet d'un consensus lors du conseil de l'Union européenne à Nice, il proposerait la repondération suivante: doublement des voix de chaque Etat membre avec une bonification de cinq voix additionnelles pour la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne pour compenser la perte de leur

deuxième commissaire. Le Premier ministre a indiqué que le président en exercice de l'Union européenne, M. Jacques Chirac, a pris connaissance de cette proposition lors de sa visite de travail, le 22 novembre 2000.

M. Juncker a pris note de la candidature de la Finlande pour accueillir sur son territoire le siège de la future Agence de sécurité alimentaire.

Visite de travail de M. Nabil Chaath, ministre de la Planification et de la Coopération internationale de l'Autorité palestinienne

3 octobre 2000

Monsieur Nabil Chaath, ministre de la Planification et de la Coopération internationale de l'Autorité palestinienne, a été

reçu par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères.

M. Nabil Chaath a envisagé l'institution d'une commission internationale pour analyser les causes de la montée de la violence au Proche-Orient, et proposer des solutions afin d'éviter que de tels affrontements ne se reproduisent. Madame Polfer, quant à elle, garde encore l'espoir qu'une solution puisse être trouvée par le biais de négociations. Elle a également assuré à M. Chaath que le Luxembourg apporterait son soutien au processus de paix, y compris dans le cadre de l'Union européenne.

Visite de travail de M. Bernard Kouchner, représentant spécial du secrétaire général (RSSG) de l'ONU

9 octobre 2000

Le 9 octobre 2000, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et M. Bernard Kouchner, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, se sont retrouvés au ministère d'Etat. Lors de l'entrevue, plusieurs sujets ont été abordés, notamment la situation politique en Serbie, les élections au Kosovo ainsi que la contribution luxembourgeoise dans la région.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles, M. Kouchner était bien connu sur la scène politique française et internationale. Au cours de ses vingt années passées au sein du gouverne-



Retrouvailles chaleureuses entre MM. Kouchner et Juncker

ment français, il a notamment été ministre de la Santé ainsi que secrétaire d'Etat pour l'Action humanitaire et pour l'Intégration sociale.

Visite de travail de M. Pierre Moscovici, ministre français des Affaires européennes

6 novembre 2000

Le 6 novembre 2000, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ont reçu M. Pierre Moscovici, ministre français des Affaires européennes.

La rencontre a eu lieu en prévision du conseil de l'Union européenne à Nice en décembre 2000. L'objet de cette réunion était de comparer les positions luxembourgeoise et française concernant la réforme des insti-

tutions européennes et plus particulièrement:

- la taille et la composition de la Commission européenne
- la pondération des voix au Conseil
- l'extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne.

Avant de venir au Luxembourg, M. Moscovici s'était déjà rendu en Belgique, au Portugal, au Danemark et en Finlande.

Lors de la conférence de presse donnée à l'issue de l'entretien, M. Moscovici a tenu à souligner que cette entrevue s'était déroulée "de manière amicale, sans amertume ni ressentiment, mais avec, au contraire, la volonté de travailler ensemble". M. Moscovici a expliqué que l'idée avancée par d'aucuns qu'il y avait opposi-



> 16 octobre 2000

Avant le début de la réunion des ministres des Finances de la zone euro à Luxembourg-Kirchberg, Jean-Claude Juncker a rencontré Monsieur Hans Eichel, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne, pour un échange de vues. Les deux ministres étaient accompagnés de leurs collaborateurs. Du côté luxembourgeois, Monsieur Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Gaston Reinesch, administrateur général au ministère des Finances et Monsieur Jean Guill, directeur du Trésor ont participé à la réunion de travail.

tion entre les grands et les petits pays était fautive: "Il n'y a ni petits ni grands pays, mais simplement des pays à démographies différentes, dont il faut forcément tenir compte. Si, d'ailleurs, on regarde l'histoire de la construction européenne, elle n'a pas été dominée par un clivage entre grands et petits, mais par la capacité de chacun à contribuer à l'esprit communautaire." Et d'ajouter, "A ce niveau, le Luxembourg est un grand pays, car il a fait énormément pour la construction communautaire: c'est un pays qui pèse lourd par ce qu'il apporte. Il a toujours eu une voix originale et forte qu'il maintient avec M. Juncker: c'est dans cet état d'esprit qu'a eu lieu notre discussion de ce matin."

Le ministre français s'est finalement dit "convaincu que nous pouvons arriver à Nice à un bon compromis".



L'avenir de l'Europe au cœur des discussions entre MM. Koch et Juncker

Visite de travail de M. Roland Koch, ministre-président de la Hesse

15 novembre 2000

Le 15 novembre 2000, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a reçu le ministre-président de la Hesse (Allemagne), Monsieur Roland Koch, qui s'était rendu au Luxembourg pour une visite de travail.

M. Koch a également eu une entrevue avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi qu'avec M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés.

A l'ordre du jour des différentes entrevues figuraient des sujets concernant la politique européenne, notamment la préparation du sommet de Nice, mais également les relations bilatérales.

rales entre l'Allemagne et le Grand-Duché. Dans le cadre des discussions autour de l'élargissement de l'Union européenne, MM. Juncker et Koch se sont entendus sur l'idée que chaque pays devrait être représenté par un commissaire.

Par ailleurs, MM. Juncker et Koch ont abordé des questions liées à la politique de l'éducation et aux nouvelles technologies. Dans ce contexte, M. Koch a effectué une visite auprès de la Société européenne des satellites (SES). Il a également été reçu par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helminger.

Visite de travail de Monsieur Vladimir Spidla, ministre tchèque du Travail et des Affaires sociales

17 novembre 2000

Le 17 novembre 2000, Monsieur Vladimir Spidla, ministre tchèque du Travail et des Affaires sociales, s'est rendu au Luxembourg pour une visite de travail. A cette occasion, il a rencontré Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, avec lequel il a abordé les efforts entrepris par son pays pour transposer en droit national les réglementations communautaires en matière sociale.

Une convention dans le domaine de la sécurité sociale entre le Luxembourg et la République tchèque a été signée par M. Vladimir Spidla et Madame Lydie



M. Biltgen accueille son homologue tchèque au ministère du Travail et de l'Emploi

Polfer, ministre des Affaires étrangères, en présence de M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Cette convention permettra aux personnes qui ont été soumises à la législation de l'une ou des deux parties contractantes, ainsi qu'aux membres de leur famille, de bénéficier de l'ensemble des droits de sécurité sociale.

Visite de M. José Ramos Horta, lauréat du prix Nobel de la paix 1996

1 - 2 décembre 2000

Les 1er et 2 décembre 2000, M. José Ramos Horta, lauréat du prix Nobel de la paix 1996, était en visite à Luxembourg. Il a été reçu le 1er décembre 2000 par Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Com-

merce extérieur, ainsi que par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

L'objectif de sa visite était la signature d'un accord de coopération entre le Luxembourg et le Timor oriental. M. José Ramos Horta a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Il s'est ensuite rendu à la Chambre des députés où il a eu une entrevue bilatérale avec le président du parlement, M. Jean Spautz. L'entretien fut suivi d'une réunion avec le président et les vice-présidents de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés. En fin d'après-midi, M. José Ramos Horta a eu l'occasion de rencontrer des ONG luxembourgeoises.

Le 2 décembre, la visite a pris fin par un déjeuner offert par M. Charles Goerens en l'honneur de M. José Ramos Horta.



Première visite de travail du Premier ministre nigéris au Grand-Duché

Visite de travail de M. Hama Amadou, Premier ministre du Niger

14 décembre 2000

Pour la première fois, M. Hama Amadou, Premier ministre du Niger, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Le Niger faisant partie des pays les plus pauvres de la planète, le Luxembourg a choisi, en 1999, de l'ajouter à la liste des pays cibles de sa coopération.

Après avoir accueilli son homologue, M. Jean-Claude Juncker a discuté avec lui de

l'avenir de la coopération bilatérale et multilatérale. Il convient de rappeler que le Luxembourg a choisi d'axer son aide sur trois secteurs principaux: la santé, le développement du secteur privé et la formation.

Après un déjeuner entre M. Amadou et M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, une réunion élargie aux délégations eut lieu au ministère des Affaires étrangères.

M. Amadou a clôturé cette journée par une rencontre avec les responsables de Lux-Development, agence d'exécution de la coopération luxembourgeoise.

> Autres visites

- Visite officielle d'une délégation parlementaire du Koweït - 1 - 5 octobre 2000
- Visite de M. Bernd Gentges, ministre de l'Education et de la Formation, de la Culture et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique - 3 octobre 2000
- Rencontre entre Madame Erna Hennicot-Schoepges et son homologue du Land et de la Sarre, M. Schreier - 4 octobre 2000
- Rencontre entre M. Henri Grethen et M. Pere Macias, ministre des Travaux publics de la "Generalitat de Catalogne" (gouvernement régional de la Catalogne) - 9 octobre 2000
- Visite de M. Elmar Brock, membre du Parti populaire européen - 9 octobre 2000
- M. Henri Grethen reçoit M. Serge Kubla, vice-président du gouvernement wallon - 24 octobre 2000
- Visite de travail de M. Günther Verheugen, commissaire européen, au Luxembourg - 30 octobre 2000
- Madame Lydie Polfer reçoit M. Neil Kinnock, vice-président de la Commission européenne - 12 décembre 2000

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Entrevue au bord du Danube entre Mme Polfer et son homologue hongrois

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en Hongrie

2 - 5 octobre 2000

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue en visite officielle en Hongrie. Elle y a rencontré son homologue, M. Janos Martonyi.

Au cours de leurs consultations, les deux ministres ont analysé l'état d'avancement des grands dossiers européens: élargissement de l'Union, politique européenne commune de sécurité et de défense. Les consultations ont également porté sur les évolutions récentes en Europe centrale et orientale. Dans ce contexte, a été évoquée la situation en Serbie. La perspective d'un changement démocratique, correspondant au choix des électeurs, a été qualifiée d'étape importante pour la stabilité dans la région. Au cours des discussions, empreintes d'une grande

cordialité, les deux ministres ont également fait le point sur les relations bilatérales, jugées excellentes, tant au niveau politique qu'au niveau commercial et économique, et orientées vers un avenir commun au sein d'une Union élargie.

L'analyse des dossiers européens a démontré une très large communion de vues entre la Hongrie et le Luxembourg, notamment en ce qui concerne les discussions menées actuellement dans le cadre de la Conférence intergouvernementale. Les propositions formulées dans ce contexte dans le récent mémorandum Benelux trouvent l'appui du gouvernement hongrois. Ainsi, les deux ministres se sont prononcés en faveur d'une représentation adéquate de tous les pays membres dans l'ensemble des institutions communautaires d'une Union élargie et notamment en faveur du maintien d'un poste de commissaire par pays. Ils considèrent par ailleurs que le concept de "coopération renforcée" garantit la poursuite de

l'intégration européenne et un haut niveau d'ambition au sein d'une Union élargie.

Evoquant l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, priorité actuelle des interlocuteurs hongrois, Lydie Polfer a qualifié cette perspective d'ambitieuse mais réalisable, d'ici 2003, conformément aux engagements pris à Helsinki, à condition que les travaux préparatoires en cours tant au sein de l'Union qu'en Hongrie avancent normalement. Le Luxembourg continuera à adopter une attitude ouverte et constructive et se prononce en faveur d'une procédure basée sur les principes de la différenciation et des mérites propres, permettant à chaque pays candidat à l'adhésion d'avancer à son rythme et en fonction de son degré de préparation.

Grâce aux importants efforts consentis par le gouvernement et le secteur privé, la Hongrie se trouve en excellente position et compte parmi les pays les mieux préparés à l'adhésion.

Au chapitre des relations commerciales bilatérales, les interlocuteurs hongrois ont insisté sur la transition réussie de l'économie et sur la croissance remarquable des échanges, qui ont doublé entre 1997 et 1999, faisant de la Hongrie le troisième marché d'Europe centrale et orientale des entreprises luxembourgeoises.

Afin d'intensifier les relations commerciales entre le Luxembourg et la Hongrie, une importante délégation d'hommes d'affaires représentant notamment les secteurs de la construction, de la

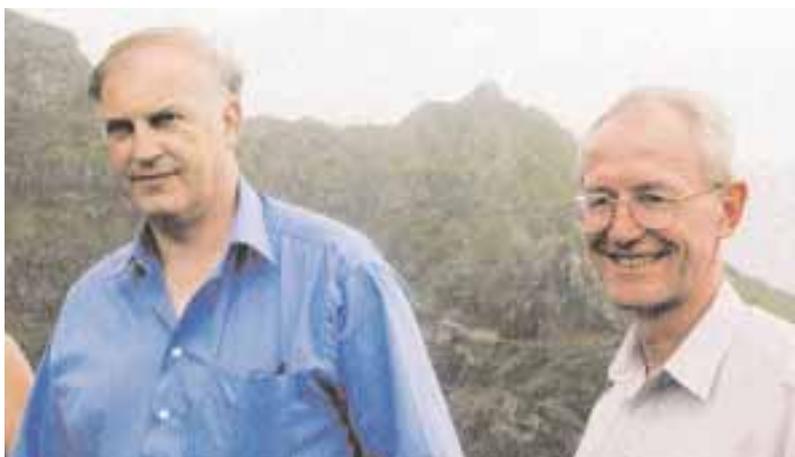
sidérurgie, des finances, du commerce, de l'équipement, du verre, des technologies de l'environnement et du tourisme avait également effectué le déplacement, de même que des représentants de la Chambre de commerce, de la Fédération des industriels, de l'Office national du Tourisme et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Une journée économique hongro-luxembourgeoise a été organisée dans le cadre de la visite officielle et a donné à quelque 80 opérateurs économiques hongrois un aperçu du potentiel commercial, industriel, touristique et financier luxembourgeois. Profitant de son passage à Budapest, Madame Polfer a également visité le siège de RTL Klub, première chaîne de télévision privée en Hongrie. Également dans la capitale hongroise, elle a inauguré la plateforme e-commerce de l'Arbed qui permettra aux clients de la région de commander en ligne les produits disponibles dans les différents centres de distribution.

Visite officielle de M. Charles Goerens au Cap-Vert

2 - 5 octobre 2000

Du 2 au 5 octobre 2000, le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, Monsieur Charles Goerens, était en visite officielle en République du Cap-Vert, pays cible par excellence de la coopération luxembourgeoise.



M. Goerens et M. Feyder, directeur de la Coopération au sein du ministère des Affaires étrangères, se sont rendus au Cap-Vert pour vérifier sur place les résultats de la coopération luxembourgeoise

En effet, de 1993 à aujourd'hui, 1,4 milliards de francs luxembourgeois ont été déboursés par l'État luxembourgeois pour soutenir de multiples projets. Le ministre luxembourgeois et sa délégation ont pu se rendre compte sur place des efforts déjà entrepris par la coopération luxembourgeoise, mais également de l'énormité des tâches à accomplir afin d'assurer à cet État un développement durable.

Une réunion de la Commission de partenariat entre le Cap-Vert et le Luxembourg a rassemblé, le 3 octobre 2000, les responsables de la coopération des deux pays. Coprésidée par le ministre Charles Goerens et le ministre capverdien des Affaires étrangères et des Communautés, Monsieur Rui Alberto de Figueiredo Soares, cette commission a permis d'évaluer les résultats, très probants, de la coopération entre les deux pays et de dégager des perspectives pour des projets à venir.

Au dire de Charles Goerens, le Luxembourg continuera d'ins-

crire sa politique de coopération dans un cadre répondant au mieux aux critères de cohérence et de compatibilité, entre, d'une part, l'aide bilatérale directe entre le Luxembourg et le Cap-Vert et, d'autre part, l'aide multilatérale comme celle de l'Union européenne ou encore des différents organes de l'ONU, en direction du Cap-Vert.

Les fonds de la coopération luxembourgeoise au Cap-Vert sont d'abord destinés à mieux satisfaire les besoins primaires de la population, tels que la santé, l'éducation, et l'électrification. Mais, la coopération luxembourgeoise porte également sur d'autres projets liés plus directement à l'amélioration des infrastructures et à l'économie du Cap-Vert, que ce soit au niveau des transports, de l'habitation, de l'aide aux petites et moyennes entreprises et industries ou encore du tourisme, domaine que le gouvernement du Cap-Vert considère hautement prioritaire pour le futur développement du pays. Le principe sous-jacent de ces projets est leur durabilité

permettant aux autorités capverdiennes d'assurer la pérennité des projets en toute autonomie, après la phase initiale d'assistance luxembourgeoise.

Le Luxembourg et le Cap-Vert ont également introduit une nouvelle notion dans les efforts de coopération entre les deux pays. Elle vise à impliquer davantage les autorités locales dans des projets d'aide au niveau communal.

Plusieurs nouveaux projets ont été retenus: au niveau du tourisme, le Luxembourg mettra à disposition du Cap-Vert son savoir-faire dans les domaines de l'encadrement touristique et de la restauration; en ce qui concerne l'éducation, le Luxembourg intensifiera ses engagements, notamment dans le domaine de la construction de nouvelles infrastructures scolaires dans des régions rurales; pour le volet adduction de l'eau à Sao Domingos, le Luxembourg cherchera une coopération avec la Suisse afin de réaliser ce projet important; la coopération luxembourgeoise appuiera également l'électrification dans le cadre du plan de développement de l'île de Sao Nicolau.

A l'issue des travaux de la Commission de partenariat, les ministres Charles Goerens et Rui Alberto de Figueiredo Soares ont signé une convention entre le Luxembourg et le Cap-Vert permettant la participation luxembourgeoise au financement du programme national de santé scolaire. Dans le cadre d'un accord culturel entre les deux pays, un programme d'échanges culturels entre le Luxembourg et

le Cap-Vert sera mis sur pied dans les mois à venir.

Charles Goerens a finalement effectué des visites de courtoisie auprès du président de la République du Cap-Vert, Antonio Mascarenhas Monteiro et auprès du président de l'Assemblée nationale, Antonio Fonseca. Au cours de ces entretiens, comme d'ailleurs lors des nombreux contacts avec la population capverdienne, les membres de la délégation luxembourgeoise ont pu se rendre compte de l'affection des Capverdiens pour le Luxembourg, en général, et pour la famille grand-ducale, en particulier.

Une nouvelle réunion de la Commission de partenariat Luxembourg – Cap-Vert se tiendra en automne 2001 à Luxembourg. Elle devrait être accompagnée d'une semaine capverdienne, permettant à la population luxembourgeoise et à la communauté capverdienne du

Luxembourg de découvrir ou de redécouvrir les charmes et la beauté de cet archipel.

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en Espagne

13 - 14 novembre 2000

Les 13 et 14 novembre 2000, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué une visite officielle en Espagne. Elle était accompagnée d'une vingtaine d'hommes d'affaires luxembourgeois qui avaient rejoint la ministre pour une mission de promotion économique, à Madrid et à Barcelone.

Lydie Polfer a rencontré son homologue Josep Piqué avec lequel elle a eu un échange de vues sur les grands dossiers de l'actualité européenne et notamment la Conférence

0 4 5



Lors de sa visite officielle en Espagne, Mme Polfer a rencontré son homologue, M. Piqué

intergouvernementale (CIG) et le conseil de l'Union européenne à Nice. Au cours des discussions, les ministres ont également fait le point sur les relations bilatérales, qualifiées d'excellentes et d'amicales, tant au niveau politique qu'au niveau économique. Dans ce contexte, Madame Polfer a assuré son homologue du plein appui du Luxembourg de la candidature espagnole pour un siège non-permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour le terme 2003 - 2004.

L'analyse des dossiers européens a démontré une large convergence de vues, notamment dans le domaine des discussions menées dans le cadre de la Conférence intergouvernementale. Les deux ministres ont souligné qu'il serait important de clôturer les travaux lors du conseil de l'Union européenne à Nice, également dans la perspective d'une poursuite normale du processus d'élargissement. Le ministre espagnol s'est prononcé en faveur de la mise en oeuvre de coopérations renforcées, notamment dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que de la justice et des affaires intérieures.

Au chapitre des relations commerciales bilatérales, les délégations ont relevé la croissance soutenue des échanges entre les deux pays qui ont plus que doublé depuis 1993. De ce fait, les exportations luxembourgeoises avoisinent un montant de 8 milliards de francs luxembourgeois, alors que les importations en provenance de l'Espagne devraient atteindre

une valeur de 3 milliards de francs luxembourgeois pour l'année 2000. Il y a lieu de préciser qu'un certain nombre d'entreprises luxembourgeoises sont implantées et actives sur le marché espagnol.

Afin d'intensifier davantage ces relations commerciales, une importante délégation d'hommes d'affaires représentant les secteurs des médias, du tourisme, des finances et de l'industrie, tout comme des représentants de l'Association des banques et banquiers, du Commissariat aux assurances, de l'Agence pour le développement des médias et communications, de la Chambre de commerce, de la Fédération des industriels, de l'Office national du Tourisme, du Luxembourg City Tourist Office avaient fait le déplacement de Madrid et de Barcelone.

La journée économique hispano-luxembourgeoise de Madrid, organisée dans le cadre de la visite officielle, a permis de présenter le potentiel industriel, touristique

et financier luxembourgeois à quelque 120 opérateurs économiques de la capitale, alors qu'une centaine de participants a assisté aux séminaires et présentations organisés le 14 novembre à Barcelone.

Des rencontres avec la présidente de la Chambre des députés, Madame Luisa Fernanda Rudi et le maire de Madrid, Monsieur Maria Alvarez del Manzano ont également figuré au programme de la visite.

Visite de travail de M. Juncker auprès de M. Gerhard Schroeder, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, et M. Hans Eichel, ministre des Finances allemand, à Berlin

21 novembre 2000

Dans le cadre de sa tournée de préparation du Conseil Ecofin les



M. Schroeder a accueilli M. Juncker pour aborder des questions d'actualité européenne

26 et 27 novembre 2000, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a rencontré le 21 novembre 2000 à Berlin, le ministre des Finances allemand Hans Eichel. Les deux homologues ont surtout abordé des sujets financiers et fiscaux.

Jean-Claude Juncker a également rencontré Gerhard Schroeder, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, afin de préparer le sommet européen de Nice. Les deux hommes politiques ont surtout discuté de l'élargissement et des réformes institutionnelles de l'Union européenne.

M. Jean-Claude Juncker rencontre Madame Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, à Strasbourg

4 octobre 2000

Le 4 octobre 2000, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, a eu une entrevue avec la présidente du Parlement européen, Madame Nicole Fontaine.

L'entrevue a eu lieu au siège du Parlement européen à Strasbourg et portait essentiellement sur la Conférence intergouvernementale, les réformes institutionnelles, la présence du Parlement européen à Luxembourg, le nouveau statut des membres du Parlement européen ainsi que sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Visite officielle de Madame Lydie Polfer à Singapour

17 octobre 2000

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a fait escale à Singapour, avant de se rendre à Séoul, où s'est tenu à partir du 18 octobre 2000 le troisième sommet Asie-Europe.

A Singapour, elle a eu des entretiens avec son homologue, le professeur S. Jayakumar. Elle y a également rencontré le Premier ministre Goh Chok Tong ainsi que le ministre en charge du Commerce et de l'Industrie, Yeo Cheow Tong. Une entrevue avec des représentants des firmes luxembourgeoises implantées à Singapour figurait également au programme.

Lors des différents entretiens, les similitudes existant entre le Luxembourg et Singapour ont souvent été évoquées. Tous deux sont devenus des centres à la fois internationaux et régionaux: leurs économies sont ouvertes sur l'extérieur et contribuent à renforcer la stabilité à l'intérieur de leurs régions respectives. De plus, tous deux ont construit un secteur tertiaire et financier important, et essaient de progresser dans le domaine des nouvelles technologies sans pour autant renier leurs traditions.

Une intensification des échanges commerciaux entre le Luxembourg et Singapour est envisagée pour l'avenir, ainsi que le développement des relations aériennes.

Visite officielle de M. Charles Goerens à Sofia

18 - 19 octobre 2000

Le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, Charles Goerens, s'est rendu à Sofia les 18 et 19 octobre 2000, sur invitation du ministre de la Défense de la République de Bulgarie, Boiko Noev.

Les discussions entre les deux homologues ont porté notamment sur l'organisation de la sécurité et la défense en Europe. Les contacts entre militaires luxembourgeois et bulgares ont également été évoqués.

Par ailleurs, le ministre Charles Goerens a eu une entrevue avec le président de la République de Bulgarie, M. Petar Stoyanov et un entretien avec la ministre des Affaires étrangères, Madame Nadezhda Mikhaylova.

M. Michel Wolter rencontre M. Stefan Mörsdorf, ministre de l'Environnement de la Sarre, et M. Klaus Meiser, ministre de l'Intérieur et des Sports de la Sarre, à Sarrebruck

23 octobre 2000

Le 23 octobre 2000, Monsieur Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, a rencontré à

Sarrebruck successivement M. Stefan Mörsdorf, ministre de l'Environnement et M. Klaus Meiser, ministre de l'Intérieur et des Sports de la Sarre.

Les échanges de vues avec M. Mörsdorf ont porté sur l'évolution d'un certain nombre de dossiers communs comme l'échange de fonctionnaires, le schéma de développement de l'espace Saar-Lor-Lux+, les projets dans le cadre des programmes transfrontaliers communautaires. Les deux ministres ont également abordé le sujet du parc naturel transfrontalier "Dreiländereck" dont ils souhaitent accélérer la réalisation.

MM. Wolter et Mörsdorf se sont prononcés en faveur de la construction, par les communes intéressées et dans des délais rapprochés, d'une station d'épuration transfrontalière sur la Moselle. Ils ont finalement évoqué une plus grande collaboration dans le domaine de la protection et de l'amélioration des écosystèmes aquatiques transfrontaliers.

La réunion avec le ministre sarrois de l'Intérieur et des Sports a permis à Monsieur Wolter de relancer différents dossiers ayant trait à la sécurité et plus particulièrement à la collaboration entre les corps de police des deux pays. Enfin, les deux ministres ont décidé de mettre en place un groupe de travail interministériel chargé de coordonner les mesures de sécurité qui deviendront nécessaires à la suite de l'ouverture de l'autoroute reliant le Luxembourg à la Sarre.



En compagnie des autorités locales, M. Goerens a assisté à la cérémonie d'inauguration du Village artisanal, soutenu par la coopération luxembourgeoise

Visite de travail de M. Charles Goerens au Burkina Faso

27- 29 octobre 2000

Le Burkina Faso, avec une population de presque onze millions d'habitants, est un des pays les plus pauvres de la planète. En 1998, le Burkina Faso est devenu un des cinq pays d'Afrique de l'Ouest qui figure parmi les dix pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, est arrivé en fin d'après-midi du 27 octobre 2000 dans la capitale burkinabé, Ouagadougou.

Lors d'un dîner offert par le ministre d'Etat et ministre des Affaires étrangères, Monsieur Youssouf Ouédraogo, le ministre luxembourgeois et sa délégation ont eu l'occasion d'avoir un

premier échange de vues sur les relations très étroites entre les deux pays et notamment les différents projets de coopération en cours.

En assistant le 28 octobre 2000 au matin à la cérémonie officielle d'inauguration du "Village artisanal", Charles Goerens a pu voir les fruits de plusieurs années de politique de coopération efficace menée par le gouvernement luxembourgeois dans la région. Le projet du "Village artisanal" avait pris forme en décembre 1997 dans le but de regrouper de manière durable environ 300 artisans d'arts émergents. Il y a lieu de rappeler que le Burkina Faso compte plus d'un demi-million d'artisans et que leur contribution au PIB du pays s'élève à 20%.

En présence de tous les membres du gouvernement burkinabé, des corps constitués, des artisans et de la population, le Premier ministre Kadre Désiré Ouédraogo

et Charles Goerens ont coupé, dans une ambiance extrêmement chaleureuse, le ruban aux couleurs burkinabées et luxembourgeoises.

Dans son discours d'inauguration, le ministre burkinabé du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a tenu à remercier le gouvernement luxembourgeois pour "ce joyau", vitrine nouvelle de l'artisanat burkinabé. Charles Goerens, de son côté, a insisté sur la notion de "partenariat" dans ce projet et a exposé les objectifs de la politique de coopération luxembourgeoise. Il a en outre informé les invités que le gouvernement luxembourgeois ouvrira, en janvier 2001, une "Mission de Coopération" à Dakar (Sénégal), ce qui permettra d'améliorer le suivi de la coopération bilatérale dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Dans les prochaines années, l'action de la coopération luxembourgeoise se concentrera davan-

tage sur l'encadrement, la formation et la promotion commerciale du "Village artisanal".

Profitant de son séjour dans la région, Charles Goerens a également rencontré les représentants de l'Association civile PRODIA. PRODIA est un institut de micro-finances qui intervient en milieu urbain et péri-urbain (ville de Ouagadougou) et est appuyé par SOS FAIM Luxembourg – Action pour le développement. Charles Goerens s'est félicité de ce projet basé sur le partenariat. Il a informé les représentants que son ministère continuera à cofinancer ce projet et qu'une somme de 3,5 millions de francs luxembourgeois sera débloquée dans les prochaines semaines.

Outre les discussions axées sur la coopération au développement, des sujets politiques figuraient à l'ordre du jour. Ainsi, Charles Goerens a rencontré le professeur Joseph Ki-Zerbo. A 78 ans, cet Africain atypique, qui

est à la fois éleveur et cultivateur, musicien et journaliste, universitaire et homme politique militant, est considéré par beaucoup comme un des sages de l'Afrique contemporaine.

Lors de leur entrevue, les deux hommes politiques ont abordé divers sujets tels que l'application des droits fondamentaux en Afrique, le multipartisme ainsi que la régionalisation.

Charles Goerens a quitté le Burkina Faso en promettant de revenir au courant du premier semestre de l'année 2001 afin de mettre au point, lors d'une visite plus approfondie, d'autres projets de coopération bilatérale.

Visite officielle de Madame Erna Hennicot-Schoepges à l'île Maurice

28 - 31 octobre 2000

Du 28 au 31 octobre 2000, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est rendue en visite officielle à l'île Maurice. Elle y a eu des entretiens avec ses homologues mauriciens. Dans le cadre de cette visite, une convention de coopération culturelle a été signée.

L'exposition "Les équipements culturels du Luxembourg" a été inaugurée au Waterfront et des courts métrages luxembourgeois ont été projetés au Serge Constantin Theater Hall.



Un des nombreux ateliers du Village artisanal

Visite officielle de Madame Erna Hennicot-Schoepges à Athènes

5 - 6 novembre 2000

Les 5 et 6 novembre 2000, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était en visite officielle à Athènes.

Le premier soir, elle a assisté au Mégaron Moussikis à un concert en l'honneur du 75e anniversaire du grand compositeur hellénique, M. Mikis Theodorakis. Le 6 novembre 2000, elle s'est entretenue avec son homologue grec, le ministre Theodore Pangalos. L'entrevue a notamment porté sur le nouveau programme de coopération culturelle avec la Grèce, le prix fixe du livre, ainsi que sur l'Observatoire européen de la musique.

La ministre luxembourgeoise a également visité le musée Benaki et le chantier de la nouvelle aile de la salle de concert du Mégaron Moussikis.

Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker à Rome

18 novembre 2000

Le 18 novembre 2000, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances s'est rendu à Rome où il a eu une



M. Juncker s'est rendu à Rome pour préparer le Conseil Ecofin avec et M. Visco

entrevue avec M. Vincenzo Visco, ministre italien du Trésor et du Budget.

Lors de cette visite, destinée à préparer le Conseil Ecofin des 19 et 20 novembre 2000, M. Juncker a également rencontré d'autres représentants italiens avec lesquels il a abordé la politique fiscale européenne.

Visite officielle de M. Michel Wolter en Hongrie

30 novembre -
1er décembre 2000

Répondant à une invitation de son homologue hongrois Sandor Pinter, ministre de l'Intérieur, Michel Wolter s'est rendu du 30 novembre au 1er décembre 2000 à Budapest pour des entretiens politiques portant sur des questions d'actualité.

Soucieuse d'accélérer son adhésion à l'Union européenne, la République de Hongrie a pris ces

dernières années différentes initiatives pour adapter sa législation aux exigences communautaires. Elle souhaite actuellement conclure un certain nombre d'accords bilatéraux avec les pays membres de l'Union européenne.

MM. Pinter et Wolter ont évoqué le projet d'accord de réadmission que la Hongrie souhaite signer avec les pays du Benelux, accord ayant pour but de faciliter la réadmission dans leur pays d'origine de personnes en séjour irrégulier. Les deux ministres ont convenu de convoquer, dès le mois de janvier 2001, une réunion d'experts ayant pour but d'arriver le plus rapidement possible à un accord de nature à donner satisfaction aux deux parties.

Par ailleurs, les deux ministres ont abordé le sujet de la simplification des procédures d'admission des ressortissants hongrois au Luxembourg. Dans ce contexte, M. Pinter a demandé au ministre de l'Intérieur luxembourgeois de soutenir la Hongrie dans ses démarches visant à abo-

lir l'exigence de la production d'un passeport pour les ressortissants hongrois en déplacement dans un pays membre de l'Union européenne. De son côté, M. Wolter a rappelé qu'il n'appartenait pas au Luxembourg de

prendre des décisions en la matière, sans l'accord de ses partenaires européens. Il a toutefois déclaré que le Luxembourg participerait de manière active à la coordination des positions au niveau européen.

Enfin, les deux ministres ont évoqué différentes questions ayant trait à une éventuelle collaboration en matière policière ainsi qu'à un échange d'experts dans le domaine de la gestion financière des communes.

CONSEILS UE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se sont retrouvés à Biarritz pour un conseil informel

Conseil européen informel à Biarritz

13 - 14 octobre 2000

Les 13 et 14 octobre 2000, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ainsi que Henri Grethen, ministre de l'Economie, ont représenté le Luxembourg au conseil européen informel de Biarritz.

A l'ordre du jour figurait la réforme institutionnelle discutée en vue du conseil européen de Nice. Cette réforme devrait préparer le passage de l'Union européenne de 15 à 28 membres. Le sommet informel de Biarritz a permis au Quinze d'avancer de manière considérable: sur la quarantaine d'articles en négociation, "nous sommes d'accord sur une bonne trentaine", a constaté le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Cependant, cette progression n'a pas été aussi significative sur deux autres sujets importants: la taille de la Commission et une nouvelle pondération des voix au sein du Conseil des ministres. "Nous avons eu un échange très franc, parfois très vif et par endroits passionnel", a reconnu Jean-Claude Juncker. Le poids futur de chaque pays lors des votes au sein du Conseil des ministres et leur représentation dans la Commission européenne ont fait l'objet de vives discussions. Face au cinq grands Etats membres (Allemagne, France, Espagne, Grande-Bretagne et Italie), les dix petits pays ont essayé de s'affirmer. En effet, les grands Etats souhaitent un rééquilibrage des voix dont ils disposent lors des votes à la majorité qualifiée au Conseil des ministres afin que leur poids démographique soit mieux pris en compte.

D'autres sujets d'actualité comme le Proche-Orient et la Yougoslavie furent également

évoqués. Le 14 octobre 2000, Monsieur Vojislav Kostunica, nouveau président de la République fédérale de Yougoslavie, était l'invité des chefs d'Etat et de gouvernement.

Conseil Ecofin, à Bruxelles

26 - 27 novembre 2000

Les 26 et 27 novembre 2000 s'est tenu un Conseil des ministres européens de l'Economie et des Finances (Ecofin), à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget.

Lors d'une conférence de presse, tenue le lendemain du Conseil Ecofin, M. Frieden qualifia les négociations d'importantes et de difficiles. Le ministre a énuméré les points sur lesquels les Quinze ont pu parvenir à un compromis acceptable pour le gouvernement luxembourgeois:

1. Taux de retenue à la source: Suite aux propositions françaises d'une retenue à la source de 25%, le Luxembourg s'est trouvé isolé. Selon M. Frieden, le Luxembourg aurait été contraint de refuser l'accord politique dans son ensemble si la présidence n'avait pas fait de nouvelles propositions. Après maints entretiens séparés, la présidence française a fait une nouvelle proposition portant la signature du Luxembourg: un taux de retenue à la source de 15%

durant les trois premières années de la période transitoire et de 20% pour le reste de cette période.

2. Champ d'application de la directive:

Selon M. Frieden, le Luxembourg a également obtenu qu'une grande partie des fonds d'investissements, notamment ceux en actions, échappent à la future directive qui concernera principalement les revenus des produits de taux, du type obligataire. Il s'agit en l'occurrence du "principe de look through" (couponnage).

3. Partage des recettes:

M. Frieden a signalé que le Luxembourg avait accepté un taux de reversion de 75% à l'Etat de résidence de la personne imposée, tout en précisant que la proposition de la présidence française s'élevait à 90% et qu'un autre Etat membre avait même demandé la reversion de 100% des recettes à l'Etat de résidence du contribuable.

Concernant le Code de bonne conduite dans le cadre de la fiscalité des entreprises, M. Frieden a souligné que le Luxembourg veut parvenir à un accord final en 2002 concernant les mesures à démanteler. Le ministre du Trésor et du Budget s'est félicité que le Luxembourg, après des entretiens bilatéraux intensifs, ait non seulement obtenu une confirmation explicite du compromis de Feira, mais également réussi à faire reconnaître par les Etats membres

l'importance de chacune des étapes menant à 2010.

Finalement, M. Frieden a souligné que le gouvernement luxembourgeois ne donnera son accord en 2002 que si les pays tiers et les territoires dépendants et associés s'engageaient d'ici-là à adopter les mêmes mesures que les Etats membres de l'Union européenne.

Conférence européenne et Conseil de l'Union européenne à Nice

7 - 11 décembre 2000

Le 7 décembre 2000, s'est tenue à Nice la Conférence européenne entre les Etats membres de l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion. Du 8 au 11 décembre 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont réunis dans la ville méditerranéenne, en Conseil européen.

Le Grand-Duché y était représenté par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères. Henri Grethen, ministre de l'Economie, et Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, faisaient également partie de la délégation luxembourgeoise.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze Etats membres de l'Union européenne ont réussi à trouver, dans la nuit du 10 au 11 décembre 2000, un accord sur la réforme des institutions européennes.

Le Premier ministre luxembourgeois a salué l'accord qu'il qualifia de "bon mais pas excellent". En effet, le Luxembourg aurait, par exemple, souhaité que certaines dispositions touchant au domaine social et au domaine fiscal puissent être décidées, à l'avenir, à la majorité qualifiée des Etats membres.

L'accord prévoit, entre autres, le maintien d'un commissaire par Etat membre jusqu'à l'adhésion



Concertation bilatérale entre le Luxembourg et la France



du 27ème Etat membre. Le nombre final des membres du

collège des commissaires sera décidé ultérieurement à l'unani-

mité par les chefs d'Etat et de gouvernement.

En ce qui concerne la repondération des voix au sein du Conseil des ministres, l'accord de Nice prévoit une nouvelle échelle de répartition des voix allant de 3 à 29, le Luxembourg ayant désormais 4 voix. Les pays Benelux disposeront ainsi ensemble de 29 voix (Belgique 12 et les Pays-Bas 13), ce qui équivaut au nombre de voix de chacun des quatre grands pays de l'Union (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie).

Quant à la future composition du Parlement européen, le Luxembourg continuera à disposer de six députés.

RENCONTRES INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

111101000110001100100101110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Fischer, M. Stoiber, M. Müller et M. Juncker ont abordé les grands thèmes de la politique européenne

Dialogue européen à Berlin

17 octobre 2000

A l'occasion du "Dialogue politique sur l'Europe", manifestation organisée à Berlin par la fondation Bertelsmann en coopération avec le Bundeskanzleramt et à laquelle ont participé 40 personnalités éminentes du monde politique, économique et de l'édition, s'est dégagée une large identité de vues à propos des voies et objectifs de la politique européenne.

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et M. Gerhard Schroeder, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, ont fait part de leur souhait commun de voir le sommet de Nice se conclure par un succès, en dépit des petites divergences qui pourraient subsister entre les grands et petits Etats membres.

Lors de ces discussions très vastes, presque tous les sujets à l'ordre du jour du sommet de Biarritz furent évoqués.

(voir discours page 096)

Réunion des ministres Benelux de l'Aménagement du territoire, à Namur

30 octobre 2000

Le 30 octobre 2000, les ministres Benelux de l'Aménagement du territoire se sont rencontrés à Namur. La réunion était présidée par Monsieur Michel Foret, ministre wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Cette rencontre a donné aux ministres l'occasion de définir les priorités des années à venir et d'échanger leurs expériences.

Madame Lydie Polfer participe au 50e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à Rome

3 - 4 novembre 2000

Les 3 et 4 novembre 2000, le renforcement de la protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales fut au centre des discussions des ministres européens du Conseil de l'Europe réunis à Rome à l'occasion du 50e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a représenté le Grand-Duché lors de cette conférence organisée par l'Italie, qui assure la présidence en exercice du Conseil.

Les ministres des 41 pays membres du Conseil de l'Europe ont examiné la mise en œuvre de la convention sur le plan supranational tout comme son application dans les Etats membres. Par ailleurs, ils se sont penchés sur le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme, qui doit faire face à un nombre toujours croissant de requêtes. Ils ont lancé une réflexion urgente et approfondie visant à garantir l'efficacité et l'indépendance de la Cour. Au-delà du champ d'application à proprement parler de la convention, les ministres ont également convenu de poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la protection des droits sociaux en Europe.

Les ministres ont également fait le point sur l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la création et de l'application de normes en matière de protection des droits de l'homme. Ils ont chargé le Conseil de l'Europe de renforcer ses réponses aux violations graves des droits de l'homme, de poursuivre son action visant l'abolition généralisée de la peine de mort, de protéger résolument les principes d'égalité et de non-discrimination, mais aussi d'étudier les mesures appropriées pour protéger l'individu contre les abus inhérents aux nouvelles technologies et au développement scientifique.

Dans son intervention, Lydie Polfer a rappelé que le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit sont indispensables à l'épanouissement de l'individu dans la société. Elle a mis en valeur l'acquis de la convention et le rôle éminent joué par la Cour. Elle a jugé révélateur le fait que la convention soit devenue - à la suite de la révolution démocratique en Europe centrale et orientale de 1989 - une des toutes premières références de ces Etats sur la voie de l'intégration européenne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a formulé l'espoir que les quelques pays dont les procédures d'adhésion sont en cours et ceux qui n'ont pas encore été en mesure de poser leur acte de candidature puissent bientôt participer pleinement aux travaux du Conseil de l'Europe. Madame Polfer a fait également état des préoccupations des autorités

luxembourgeoises face aux difficultés que la Cour de Strasbourg éprouve dans l'accomplissement de son mandat. Elle a préconisé une meilleure application de la convention, mais aussi de la jurisprudence de la Cour dans le droit interne des Etats membres.

A la clôture de la conférence, et avant la commémoration solennelle du cinquantenaire de la CEDH, les ministres ont fait une déclaration sur son avenir, rappelant sa vocation d'instrument constitutionnel de l'ordre public européen. A l'issue de la cérémonie, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a signé le douzième Protocole additionnel à l'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme portant sur une interdiction générale de la discrimination.

En marge de la conférence, les chefs de délégation se sont rendus au Vatican où ils ont été reçus en audience par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II.

M. Charles Goerens participe aux adieux de l'Union de l'Europe occidentale, à Marseille

13 novembre 2000

M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense a participé à la réunion ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui s'est tenue à Marseille, le 13 novembre 2000.

Dans le contexte de la mise en place de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) au sein de l'Union européenne, l'UEO est appelée à abandonner ses principales fonctions et à réduire considérablement ses activités.

A Marseille, l'UEO a tenu sa dernière réunion ministérielle. Les ministres se sont félicités du rôle crucial joué par l'organisation, en particulier depuis sa réactivation et son installation à Bruxelles, et ont salué son importante contribution au développement de l'architecture européenne de sécurité et de défense.

Les ministres ont salué les progrès réalisés par l'Union européenne dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense, ainsi que du soutien apporté par l'Alliance atlantique à cette démarche.

Ils ont aussi approuvé les fonctions et structures dites résiduelles de l'UEO, qui seront en place le 1er juillet 2001 au plus tard, et qui permettront aux Etats membres de respecter les engagements du traité de Bruxelles modifié, notamment ceux résultant des articles V et IX, auxquels les Etats membres réaffirment leur attachement.

Dans son intervention, la délégation luxembourgeoise a mis en évidence l'intérêt du travail de l'Assemblée parlementaire de l'UEO dans le domaine de la sécurité et de la défense européenne. Elle a souligné qu'il était important de poursuivre cette activité dans le cadre des compétences attribuées à l'Assemblée par le traité de Bruxelles modifié.

Madame Lydie Polfer participe à la 4e conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, à Marseille

16 novembre 2000

A Marseille, lors de la 4e conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères, l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens ont débattu des moyens d'intensifier leur coopération en vue de constituer entre eux une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

L'Union européenne a annoncé dans ce cadre une enveloppe budgétaire de 5,35 milliards d'euros pour le nouveau programme Meda II en progression par rapport au premier programme doté de 3,425 milliards d'euros.

Madame Lydie Polfer participe au sommet Europe-Balkans, à Zagreb

24 novembre 2000

Le 24 novembre 2000, à Zagreb, a débuté le sommet Europe-Balkans qui a réuni les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats des Balkans et des 15 pays membres de l'Union européenne. Le Grand-Duché y était représenté par Madame Lydie Polfer,

ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le but de ce sommet était de favoriser les forces démocratiques de toute la région et notamment celles de la Serbie. Par ailleurs, il visait à clarifier les engagements réciproques entre l'Union européenne et les Balkans. Dans ce contexte ont été abordées les conditions d'un rapprochement entre l'Union européenne et les pays de l'ex-Yougoslavie.

(voir discours page 113)

Madame Lydie Polfer participe au conseil ministériel de l'OSCE, à Vienne

27 novembre 2000

Lors de son intervention au huitième conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et

la coopération en Europe (OSCE), Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a tenu à rappeler que les bases du nouvel ordre politique en Europe avaient été jetées par l'Acte final de la Conférence de Helsinki, il y a 25 ans, et elle a exprimé le souhait que les travaux poursuivis dans le cadre de l'OSCE puissent renforcer la paix et la stabilité sur tout le continent européen.

Retraçant les événements de l'année en cours, particulièrement riche en évolutions importantes dans les pays de l'OSCE, Madame Polfer a déclaré: "Je me réjouis en particulier de l'adhésion de la République fédérale de Yougoslavie à l'OSCE. Son intégration dans la famille des peuples européens représente un espoir pour une région marquée par les conflits meurtriers de la dernière décennie. Dans cet esprit, je ne peux que lancer un appel à tous les gouver-

0 6 3



En marge du conseil ministériel de l'OSCE, Mme Polfer a rencontré son homologue américain, Madeleine Albright

nements et peuples de la région pour qu'ils tournent désormais leur regard vers l'avenir et qu'ils laissent les querelles du passé derrière eux." A cette occasion, Lydie Polfer a confirmé la disponibilité du Luxembourg "à accompagner les pays de la région sur la voie de la réconciliation, qui est un processus difficile, certes, mais qui seul est susceptible d'offrir une véritable perspective d'avenir pour la paix, la stabilité et la prospérité économique des Balkans".

Parlant des activités futures de l'OSCE, Madame Polfer a insisté sur le rôle particulier qui revient à l'organisation dans la solution des conflits persistants en Europe et la nécessité de favoriser la coopération plutôt que la contrainte. "La recherche de la sécurité au sens large, la promotion de relations de bon voisinage entre Etats, la prévention des conflits, l'aide à la reconstruction de structures démocratiques après conflit et le renforcement des mesures de sécurité et de confiance basées sur une transparence réciproque doivent constituer l'essence même des activités de l'OSCE."

Pour ce qui est du mode de fonctionnement de l'organisation, Lydie Polfer a insisté au cours de son intervention sur l'importance que le Luxembourg attache à une prise de décision transparente au sein de l'OSCE.

Quant au financement de l'organisation, son coût devrait être assuré par une répartition objective, équitable et solidaire.

M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer participent au sommet Benelux, à La Haye

1er décembre 2000

Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ont participé au sommet Benelux qui s'est déroulé dans la soirée du 1er décembre 2000, à la Haye. Les préparatifs du conseil européen de Nice figuraient à l'ordre du jour.

Madame Lydie Polfer participe à la réunion ministérielle de l'OTAN, à Bruxelles

14 décembre 2000

Lors de la réunion ministérielle de l'Organisation du traité de

l'Atlantique Nord (OTAN), Madame Lydie Polfer, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a déclaré que l'Union européenne a besoin d'un "accès aisé aux capacités de l'OTAN" pour pouvoir mener à bien ses futures opérations de gestion de crise. "Il s'agit là de la clé de voûte de la coopération UE-OTAN et de la seule garantie pour l'efficacité et la cohérence de nos activités futures, ainsi que d'une assurance contre les duplications inutiles."

Revenant aux décisions du conseil européen de Nice en matière de politique européenne de sécurité et de défense, Madame Polfer a estimé qu'il s'agissait de la part de l'Union européenne d'une proposition d'arrangements de coopération permanents à laquelle l'OTAN devrait réagir favorablement.

Au cours de son intervention, Lydie Polfer s'est adressée plus directement au secrétaire d'Etat américain, Madame Madeleine Albright, qui pour la



Mme Polfer en compagnie du secrétaire général de l'OTAN, M. Robertson

dernière fois assistait à une réunion ministérielle de l'OTAN. Elle a chaleureusement remer-

cié son homologue pour son engagement exemplaire tout au long de ces années en

faveur de la paix et de la sécurité, tout particulièrement dans les Balkans.

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion des fêtes de fin d'année

24 décembre 2000

Lors de sa première allocution prononcée à l'occasion des fêtes de fin d'année, S.A.R. le Grand-Duc a rappelé son attachement aux "valeurs fondamentales qui contribuent à la cohésion de notre société: liberté, tolérance, respect mutuel, équité, humanité et solidarité." Le souverain a également souligné le rôle que jouent l'école et les parents dans la transmission de ces valeurs fondamentales. L'intervention fut aussi l'occasion pour le Grand-Duc de faire le bilan économique et politique de l'année écoulée. Il s'est félicité de la bonne évolution économique du Grand-Duché et des avancées faites en matière de construction européenne. Réservant une pensée aux plus démunis et aux victimes de catastrophes, le Grand-Duc a tenu à remercier les Luxembourgeois de l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve à plusieurs reprises. Tout en renouant avec la tradition du discours à l'occasion des fêtes de fin d'année, S.A.R. le Grand-Duc a innové en choisissant d'accorder la parole à son épouse, qui a dédié son message aux pauvres, aux personnes seules, aux personnes âgées, aux handicapés ainsi qu'aux enfants.

(voir discours page125)



> 9 octobre 2000

S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience au palais grand-ducal Monsieur Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget. Ce dernier a présenté au Grand-Duc le premier exemplaire de la monnaie commémorative créée à l'occasion de l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri.

Cérémonies de la Journée de commémoration nationale

15 octobre 2000

Pour la première fois dans leurs nouvelles fonctions, le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse

Maria Teresa ont assisté aux cérémonies de la Journée de commémoration nationale.

L'office religieux eut lieu en la cathédrale de Luxembourg. L'archevêque Monseigneur Fernand Franck, dans son allocution de bienvenue, exprima sa joie d'accueillir le couple grand-ducal.



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistent aux cérémonies de la Journée de commémoration nationale

De nombreux représentants du gouvernement, parmi lesquels Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Michel Wolter, ministre de l'Intérieur et Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense étaient également présents au monument de la solidarité nationale.

(voir proclamation du gouvernement page 095)

Cérémonie d'hommage de l'armée à son nouveau commandant, S.A.R. le Grand-Duc Henri

26 octobre 2000

Le 26 octobre 2000, une cérémonie d'hommage de l'armée à son nouveau commandant S.A.R. le Grand-Duc Henri a eu lieu au centre militaire de Diekirch.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillis par la musique militaire. S.A.R. le Grand-Duc a été salué successivement par le

lieutenant-colonel Fernand Guth et M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, accompagné du chef d'Etat-Major de l'armée, le colonel Guy Lenz.

Ensuite, le nouveau commandant de l'armée a passé les troupes en revue. M. Goerens prononça alors un discours évoquant les prérogatives du Grand-Duc. Il céda ensuite la parole à Guy Lenz qui a abordé les difficultés que connaît l'armée luxembourgeoise, difficultés dues notamment à son manque d'effectifs et de moyens.

La cérémonie s'est achevée sur les notes de l'hymne national et par la signature du livre d'or.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse assistent à la séance académique du 75e anniversaire de l'ALJ

15 novembre 2000

Lors d'une séance académique,

le 15 novembre 2000, l'Association luxembourgeoise des journalistes (ALJ) a fêté son 75e anniversaire au Casino syndical de Bonnevoie. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont tenu à souligner par leur présence l'importance qu'ils accordaient à cet événement. Bon nombre de représentants de la vie politique, économique et publique étaient au rendez-vous. Après une introduction historique par Romain Durlet, président du comité d'organisation des festivités, la parole revenait à l'orateur principal, Marius Déès de Sterio, professeur d'université et journaliste. Dans son discours, il a évoqué le monde en perpétuelle mutation dans lequel les journalistes évoluent aujourd'hui. Il a par ailleurs relevé le facteur "temps" qui a fortement modifié le travail du journaliste.

Jean-Claude Wolff, président de l'Association luxembourgeoise des journalistes, a fait allusion, pour sa part, à l'évolution profonde qu'a subie le travail du journaliste au cours des dernières années. Sa tâche ne se résume plus à la rédaction d'un "papier", mais comporte également la mise en forme de son travail, que ce soit le montage du son ou de l'image ou la mise en page d'un article. L'orateur a déploré le fait que les rédactions luxembourgeoises soient contraintes de se contenter d'un minimum de journalistes et que la taille des rédactions n'atteigne même pas la moitié de la taille moyenne de rédactions similaires à l'étranger. Par ailleurs, le président de l'ALJ a évoqué la révision de la loi pour la presse, une loi



L'armée luxembourgeoise rend hommage à son nouveau commandant, le Grand-Duc Henri



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à la séance académique du 75e anniversaire de l'ALJ

qui ne devrait pas seulement être celle des journalistes, mais également celle de tout citoyen. Cette loi ne devrait pas seulement être comprise comme une loi pour la presse, mais également comme une loi pour la liberté d'expression.

S.A.R. le Grand-Duc Henri reçoit en audience M. Arpad Göncz, ancien président de la République hongroise

27 novembre 2000

Le 27 novembre 2000, S.A.R. le Grand-Duc Henri a reçu en audience l'ancien président de la République hongroise, Monsieur Arpad Göncz. Ce dernier s'était rendu au Luxembourg afin de réceptionner le prix "Vision for Europe" de la Fondation Edmond Israël.

La visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte en Hongrie du 17 au 19 octobre 1990 et la visite d'Arpad Göncz au Grand-Duché les 19 et 20 septembre 1996 ont contribué à créer des liens intenses et amicaux entre les deux pays.

S.A.R. la Grande-Duchesse participe à la Conférence internationale sur la culture de paix, à Madrid

11 - 12 décembre 2000

Sur invitation de M. Federico Mayor Zaragoza, ancien directeur général de l'Unesco, S.A.R. la Grande-Duchesse ainsi qu'un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles de nombreux lauréats du prix Nobel de la paix, se sont réunies du 11 au 13

décembre à l'université Rey Juan Carlos à Madrid afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour encourager la culture de paix.

La conférence était organisée par la *Fondation pour la Culture de Paix*, présidée par Federico Mayor Zaragoza, créée dans le cadre de l'Année internationale de la culture de paix. Cette fondation poursuit l'objectif de remplacer la culture de la violence par une culture de la paix et du dialogue.

La conférence a été officiellement lancée le lundi 11 décembre 2000, en présence de LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne.

S.A.R. la Grande-Duchesse était l'invitée du panel global organisé à la suite du lancement officiel de la conférence. Lors de ce panel ont été discutés les moyens concrets à mettre en œuvre pour promouvoir la culture de paix. S.A.R. la Grande-Duchesse, pour sa part, a présenté l'approche qu'elle privilégiait pour avancer sur le chemin vers un monde meilleur: celle-ci part du constat qu'il y a aujourd'hui un fort déséquilibre entre le monde rationnel et scientifique, très développé, d'une part, et le monde des sentiments et des valeurs humaines, un peu délaissé, d'autre part. Afin de rétablir l'équilibre entre ces deux mondes et construire une culture de paix, S.A.R. la Grande-Duchesse a invité les participants à ne pas négliger ce qu'elle appelle l'intelligence du cœur. Cette dernière doit



S.A.R. la Grande-Duchesse entourée de LL.MM. le Roi et le Reine d'Espagne, à l'occasion de la conférence internationale sur la culture de paix, à Madrid

A Madrid, ces quatre contrats ont été évoqués au sein de différents groupes de travail dont les conclusions ont donné lieu à la *Déclaration de Madrid* dans laquelle les participants à la conférence se sont engagés à "travailler sans relâche pour rendre possible la transition d'une culture de la force à une culture de paix et de non-violence, de dialogue et de tolérance, comme meilleure contribution de l'humanité pour l'avenir des générations futures." Cette déclaration s'appuie notamment sur le Programme d'action pour la culture de paix, approuvé le 13 septembre 1999 par l'Assemblée générale des Nations unies. Soucieux de prendre des mesures concrètes en faveur d'une culture de paix, les participants à la conférence ont dégagé huit domaines d'action prioritaires: l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre femmes et hommes, la promotion des principes et pratiques démocratiques, le soutien à la tolérance et à la solidarité, la libre circulation de l'information et des connaissances ainsi que la collaboration internationale entre les institutions afin de promouvoir la culture de paix.

0 7 2

être enseignée dès le plus jeune âge, notamment au sein de la cellule familiale, par l'apprentissage du respect d'autrui et de l'esprit de citoyenneté.

De manière générale, le panel s'est penché sur les différences et injustices énormes qui séparent les "pays du Sud" des "pays du Nord". Les participants ont évoqué dans ce contexte les conséquences néfastes de la mondialisation, qui ne fait que creuser davantage le fossé qui existe déjà entre les pauvres et les riches. La dégradation de l'environnement figurait également au menu des discussions.

Tous les participants à la conférence ont souligné qu'il fallait mettre un frein à la violence politique, sociale et économique et ouvrir les portes au dialogue et à la tolérance.

Pour ce faire, la Fondation pour la Culture de Paix propose quatre contrats:

1. un nouveau contrat social
2. un contrat naturel ou environnemental
3. un contrat culturel
4. un contrat moral ou éthique.

ACTUALITÉ NATIONALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker s'adresse au "Internationaler Club Frankfurter Wirtschaftsjournalisten", à Francfort

29 novembre 2000

Le 29 novembre 2000, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, s'est adressé aux membres du Club international des journalistes économiques de Francfort. Ce fut l'occasion pour lui de commenter les récentes évolutions en matière de politique économique et fiscale au niveau de l'Union européenne.

Au dire du Premier ministre, l'euro pourrait se renforcer si, lors du sommet européen de Nice, les Quinze parvenaient à harmoniser davantage leurs politiques économiques et à véhiculer une image plus soudée en matière de politique étrangère et de sécurité commune. En effet, le Premier ministre luxembourgeois estime que si les pays membres de l'Union européenne parvenaient à mieux coordonner leurs politiques, l'euro pourrait davantage s'affirmer par rapport au dollar. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a également regretté que les marchés financiers s'obstinaient à refuser de reconnaître les succès de la zone euro et ne tenaient pas suffisamment compte des premiers signes de faiblesse de l'économie des Etats-Unis.

Concernant l'accord politique relatif au paquet fiscal survenu

au conseil Ecofin à Bruxelles, le lundi 27 novembre 2000, le Premier ministre luxembourgeois a affirmé que le Grand-Duché n'appliquerait les décisions de ce compromis qu'à condition que les pays tiers en fassent autant, et ce à tous les stades déterminés par le compromis de Feira, en juin 2000.

A propos de l'idée de paradis fiscal souvent associée au Grand-Duché, le Premier ministre luxembourgeois a riposté que "l'Allemagne est le plus grand paradis fiscal en Europe" dans la mesure où, tout comme les autres Etats membres de l'Union européenne, elle n'applique pas de retenue à la source sur les revenus de l'épargne des non-résidents.

150e anniversaire de la Section des sciences de l'Institut grand-ducal

4 décembre 2000

Le 4 décembre 2000, dans le cadre d'une séance académique

au siège social du groupe Arbed, a été célébré le 150e anniversaire de la Section des sciences de l'Institut grand-ducal. Depuis sa création en 1850, la Section des sciences a beaucoup œuvré dans le cadre de la mission qu'elle s'était donnée, à savoir "propager les sciences dans le pays". Elle l'a fait par une activité soutenue consistant notamment en communications scientifiques, conférences publiques, tables rondes et expositions scientifiques ainsi qu'en la publication d'un bulletin.

En présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri et des ministres Erna Hennicot-Schoepges, Anne Brasseur et Carlo Wagner, le président de la Section des sciences de l'Institut grand-ducal, Pierre Seck, a décrit les missions de la section, qui, au cours des années, ont été adaptées aux nouvelles exigences de la société et aux progrès scientifiques. Par ailleurs, une allocution de Madame la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'un discours du président de l'Académie des sciences de

0 7 7



La Section des sciences de l'Institut grand-ducal fête son 150e anniversaire

France ont enrichi la séance académique.

Déclarations de M. Jean-Claude Juncker à l'occasion des fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nombreuses ont été les interviews du Premier ministre concernant le bilan de l'an 2000. Voici quelques-uns des vœux et réflexions exprimés par le Premier ministre pour 2001.

PRESSE ÉCRITE

Croissance durable

- "Il faut tenter, sans nécessairement pointer vers les 700.000 habitants, de se donner les moyens qui seraient ceux d'un Luxembourg de 700.000 habitants. En d'autres mots, miser sur la diversification de notre économie. Nous devrions drainer vers notre pays les activités qui créent une grande plus-value sans attirer nécessairement trop de monde. Voilà le défi." - *Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Le Jeudi, 28 décembre 2000, "Mes rêves entrent en collision avec la réalité. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et les chantiers de l'avenir"*.
- "Unser Dilemma ist: Um unsere weitgestreckten Sozial- und Rentenvorstellungen verwirklichen zu können brauchen wir auf Dauer angelegte

Wachstumsquoten in Wirtschaft und Demographie. Erreichen wir sie jedoch, gehen sie auf Kosten der Nachhaltigkeit und der Lebensqualität der zukünftigen Generationen. Dieses Dilemma können wir nur dadurch lösen, dass wir weniger quantitativ und stärker qualitativ wachsen (...). Dann schaffen wir es, das harmonische Miteinander von Luxemburgern und Nicht-Luxemburgern zu sichern." - *Jean-Claude Juncker, Premierminister, Luxemburger Wort, 30 décembre 2000, "Jean-Claude Juncker: Dilemma. Das harmonische Miteinander von Luxemburgern und Nicht-Luxemburgern sichern"*

Avènement au Trône

- "Für Luxemburg war 2000 ein insgesamt gutes Jahr. Der Thronwechsel hat uns vor Augen geführt, dass es weiterhin Sinn macht, sich für die Luxemburger Sache einzusetzen. Aber die schreckliche Geiselnahme in Wasserbillig hat uns gezeigt, wie schnell die Verhältnisse aus den Fugen geraten. Beide Ereignisse haben jedoch klar gemacht: es gibt sie, die Solidarität (...). Auf diesem Grundkonsens der Solidarität sollten wir aufbauen, wenn wir das Jahr 2001 angehen." - *Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Tageblatt, 30 décembre 2000, "Solidarité"*

Solidarité

- "Ich wünsche mir mehr Verständnis für diejenigen,

denen es nicht gut geht. (...) Natürlich kann der Staat mehr und mehr Auffangstrukturen schaffen. Ich habe jedoch festgestellt, dass die individuelle Solidarität abnimmt, sobald die Allgemeinheit eine Aufgabe übernimmt. Ich wünsche mir, im Jahr der Freiwilligenarbeit, eine Rückkehr zu dieser individuellen Hilfeleistung. Der Staat kann den Menschen nicht ersetzen." - *Jean-Claude Juncker, Premierminister, Revue, 4 janvier 2001, "Volles Programm"*

RADIO ET TÉLÉVISION

Gouverner

"Fir mech ass regierungsfähig deen, deen sech an der Mëtt vum Denken a vum Empfanne vum Lëtzebuurger Vollek ophelt, deen an der Vergangeneet bewisen huet, datt e regéire kann." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio et Télé Lëtzebuerg, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001*

"Eng Regierung bilden op Grond vun engem méi oder manner liicht ze interpretéierende Wieleroptrag ass keng Affär vu Léift. Et ass eng Affär vu Respekt vun demokratesche Vollékswëllen. An dann ass et ganz séier eng Affär vu perséinlecher Chimie." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio*

et *Télé Lëtzebuerg*, à l'occasion du *Nouvel An*, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001

"Meng éischt Suerg am Liewen ass fir jidferengem verständlech ze machen datt et en Drock vun de Problemer gett an datt een déi Problemer muss léisen gemäss deem ale Motto, deen ech oft énoncéieren a selten applizéieren, datt ee grouss Problemer muss léisen esou lang se kleng sin. Dat mecht een zesummen mat deem deen an der Regierung ass an dat probéiert een och zesummen ze machen mat deenen déi an der Opposition sin." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio et Télé Lëtzebuerg, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001*

La politique telle que le Premier ministre la définit

"Ech soen dat net gär well dat klengt e bëssen iwwehiewlech, mee Politik bleiwt eng Konscht. Et ass d'Konscht fir aus ënnerschiddlechen Informatiounen, aus widerspriechelechen Elementer ee Ganzt ze machen wat eng Politik aus engem Goss ass. Dat ass dat wat Politik ass. Dat ze huelen wat haut ass, et ze transposéieren an d'Zukunft an et am Liicht vun zukünftigen Entwecklungen, déi een heiansdo méi erahnen muss wéi datt een se géif wëssen sou ze préifen datt et och kurzfristeg machbar ass an

datt et laangfristeg nach d'Strooss hellt." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio et Télé Lëtzebuerg, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001*

Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri

"Wat mer Freed gemach huet an deem öffentlechen Deel vu mengem Liewen war d'Art a Weis wéi d'Lëtzebuenger op eng onkomplizéiert, lieweg, buedestänneg, net ofgehuewen Art a Weis op deen Trounwiessel dee mer haten réagéiert hun a wéi se dat selwer gestaltet hun. Well niewt deem wat een sech afaale léist als Regierung déi organiséiert spillen d'Leit jo d'Haaptroll an sie hun se, wéi ech fonnt hun, gudd gespilt an et war einfach e gudd Gefill deen Dach e Lëtzebuenger ze sin." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à DNR, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000*

Prise d'otages

"Dat wat mech bedréckt huet an deem Joer, bis haut, dat wat een net ausradéiere kann, dat war déi Geiselnahm zu Wasserbëlleg well een do abémol aus heiterem Himmel (...) matt enger extremer Situatioun konfrontéiert gin ass op déi een sech net konnt firbereeden, wou een an senger Vergangeneheit keng Erfahrungselementer gehat hätt, déi engem gehollef hät-

ten deen Dag dat richteicht ze machen an dat falscht ze verhënneren, an och déi Angscht déi een hat op dat wat een do am Gang wier ze décidéieren richteig wier." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à DNR, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000*

Climat social

"Eis Wirtschaft wiist séier. Sie ass op engem robusten Wuestumspaad. Sie wiist anescht wéi am Ausland. Och den Arbechtsmart wiist jo matt massiven Expansiounselementer méi staark wéi am Ausland. Doraus ergëtt sech bei de Gewerkschaften d'Bild, datt een och bei der Formulierung vun der Lounpolitik, bei der Gestaltung vun der Lounpolitik muss kënnen däitlech méi wäit goen wéi an deene Regiounen an an de Länner ronderem eis, wat d'Patron'e nët esou gesinn well se ënnert total verännerte Konkurrenzbedingungen an enger, och um europäesche Plang, stark globaliséierter Wirtschaft musse funktionnéieren." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à la Radio socio-culturelle, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000*

e-Lëtzebuerg

"Alles dat wat een ënnert dem Sammelbegrëff e-Lëtzebuerg zesummenfaasst ass selbstverständlech eng nei Chance fir eist Land, mee do muss ee wëssen datt mir eis

déi Chance matt dem Rescht vun der Welt deelen. Et ass eigentlech méi eng Noutwendegkeet wéi eng Chance, well wien sech vu fir eran aus deem Prozess do ausklemmt, deen en nët matmecht, deen e nët deelweis esouguer anticipéiert, deen accumuliert esou grouss Retard'en an der Zukunftsvorbereitung, datt en enges Daags ausser Otem kënn an de richtege Rhythmus net méi behellt." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à la Radio socio-culturelle, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000*

Politique européenne



"Nodenken iwwer dat eegent Land ass ëmmer och e Nodenken iwwer Europa. Handelen fir dat eegent Land ass ëmmer och en Handelen an Europa. Visiounen fir säin immediate Beräich, fir seng Proximitéit ze entweckelen stéisst noutwenderweis op europäesch Grenzen, op europäesch Chancen, op europäesch Hoffnungen." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio et Télé Lëtzebuerg, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001*

"Et kënn derbäi an der erweiderter Unioun, datt mer och kënnen, ouni eis iwwer-méissech mussen unze-strengen, en Affekt vun deene kleng Länner sin, den Explikator vun der Befind-

lichkeet vun de kleng Länner déi nei derbäistoussen. Et ass mir iwwer d'Secherstelle vun diplomateschen Aflosszonen vu Lëtzebuerg an engem méi groussen Europa nët baang." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à RTL Radio et Télé Lëtzebuerg, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000 et le 1er janvier 2001*

"Ech halen d'europapolitescht Ertragsresultat vum Sommet vu Nice fir insgesamt insüffisant well ech déi Angscht hun, wann et net zu méi Europa do kënn wou manner Europa eng grouss Gefor wier fir de Kontinent, datt dann déi europäesch Konstruktioun och an hirer fridensstëftender Wirkung riskéiert à terme an hirer Intensitéit ze verléieren." - *Interview accordée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre à DNR, à l'occasion du Nouvel An, diffusée le 31 décembre 2000*

> DÉCORATIONS

M. Jean-Claude Juncker décoré de l'insigne de l'Artisanat en or

3 octobre 2000

Lors d'une cérémonie à la Chambre des métiers, son président, Monsieur Paul Reckinger, a remis au Premier ministre,

Monsieur Jean-Claude Juncker, l'insigne de l'Artisanat en or.

Dans son allocution, Paul Reckinger a tenu à rendre hommage à l'attitude positive de Jean-Claude Juncker envers l'artisanat et à ses choix politiques, notamment ceux visant à créer un environnement favorable aux entreprises.

M. Jean-Claude Juncker remet la médaille d'or du "Mérite européen" à M. Eberhard Diepgen, maire de Berlin

20 novembre 2000

Le 20 novembre 2000, lors d'une séance académique à Berlin, la médaille d'or du "Mérite européen" a été décernée à M. Eberhard Diepgen, maire de la capitale allemande. A cette occasion, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et M. André Heiderscheid, président de la Fondation du Mérite européen, ont souligné dans leurs interventions respectives les qualités "européennes" du maire de Berlin. Eberhard Diepgen a contribué à redonner à Berlin sa place en Europe et à en faire un modèle européen de culture et de dynamisme.

Avant la cérémonie officielle, MM. Juncker et Diepgen s'étaient rencontrés pour un échange de vues sur l'actualité politique.

(voir discours page 105)

M. Jean-Claude Juncker reçoit le prix Benelux-Europe 2000

24 novembre 2000

A La Haye, Me Pieter van Vollenhoven, membre de la famille royale néerlandaise, a décerné à M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, le prix Benelux-Europe des Sciences, de la Culture et de l'Humanité pour l'an 2000. A la même occasion, deux autres personnalités se sont vu remettre ce prix : le professeur Mark Eyskens, ancien Premier ministre de Belgique et M. Max van der Stoep, haut-commissaire OSCE, ministre d'Etat des Pays-Bas.

Le jury international a en effet considéré que les lauréats de ce prix "ont rendu des services exceptionnels dans le domaine de la coopération et de l'amitié

au Benelux, avec une attention toute particulière pour la promotion de l'intégration européenne sur le plan culturel et humain."

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Signature d'un accord social entre la Finlande et le Luxembourg

10 novembre 2000

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Monsieur Henry Söderholm, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire finlandais, ont signé une nouvelle convention bilatérale en matière de sécurité sociale.

Cette convention vise à rétablir les droits sociaux perdus par une certaine catégorie de personnes au moment de l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne.

Les règlements CEE avaient, en effet, remplacé l'ancienne convention unissant le Luxembourg et la Finlande et qui prévoyait un champ d'application personnel beaucoup plus large. Désormais, le nouvel accord vise à définir des règles de coordination pour toutes les personnes assurées en vertu de l'une ou des deux législations concernées.

Signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Luxembourg et la République tchèque

17 novembre 2000

La signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque a eu lieu le 17 novembre 2000 au ministère des Affaires étrangères. Le texte a été signé par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et par Monsieur Vladimir Spidla, Vice-Premier ministre, ministre du Travail et des Affaires sociales de la République tchèque.

L'objectif de la convention est d'assurer les droits en matière de sécurité sociale pour les personnes qui sont ou qui ont été soumises à la législation de l'une



> 29 novembre 2000

Le 29 novembre 2000, M. Luc Frieden, ministre de la Justice, a assisté à la cérémonie de la Promotion des décorations de l'Ordre de la Résistance, au Centre de conférences.



Signature d'un accord entre la Finlande et le Luxembourg, représentés respectivement par M. Söderholm, ambassadeur finlandais et Mme Polfer

ou des deux parties contractantes ainsi qu'aux membres de famille et à leur survivants.

0 8 2

Signature d'une convention en faveur de quatre pays d'Europe centrale et orientale

5 décembre 2000

Une convention a été signée entre Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et Monsieur Gérard Druesne, directeur général de l'Institut européen d'administration publique (IEAP). L'accord porte sur l'exécution de quatre projets bilatéraux d'assistance technique et de formation en faveur de la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie et de la Slovaquie. C'est l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP, créée en 1992, qui prendra en charge la mise en oeuvre de ces projets financés par le gouvernement luxembourgeois. Rappelons que

l'IEAP a été créé en 1981 pour soutenir les administrations nationales des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion.

Les pays bénéficiaires sont tous candidats à l'adhésion à l'Union européenne. L'élaboration de ces projets témoigne de la volonté du Luxembourg de renforcer ses programmes bilatéraux d'assistance technique et de formation avec un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale. En effet, pour adhérer à l'Union européenne, il est nécessaire que les candidats améliorent au préalable leur capacité administrative et judiciaire.

Coopération avec le Programme des Nations unies pour les volontaires

7 décembre 2000

Le 7 décembre 2000, Madame Sharon Capeling-Alakija, coordi-

nateur exécutif du Programme des Nations unies pour les volontaires (UNV) a effectué une visite de travail au Luxembourg. Dans ce contexte, elle a rencontré Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense. Au cours de cette rencontre, les possibilités de coopération avec le programme UNV ont été examinées en tenant compte des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Le Programme des Nations unies pour les volontaires fait partie du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il organise le recrutement d'experts et de spécialistes de la coopération et les met à la disposition de différentes organisations onusiennes actives dans le domaine humanitaire ou dans celui de la coopération au développement. Le Programme UNV compte actuellement plus de 4.000 volontaires. Les volontaires des Nations unies sont des universitaires spécialisés et possèdent une solide expérience dans le domaine de la coopération.

En marge de cette rencontre, un accord-cadre portant sur le financement du Programme UNV a été signé. Il détermine les modalités de la coopération avec le Luxembourg et prévoit le financement d'experts qualifiés, luxembourgeois ou issus des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

Le Luxembourg devient ainsi le premier pays à favoriser également le financement de volontaires en provenance de pays en développement.

Le Luxembourg a annoncé qu'il envisageait d'engager 6 volontaires en 2001.

Signature d'un accord de financement avec le Programme alimentaire mondial

12 décembre 2000

Monsieur Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a signé un accord de financement avec le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le PAM est une organisation des Nations unies dont la mission consiste à fournir aide et assistance à toutes les victimes de la faim, causée aussi bien par des catastrophes naturelles que par des conflits armés. Chaque année, elle sauve des milliers d'êtres

humains de la mort par malnutrition. Le PAM mène une double action, ponctuelle en cas d'urgence, et préventive à long terme.

L'aide du Luxembourg apportée au PAM est en progression constante et s'est élevée à 40 millions de francs luxembourgeois pour l'année 2000.

ECONOMIE

Présentation du rapport sur la politique énergétique du Luxembourg

5 octobre 2000

Lors d'une conférence de presse, Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, et Monsieur Robert Priddle, directeur de l'Agence internationale

de l'énergie (IEA), ont présenté le rapport sur la politique énergétique du Luxembourg effectué par l'IEA. Ce rapport a permis d'enregistrer les progrès faits en la matière, mais aussi de formuler des recommandations à l'égard du Luxembourg.

D'ici 2010, 10% de l'électricité consommée devront provenir des énergies renouvelables: 60 millions de francs luxembourgeois seront débloqués à cette fin, soit 40 millions destinés aux primes d'encouragement écologique pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne ou hydraulique, et 20 millions d'aides financières consacrées à la mise en valeur des énergies renouvelables.

Le rapport recommande au gouvernement de maintenir les prix des produits pétroliers le plus bas possible et de favoriser la collaboration avec les pays limitrophes, mais également d'introduire une "compétition" entre les secteurs du gaz et de l'électricité.

M. Henri Grethen visite la Foire d'automne

8 octobre 2000

En raison des festivités liées à l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, le 7 octobre 2000, le ministre de l'Economie, Monsieur Henri Grethen, n'a pas pu procéder à la traditionnelle inauguration officielle de la Foire d'automne. En revanche, le 8 octobre 2000, il a visité les différents stands de la Foire en présence des responsables des Foires



M. Goerens poursuit son soutien financier envers le PAM

internationales et de personnalités du Conseil communal et échevinal de la Ville de Luxembourg.

M. Henri Grethen inaugure le salon Lux-Asia 2000, au Kirchberg

6 novembre 2000

En présence de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie, a inauguré le salon Lux-Asia 2000, au Kirchberg. Pour la première fois, une rencontre entre des dirigeants de PME implantées dans la région Saar-Lor-Lux et de douze pays asiatiques, s'est déroulée en Europe, et plus précisément au Kirchberg.

Ce salon visait le développement d'un partenariat commercial entre la Grande Région et l'Asie, mais s'inscrivait également dans le cadre d'Asia Invest, un programme de la Commission européenne qui tend à renforcer les échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie.

(voir discours page 102)

M. Henri Grethen participe au déjeuner-débat "Innovez! De l'idée à la création d'entreprise"

29 novembre 2000

Afin de faciliter le passage de l'idée à la création d'entreprise,

la Fédération des Industriels luxembourgeois en collaboration avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et Luxinnovation ainsi qu'avec le soutien du ministère de l'Economie et du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, avait lancé une vaste initiative de sensibilisation sous le nom de "Business initiative". C'est dans ce cadre qu'ont été organisés, le 29 novembre 2000 aux Foires internationales de Luxembourg, le salon de la création d'entreprise et de l'innovation ainsi qu'un déjeuner-débat. Ce dernier, ouvert au grand public, a permis aux différents acteurs de la création d'entreprise de faire valoir leurs points de vue au cours d'une table ronde informelle.

A cette occasion, le ministre de l'Economie a fait un tour d'horizon de l'innovation au Luxembourg. Il a évoqué les aides et l'assistance dont peuvent bénéficier les créateurs d'entreprise et a souligné combien il était important de créer des entreprises innovantes. Par la suite, des créateurs d'entreprise, des banquiers, des industriels confirmés et des représentants des pouvoirs publics ont fait part de leur savoir-faire et de leurs expériences. Ce déjeuner-débat a permis aux nombreuses personnes présentes de prendre connaissance des différentes étapes à franchir pour passer de l'idée innovante à la création d'entreprise et de découvrir la panoplie d'aides qui existent en la matière.

A l'issue du déjeuner-débat, Henri Grethen a procédé au lancement officiel du Concours 1,2,3, GO. Ce concours interrégional vise à promouvoir l'esprit d'entreprise en récompensant les meilleurs business plans. Il s'adresse à tous ceux qui ont une idée commerciale innovante, ne bénéficiant pas encore d'un financement, et économiquement prometteuse.

(voir discours page 115)

AGRICULTURE

M. Fernand Boden présente les mesures prises par le Luxembourg en matière de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine

21 décembre 2000

M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, a exposé les der-



M. Boden présente les nouvelles mesures de lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine

nières mesures adoptées par le Luxembourg pour lutter contre l'ESB, encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle).

Le gouvernement a approuvé, le 15 décembre 2000, un projet de règlement qui interdit l'utilisation de protéines animales. M. Boden a rappelé que, depuis 1994, les farines animales étaient interdites à tous les ruminants. Aujourd'hui, l'interdiction portant sur l'utilisation de farines animales concerne tous les élevages. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la directive européenne. En revanche, le Luxembourg va plus loin que l'Union européenne en ne limitant pas cette interdiction dans le temps. De plus, M. Boden a rappelé que depuis 1998, les abat-toirs avaient appliqué la recommandation du ministère de l'Agriculture de retirer, lors de l'abattage des bovins, tous les morceaux à risque.

Dès le 1er janvier 2001, les tests de dépistage sur les bovins de plus de trente mois, morts et abattus au Luxembourg, seront appliqués, alors que l'Union

européenne ne les pratiquera qu'à partir de juillet 2001. Ainsi, aucun animal de plus de trente mois non testé ne pourra rentrer dans la chaîne alimentaire.

Une adresse Internet (www.gouvernement.lu) ainsi qu'un numéro vert ont été mis à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions.

EDUCATION

Madame Anne Brasseur présente le manuel "Lëtzebuergesch fir all Dag", au Centre de langues

24 octobre 2000

Le Centre de langues a présenté le nouveau manuel pour apprendre le Luxembourgeois, intitulé "Lëtzebuergesch fir all Dag", en présence de Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

L'objectif du manuel est de présenter aux étrangers une méthode vivante et intéressante pour apprendre le luxembourgeois, méthode qui a pour but de faciliter le contact avec la population autochtone et de donner l'envie de découvrir la vie quotidienne au Luxembourg. Cet ouvrage permet aux étrangers de s'intégrer plus facilement au Luxembourg. C'est pourquoi il axe davantage sa méthode sur la dimension communicative de la langue que sur l'écrit. C'est à travers une approche ludique et donc très accessible que l'étudiant découvre les structures de la langue, et se prépare à la pratiquer.

Ce manuel n'est pas conçu pour un apprentissage en autodidacte, mais constitue le support des cours organisés au Centre de langues.

Madame Erna Hennicot-Schoepges participe à la réunion européenne des étudiants luxembourgeois, à Zurich

9 - 12 novembre 2000

Du 9 au 12 novembre 2000, environ 170 étudiants luxembourgeois s'étaient retrouvés à Zurich dans le cadre de la Réunion européenne des étudiants luxembourgeois (REEL). Différents thèmes, comme les nouvelles technologies de la communication et l'avenir de la place financière furent abordés. Madame Erna Hennicot-



Mme Brasseur présente le nouveau manuel "Lëtzebuergesch fir all Dag"

Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'était déplacée pour l'occasion. Dans son discours, elle s'est notamment exprimée en faveur d'un meilleur échange d'informations entre les associations d'étudiants et le ministère concerné. Elle a également souligné l'importance de la recherche pour le développement du Grand-Duché, et a regretté que de nombreux étudiants universitaires, après avoir terminé leurs études, ne retournent plus au Luxembourg, causant ainsi une perte considérable pour l'économie luxembourgeoise.

Foire "Etudes et Formations" - conférence de presse de Madame Anne Brasseur

23 novembre 2000

C'est pour mieux présenter aux jeunes visiteurs les multiples aspects du métier d'enseignant que le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports avait décidé d'être représenté par un stand à la Foire "Etudes et Formations". Il espérait ainsi faciliter le choix de carrière des intéressés.

Par le biais de ce stand, le ministère visait tout d'abord à sensibiliser les élèves et les étudiants aux caractéristiques intrinsèques du métier de professeur dans l'enseignement du primaire et du secondaire.

Le deuxième objectif du ministère était d'informer les intéressés sur les procédures et démarches administratives à suivre en ce qui concerne les modalités d'admission dans les carrières enseignantes respectives.

Le visiteur avait la possibilité de découvrir sur le stand le nouveau site Internet du ministère (www.men.lu). Il pouvait également se renseigner auprès de spécialistes du monde de l'éducation et avait à sa disposition une documentation complète sur le métier d'enseignant au Luxembourg.

SANTÉ

M. Carlo Wagner présente le nouveau plan hospitalier

16 octobre 2000

Monsieur Carlo Wagner, ministre de la Santé, a présenté le projet

de règlement grand-ducal établissant le nouveau plan hospitalier. Ce règlement remplacera celui du 30 mai 1994.

Les grandes lignes directrices du plan hospitalier s'articulent autour de cinq points:

- la réduction du nombre de "lits aigus" d'ici 2005, pour en arriver au rapport de cinq lits par 1000 habitants. Ce projet repose notamment sur le constat qu'en dépit de l'augmentation de la population, l'évolution des techniques médicales contribuera à diminuer la durée moyenne d'hospitalisation.
- la division des hôpitaux en deux catégories: les hôpitaux de proximité, limités à moins de 175 lits, et ne disposant d'aucun service spécialisé; les hôpitaux généraux, disposant de plus de 175 lits et offrant de nombreux services spécialisés.
- un hôpital général par région



Exposé détaillé du nouveau plan hospitalier, par M. Wagner

hospitalière, sachant d'ores et déjà que le Luxembourg sera divisé en trois régions, Nord, Centre et Sud.

- la mise en place d'un service de néonatalogie intensive au Centre hospitalier de Luxembourg (CHL), avec la capacité de prise en charge de 35 à 38 patients par an.
- la création de nouveaux services en soins palliatifs, dans les domaines de fécondation in vitro et de médecine de l'environnement.

L'hôpital du Kirchberg, dont les travaux devraient s'achever en 2003, fera partie des trois hôpitaux généraux du Centre, avec le CHL et la clinique Sainte-Thérèse.

Inauguration du centre de promesses de don pour le Téléthon 2000

8 décembre 2000

La Grande-Duchesse Maria Teresa ainsi que de nombreuses personnalités telles que Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Monsieur Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que Monsieur Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg ont inauguré le centre de promesses de don, au Foyer euro-

péen, pour la 6ème action du Téléthon au Luxembourg.

Depuis son lancement, l'action connaît une mobilisation croissante, avec des promesses de don qui ont atteint dix millions de francs luxembourgeois en 1999.

COMMUNICATION

M. François Biltgen présente le projet de loi sur la protection des données

13 décembre 2000

Le ministre délégué aux Communications, Monsieur François Biltgen, a présenté le projet de loi sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données. Ce projet de loi-cadre couvre notamment les types de surveillance par caméra, la surveillance du per-

sonnel et de son courrier électronique. Ainsi, M. Biltgen a précisé que le champ d'application de ce texte est plus large que celui de la directive européenne.

M. Biltgen a tenu à présenter la philosophie de cette loi-cadre, empreinte de la volonté de trouver un équilibre entre la libre circulation des données à caractère personnel et la protection des droits et libertés fondamentaux, dont le droit à la vie privée.

Ce projet de loi fournit donc un cadre commun aux entreprises, aux particuliers et à l'Etat pour permettre la circulation des données tout en veillant à leur protection, en adéquation avec les nouvelles technologies. Il permettra, comme l'espère M. Biltgen, de développer notamment le commerce électronique ralenti jusqu'à présent par le sentiment d'insécurité juridique des consommateurs et des commerçants.

La Commission nationale pour la protection des données veillera au respect de cette loi.



M. Biltgen explique le contenu du projet de loi sur la protection des données

M. François Biltgen et M. Eugène Berger présentent les normes de protection élaborées par le Luxembourg en matière de téléphonie mobile

19 décembre 2000

Le 19 décembre 2000, le ministre du Travail et de l'Emploi, M. François Biltgen, et le secrétaire d'Etat à l'environnement, M. Eugène Berger, ont présenté lors d'une conférence de presse les normes de protection et de sécurité élaborées par le Luxembourg en matière de téléphonie mobile.



L'utilisation toujours croissante du téléphone mobile dans la vie quotidienne et la découverte parallèle des effets négatifs des radiations ont conduit les responsables politiques compétents à proposer des solutions de protection. Il s'agissait de trouver un équilibre entre les exigences de bon fonctionnement du réseau et celles de la santé.

Les normes élaborées par le Grand-Duché sont les plus strictes au niveau européen en matière de protection de l'être humain. Les émetteurs devront être adaptés aux nouvelles normes dans les 6 mois, et la "colocalisation" sur un site sera encouragée pour éviter la prolifération d'antennes. Enfin, on évitera de placer des émetteurs d'ondes électromagnétiques dans des lieux comme les places publiques, les écoles, etc.

TRANSPORTS

M. Henri Grethen fait le point sur la politique des transports actuelle

10 novembre 2000

Lors d'une conférence de presse, Monsieur Henri Grethen, ministre des Transports, a rendu officiels les résultats des études relatives au projet BTB, et annoncé que le projet de construction d'un tramway régional n'était plus d'actualité. En effet, par rapport au développement des moyens de transport traditionnels, il ne présente pas d'avantages réels et nécessite par ailleurs des investissements bien plus élevés. Aussi le gouvernement optera-t-il pour une simple extension des moyens de transport traditionnels et pour le réaménagement de la place de la Gare et d'une partie de l'avenue de la Liberté.

En outre, M. Grethen a précisé qu'une extension de l'aéroport au niveau des pistes d'atterrissage disponibles, n'était pas envisagée. En revanche, un dispositif adapté au nombre croissant de voyageurs serait mis au point. De même, un hangar qui permettra au personnel de ne plus travailler à l'extérieur est prévu dans le nouveau plan d'occupation du sol.

Enfin, M. Grethen a précisé que le gouvernement s'engagerait à rendre possible le transport de marchandises entre la gare et l'aéroport, et à améliorer le transport public dans le sud de la capitale.

Les ministres des Transports du Luxembourg, de France et de Belgique signent un accord sur le fret ferroviaire

11 décembre 2000

Les ministres des Transports luxembourgeois, Monsieur Henri Grethen, belge, Madame Isabelle Durant, et français, Monsieur Jean-Claude Gayssot, se sont retrouvés à Paris pour signer un accord sur le fret ferroviaire visant à améliorer l'écoulement du trafic.

Ainsi, au Luxembourg, la circulation des trains sera améliorée entre Pétange et Bettembourg, et des aménagements sont prévus entre Luxembourg et Metz.

FAMILLE

Création au Luxembourg d'un bureau de plaintes contre la discrimination raciale

2 octobre 2000

C'est au sein du ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse qu'a été créée une Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale. Elle constitue une sous-section du Conseil national pour étrangers existant depuis 1993

grâce à une loi relative à l'intégration des étrangers au Luxembourg.

Ce bureau de plaintes n'aura pas le pouvoir d'enquêter sur les affaires qui lui seront soumises par les plaignants. Il aura en revanche l'obligation d'examiner les plaintes, puis de proposer éventuellement des solutions adaptées, ou de soumettre son avis aux autorités nationales compétentes.

Célébration du 70e anniversaire du Foyer de la femme

13 décembre 2000

Le théâtre d'Esch-sur-Alzette a servi de cadre à une séance académique organisée à l'occasion du 70e anniversaire du Foyer de la femme. De nombreuses personnalités s'y étaient donné rendez-vous. Outre S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa, les ministres Fernand Boden, Charles Goerens et Marie-Josée Jacobs étaient présents.

Le Foyer de la femme a une vocation essentiellement sociale, et son action est originellement dirigée vers les femmes en détresse. Prouvant que "la solidarité ne connaît pas de frontières", selon l'expression de M. Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, le Foyer de la femme a, ces dernières années, étendu son aide aux pays en voie de développement.

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente le rapport de l'OCDE sur les performances environnementales du Luxembourg

5 décembre 2000

Monsieur Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a présenté les résultats du rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur les performances environnementales du Grand-Duché. Il est ressorti de ce rapport que la situation luxembourgeoise se caractérise notamment par de fortes interdépendances économiques ou écologiques avec les pays voisins.

Les dépenses engagées par la politique environnementale représentent environ 0,75% du PIB,

résultat qui pourrait être amélioré. L'OCDE estime également que les transports en commun doivent être davantage développés.

Néanmoins, et notamment en matière de déchets, le Luxembourg offre un cadre législatif et réglementaire complet. La qualité de l'air est bonne et, en ayant adopté le principe du "pollueur payeur", le Grand-Duché a prouvé sa volonté de concilier bien-être économique et qualité de vie.

TOURISME

M. Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2000

4 décembre 2000

Le 4 décembre 2000, lors d'une

0 8 9



Les résultats du rapport de l'OCDE sur la politique environnementale du Grand-Duché, commentés par M. Berger



M. Boden dresse un bilan positif de la saison touristique 2000



Mme Hennicot-Schoepges participe à une table ronde des ministres de la Culture de l'Unesco, à Paris

0 9 0

conférence de presse, M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a dressé le bilan de la saison touristique 2000. Celle-ci était très satisfaisante, notamment en ce qui concerne les périodes situées avant et après la saison estivale. Ces dernières ont connu davantage de succès que les années précédentes.

Le nombre de nuitées passées au Luxembourg est en hausse de 1,3%. La durée moyenne d'un séjour au Luxembourg s'élève à environ deux jours.

Plusieurs stratégies se sont avérées gagnantes: d'une part, la modernisation des infrastructures par les propriétaires d'hôtels et de campings et, d'autre part, la volonté des responsables du tourisme de combiner nature et culture.

Par ailleurs, le site Internet de l'Office national de tourisme a connu une hausse de fréquentation de 52,4%.

CULTURE

Madame Erna Hennicot-Schoepges participe à une table ronde des ministres de la Culture de l'Unesco sur la diversité culturelle, à Paris

11 - 12 décembre 2000

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a participé, à Paris, à une table ronde des ministres de la Culture de l'Unesco, sur la diversité culturelle. Les ministres ont eu notamment des échanges de vues sur les liens entre culture et commerce, et sur le développement des industries culturelles nationales. Madame Hennicot-Schoepges a exprimé le souhait que les politiques de dévelop-

pement intègrent davantage la culture dans leurs programmes.

Présentation du Conseil supérieur de la musique

14 décembre 2000

Lors d'une conférence de presse, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a exposé les missions du Conseil supérieur de la musique, créé par la loi du 28 avril 1998. Son directeur, Monsieur Alex Muhlenbach, était également présent pour rappeler les différents objectifs de cet organe consultatif.

La mission principale du conseil consistera à étudier les problèmes généraux liés à la vie musicale luxembourgeoise, à donner son avis sur les questions soulevées par le ministère de la Culture, et à coordonner des informations relatives à l'enseignement ou la vie musicale.

Quelques autres souhaits ont été exprimés, notamment celui de profiter de ce conseil pour développer à l'étranger la promotion des concerts et festivals luxembourgeois et celui de sensibiliser davantage les jeunes à la musique classique.

Résultats du Concours littéraire national 2000

20 décembre 2000

Le Concours littéraire national

est organisé chaque année par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'édition 2000 était consacrée au conte ou récit fantastique.

Il y a eu un total de 46 contributions, dont 18 en allemand, 12 en français, 10 en luxembourgeois et 6 en anglais. Il apparaît que la langue luxembourgeoise est en train de s'affirmer de plus en plus comme langue littéraire à côté du français et de l'allemand.

Le palmarès officiel s'établit comme suit:

Premier Prix: Mario Fioretti

Deuxième Prix: Francis Kirps

Troisième Prix: Jhemp Hoscheit

Mentions spéciales: Claudine Muno, Guy Girardi, Tom Reisen.

Le 20 décembre 2000, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé à la remise des prix du concours littéraire national 2000, au Centre national de littérature à Mersch.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Journée de commémoration nationale

Proclamation du gouvernement

Luxembourg - 15 octobre 2000

La Journée de Commémoration Nationale que le peuple luxembourgeois célèbre aujourd'hui est la première du 21^e siècle. Elle est également la première qui se déroule sous le règne du Grand-Duc Henri. En ce début d'une époque nouvelle, notre pays a toutes les raisons d'affronter son avenir avec confiance et sérénité.

Comme un peuple sans mémoire n'est pas porteur d'avenir, se souvenir est une nécessité impérieuse. La Journée de Commémoration Nationale permet aux Luxembourgeois d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts, qui ont disparu, qui ont souffert au cours des années terribles de 1940 à 1945 en se vouant aux justes causes de l'indépendance et de la liberté de notre pays. Nous leur témoignerons toujours un profond respect et une reconnaissance sincère.

Leurs leçons de courage, de fidélité et d'attachement aux valeurs démocratiques gardent toute leur importance. Face au totalitarisme et aux mépris des droits de l'homme, ces valeurs sont restées les idéaux qui

ont permis à notre communauté nationale d'espérer et de survivre.

Pendant les années de guerre et de répression, les Luxembourgeois ont appelé de leurs vœux une ère de paix, de liberté, de justice, de sécurité et de prospérité. Grâce à l'intégration européenne, celle-ci est devenue une réalité, qui, sans le sacrifice des patriotes, n'aurait jamais vu le jour.

Le souvenir de leurs témoignages et leur héritage restent vivaces. Ils continueront d'éclairer le peuple luxembourgeois au cours du 21^e siècle.

Les membres du Gouvernement

M. Jean-Claude Juncker, Mme Lydie Polfer, M. Fernand Boden, Mme Marie-Josée Jacobs, Mme Erna Hennicot-Schoepges, M. Michel Wolter, M. Luc Frieden, Mme Anne Brasseur, M. Henri Grethen, M. Charles Goerens, M. Carlo Wagner, M. François Biltgen, M. Eugène Berger, M. Joseph Schaack.

"Europapolitischer Dialog"

Jean-Claude Juncker zum Thema "Europa regierungsfähig halten"
Berlin - 17. Oktober 2000

Vielen Dank meine sehr verehrten Damen und Herren. Ich darf mich recht herzlich für diese Einladung nach Berlin bedanken. Reisen nach Berlin bilden immer, und sie hat sich voll gelohnt.

Ich weiß nicht so recht, was von mir erwartet wird, weil man mir hier den Arbeitstitel vorgibt „Europa regierungsfähig halten“. Redet man über technische Fragen - oder ist das eine politische Fragestellung. Weil ich es von Berufswegen gewohnt bin möglicherweise allen Erwartungen gerecht zu werden, werde ich mich vorsichtig an beide Teile des vermuteten inhaltlichen Zusammenhanges heranwagen.

Regierungsfähigkeit ist ja kein technisches Problem. Es wird in Europa nur so behandelt aber es ist kein technisches Problem. Regierungsfähigkeit in Europa ist ein elementar politischer Vorgang. Es heißt eigentlich, so verstehe ich Regierungsfähigkeit, das europäische Notwendige europäisch und national möglich zu machen. Und der, der das was Notwendig ist, möglich machen will, der muss sich sehr intensiv um Akzeptanz für alles was Europa betrifft bemühen.

Und Akzeptanz erreicht man eigentlich nicht dadurch, dass man Europa dauernd schlecht redet. Wer denkt, die Menschen für die Erweiterung, für andere Vorhaben dadurch begeistern zu können, dass er dauernd vorführt, dass auch jetzt schon nichts korrekt funktioniert darf sich nicht wundern, dass die Menschen sich von diesem Jahrhundertprojekt abwenden. Insofern bitte ich sehr herzlichst darum auch in einem Land in dem Larmoyanz zur nationaltragenden Tugend geworden ist, sich auch auf das zu besinnen, was wir eigentlich in den letzten Jahrzehnten geschafft haben, und das ist nicht wenig.

Europa hat viel geleistet und eigentlich mehr als viele sich das vorstellen konnten. Auf die Akzeptanz achten, heißt auch falsche Perspektivsetzung zu unterlassen. Zu lange haben wir "locker vom Hocker" über die Vereinigten Staaten von Europa

geredet und dadurch eigentlich die Menschen mehr verunsichert als Ihnen feste Bahnen vorgezeichnet. Wir sollten derartiges besonders dann unterlassen, wenn wir selbst nicht wissen was wir eigentlich mit einer derartigen Vokabel meinen.

Auch jetzt gibt es viele die als Illusionsreisende unterwegs sind und auch den Kandidaten in Ost- und Mitteleuropa feste Beitrittsdaten, eigentlich mehr einreden wollen, als auf deren Forderungen, weil die gibt es in der Form überhaupt nicht, eingehen zu wollen. Einiges an Gerede einstellen was keinen Sinn macht, weil wir selbst nicht wissen was wir meinen wenn wir dies sagen. Versprechen nicht machen wenn wir sie nicht erfüllen können. Die Beitrittskandidaten in Ost-, Mittel- und Südeuropa ernst nehmen heißt nicht, ihnen Dinge in Aussicht zustellen, kurzfristig in Aussicht zustellen, die weder Sie, noch wir leisten können.

Auf Akzeptanz achten, heißt auch gefährliche Perspektiven sofort widersprechen. Man darf diejenigen die eigentlich sich eher in Richtung einer europäischen Freihandelszone bewegen möchten, auch und vor allem nach dem Beitritt der ost- und mitteleuropäischen Länder nicht freie Bahn lassen. Eine Freihandelszone, selbst eine gehobene Freihandelszone wie sie manchen vorschwebt, ist ein zu simples Konzept für einen dramatisch komplizierten Kontinent. Deshalb sollte man hier Widerspruch sofort anmelden wenn perspektivisch sich als Endergebnis aus den Reden mancher so etwas wie Abrücken von der Idee der politischen Union und hineinsteigen in die europäische Freihandelszone ergibt.

Auf die Akzeptanz achten, heißt auch unnötige Debatten zu vermeiden. Zurzeit erleben wir eine völlig unnötige Debatte zwischen Groß und Klein, beispielsweise. Ich bin ja Vertreter eines Großherzogtums und habe trotzdem eine Vorstellung von kleinen Staaten. (...)

Ich muss mich entschuldigen, ich habe mich sehr erkältet in Biarritz. Es hat die Kleinen kalt erwischt in Biarritz, deshalb bin ich etwas verschnupft aus Biarritz zurückgekommen. Aber ich sag dem Bundesaußenminister, die Ansteckungsgefahr ist groß.

(Joschka Fischer (dazwischen): "Ich habe mich in Biarritz auch erkältet. Die Grossen hat es auch erwischt").

Das nehme ich nicht ohne Zufriedenheit zur Kenntnis, dass es auch die Grossen erwischt hat.

Also diese Debatte ist unnötig. Sie ist deshalb unnötig, weil sie den empirisch gewachsenen Gesamtzustand Europas in keinerlei Hinsicht gerecht wird. Grosse müssen vernünftig werden, Kleine auch und sich aufeinander zu bewegen. Wir haben ein Abendessen im Kreis der Regierungschefs gehabt das sehr gut war, notwendig war, über das jetzt alle möglichen Legenden gesponnen werden. Tatsache ist, wenn wir diese Auseinandersetzung die sehr militant geführt wurde nicht gehabt hätten und sie erst in Nizza gehabt hätten, hätten wir nie den Vertrag von Nizza erreicht, sondern wahrscheinlich den von Göteborg. Und deshalb war diese Aussprache sehr hilfreich. Aber man sollte nicht so tun, als ob es einen Gegensatz zwischen Gross und Klein gäbe. Es gibt objektive Unterschiede, aber es hat in der europäischen Union diesen Gegensatz unter total ausgelebter Form nie gegeben.

Ich bin Mitglied des Ministerrates seit Ende 82. Das ist zwar verrückt, aber es ist so, und ich kann mich nicht an eine Abstimmung erinnern wo, auf der einen Seite des Tisches die vier Grossen zum weltweitbewegenden Sprung in die europäische Zukunft hätten ansetzen wollen, und wo auf der anderen Seite des Tisches die Meute der kleinen Wadenbeißer sie daran gehindert hätten. So war es nie, und so wird es auch nie sein, sei es auch nur weil die vier oder fünf Grossen nie im selben Moment in die selbe Richtung zum selben Sprung ansetzten. So viel beißen können die Kleinen überhaupt nicht um dann alle noch zu erfassen.

Sich um Akzeptanz bemühen, heißt dann halt auch die richtigen Perspektiven aufzeichnen und dann sind wir schon bei dem Thema Kompetenzkatalog. Es macht sich die Einsicht breit eigentlich in allen

Mitgliedsregierungen, dass der von deutscher Seite, auch vom Bundeskanzler geäußelter Wunsch, dieses Thema "Kompetenzabgrenzung" für die Zukunft zu thematisieren, durchsetzt. Ich höre da kaum noch Widerspruch, was nicht heißt, dass man nicht an dieser Frage weiterarbeiten sollte. Ich bin da sehr dafür, dass wir diese Kompetenzabgrenzung kriegen. Ich wäre noch freudiger gestimmt, wenn wir sie auch hinkriegen, weil es ist ja eine Sache zu sagen, das brauchen wir, eine andere Sache ist, das dann auch leisten zu können. Wenn wir hier im Raume über die Frage diskutieren werden wir sehr schnell feststellen, dass in diesem Raume keine zwei Personen sitzen, die das Thema genau in die gleiche Richtung bewegen möchten. Ich glaube, dass das eine sehr schwierige Debatte sein wird, wahrscheinlich wurde sie auch deshalb nie geführt weil jeder weiß, dass sie so schwierig ist. Wenn wir aber schwierige Debatten systematisch nicht führen, dann wird plötzlich eine Debatte über Europa geführt. Deshalb ist es mir lieber, Europa führt eine Debatte, wenn sie auch schwierig ist, über seine Kompetenzbereiche als, dass wir plötzlich von einer anti-europäisch artikulierenden Debatte, mit allem was uns an Europa lieb ist, hinweggefegt werden.

Kompetenzabgrenzung heißt ja nicht, jedenfalls nicht in meinem Verständnis, dass wir jetzt, andere haben das ja versucht, das Ende der europäischen Geschichte im Sinne der europäischen Union dekretieren würden. Es muss immer so sein, dass auch dort wo wir keine originären Kompetenzen haben, die Mitgliedsstaaten in einem einvernehmlichen Arbeitsprozess sich darauf verständigen sich mit einer bestimmten Frage und einem bestimmten Themenbereich zu beschäftigen.

Die europäische Tür für alle Zeiten schließen, sie zuschlagen, nicht zuzulassen was heute nicht erkennbar ist, halte ich für einen perspektivlichen Fehler.

Bei zunehmenden Alter, und da stellt man dann plötzlich fest, dass man ein europäischer Veteran ist, neig ich ja schon dazu Anekdoten zu erzählen. Ich war dabei als 1985 die einheitliche Akte beschlossen wurde. Es hat damals einen Riesenkrach mit der deutschen Delegation gegeben über die bloße Erwähnung der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion im Jahre 1985 in einem europäischen Vertrag. 1991 haben wir dann einen

Vertrag abgeschlossen, wo die Europäische Wirtschafts- und Währungsunion als Hauptbestandteil des zukünftigen europäischen Wachstums und Werdens beschlossen wurde. 5 Jahre, vorher wollte die deutsche Seite davon überhaupt nichts hören, das heißt die Tür zuschlagen.

Aber, das was man tut genau beschreiben, das Wie, wie etwas gemacht werden soll - ja, das Wann - sollte man nach Möglichkeit nicht endgültig versuchen per Vertrag zu regeln, das Ob – sollte man manchmal auch der Zeit überlassen.

Aber, dass man die Dinge so verriegeln muss, dass nicht jeder zu jedem Moment mit irgend einer Idee versuchen wird mehrheitsfähig in Europa agieren zu können. Das scheint mir auch wichtig. Dies ist ja nicht nur eine Frage der Kommission, es ist auch eine Frage der Mitgliedsstaaten. Es gibt wenig Beschlüsse die, die Kommission unbeeinflusst durch andere überhaupt treffen kann. Vieles wird ja der Kommission in die Schuhe geschoben was eigentlich in die Schuhe der Regierungen und der Mitgliedsstaaten gehört, und deshalb ist dieser Kompetenzkatalog wie ich finde ein vernünftiger Ansatz, um an die Dinge heranzugehen. Ich sehe nur noch nicht millimetergenau wie man dies tun könnte, und hätte auch nicht gerne, und wäre im übrigen sehr dagegen, dass man hier ein Junktim etablieren würde zwischen der Beitrittsfrage und der Regelung der Kompetenzabgrenzungsfrage. Dass man vor dem ersten Beitritt in die Debatte einsteigen sollte, ja, aber man wird diese Debatte nicht zielorientiert zu Ende geführt haben können vor dem ersten Beitritt.

Wir sollten uns auch darauf besinnen keine Kräfte in der europäischen Union zu verzetteln, sondern - dies ist in der Verlängerung der Kompetenzabgrenzungsfrage zu sehen - uns auf das Wesentliche konzentrieren. Das Wesentliche in Europa der nächsten Jahrzehnte wird sich um die Hauptfunktion staatlichen Wirkens herum organisieren. Währungspolitik, dort wo es sinnvoll ist, gemeinsame Wirtschaftspolitik, Außen- und Sicherheitspolitik, Innere Sicherheit - dies sind Kernbereiche zentral-europäischen Handelns. Auf die sollten wir uns konzentrieren und Abstand nehmen von der Reglungswut die europäisch deshalb geworden ist nicht nur weil die europäische Kommission dies so gewollt hätte, sondern auch weil viele Regierungen

es so haben wollten. Mir ist es als Regierungschef pausenlos widerfahren, dass wenn ein Minister sich im Kabinett mit einer blendenden Idee nicht Gehör verschaffen kann, dass man nach 6 Monaten, 8 Monaten plötzlich mit einer europäischen Initiative gleichen Inhaltes befasst wird, weil im Blutgruppenverfahren Umweltminister, Arbeitsminister, Sportminister, Gesundheitsminister plötzlich in Brüssel europäischen Handlungsbedarf dort ausmachen wo sie bei der Anwendung nationalen Handlungsbedarfes eigentlich in ihren Kabinetten gescheitert sind.

Dass wir uns nicht auf das Wesentliche konzentrieren können, hat auch damit zu tun, historisch jetzt über Jahrzehnte betrachtet, dass es diese Kernaufgaben überhaupt noch nicht gab. Es wurde vieles in Europa angefasst, weil es nichts Wesentliches zu greifen gab. Wenn wir Währungsunion gehabt hätten, wenn wir eine erwachsene Außen- und Sicherheitspolitik hätten, dann wäre es so, dass viele sich nicht auf Nebenkriegsschauplätzen herumtreiben würden. Deshalb ist eine Heranführung an stärker und besser definierte Kernbereiche europäischer Politik das beste Mittel, um uns davon abzuhalten uns auf Nebenkriegsschauplätzen und in Seitengassen dauernd aufzuhalten.

Regierungsfähig sein, heißt auch sich den Kompetenzen die man hat, voll zu stellen – statt immer nur über neue Kompetenzen zu reden. Das heißt Ideen mal ausüben die man hat, wenn man sich darauf verständigt hat. Ein Beispiel: die Währungsunion. Es steht im Vertrag, dass es auch so etwas wie Koordinierung der Wirtschaftspolitik geben muss. Die gibt es aber nicht. Da fehlt es nicht an Instrumenten, da fehlt es nicht an Beschlüssen, aber wir machen die Koordinierung nicht – und wundern uns über so manches was unleserlich erscheint an europäischer Wirtschafts- und Währungspolitik.

Ich kann vielleicht ein deutsches Beispiel geben, was aber nicht nur ein deutsches Beispiel ist, sondern ein generelles. Wir haben alle im Sommer quietsch fidel, und ohne uns auch nur in Grundzügen abzustimmen, Steuerreformen in Europa angekündigt. Wir haben darüber nicht miteinander geredet. Ist es sinnvoll, vernünftig, verantwortlich in 8, 9 Ländern vor allem in den drei Grossen, bruttosozialproduktmässig betrachtet großen Euro-Ländern, Steuerreformen auf

den Weg zu schicken, ohne sich im Detail zu überlegen wie sich dies in den anderen Mitgliedsländern des Eurolandes auswirkt, und was man so tun könnte dass dem anderen geholfen ist mit einer bestimmten Aktion, die er dann nicht zu unternehmen braucht, weil er vielleicht mehr Talent und mehr Geschick hat und mehr Finanzmasse zur Verfügung hat, um etwas anderes zu machen. Dies ist nun wirklich eine Unterlassung die ich hier kritisieren möchte weil ich auch als noch amtierender Finanzminister regelmäßig daran beteiligt bin.

Akzeptanz heißt auch, wenn man in einer Währungsunion ist, sich dieser Währungsverantwortung kollektiv und solidarisch zu stellen, und dann auch die zur Verfügung stehenden Politikmittel einzusetzen. Koordinierung heißt ja nicht, die selbe Wirtschaftspolitik überall, sondern mit Blick auf das gesamte Euroland, gemeinsam entscheiden wobei die letzte Entscheidung den nationalen Regierungen im Parlament selbstverständlich vorbehalten sein muss. Was, wo, wann zum Besseren des Grossen und Ganzen passieren muss.

Nun stört mich an Europa am meisten, dass wir keine Grundsatzdebatten führen. Ich meine jetzt nicht die vom französischen Staatspräsidenten und von Joschka Fischer angestoßenen Debatten, die führen wir eigentlich intensiver als die Debatte über das was jetzt bis Nizza zu geschehen hat. Dabei sind diese längerfristigen perpektivischen Debatten absolut notwendig in Europa, damit das was an Europa lebendig bleiben soll, nicht abstirbt.

Aber so richtige Grundsatzdebatten führen wir keine in Europa, über die Inhalte der Politik. Wo gab es dieses europäische Gespräch, es sei denn in rhetorischen Beiträgen zu denen wir, wie die heutige Veranstaltung zeigt, ja fähig sind. Wo hat die Debatte über das europäische Sozialmodel stattgefunden. Wo? Das wird angemahnt und jeder versteht ja darunter etwas anderes. Ich bin ja auch nicht verdrießlich darüber, dass jeder etwas anderes darunter versteht. Aber wie intensiv wir uns diesen Debatte stellen, wird daran deutlich, dass wir im Vollzug nie in der Lage sind zu erklären, dass wir dieses oder jenes getan hätten weil wir uns im Grundsatz konsensmässig über bestimmte politische Marschrichtungen verständigt hätten.

Mir ist es beispielsweise schleierhaft aber ich weiß, dass dies auch Widerspruch hier im Saal findet, wenn man eine Währungsunion hat, wenn wir seit nun mehr als 15 Jahren an einem europäischen Binnenmarkt und dessen Ausgestaltung arbeiten – wieso wir dann in den sozialen Fragen die binnenmarktrelevant sind, zur keinen Beschlussfassungen kommen. Vor allem in Grenzbereichen - da bin ich auch ein Fachmann denn in Luxemburg ist man immer sehr schnell an der Grenze - das heißt man sieht schnell was in Grenzregionen stattfindet.

Wieso können wir uns nicht darauf verständigen einen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten in Europa auf die Beine zu stellen. Dies heißt nicht, dass alle Sozialleistungen die wir in Deutschland, die wir in Luxemburg oder sonst wo haben allgemein verbindlich für Europa erklärt würden. Aber dies heißt ganz einfach, dass es einen Sockel geben muss, der nicht nach unten durchbrochen werden kann, weil dies die Akzeptanz der Menschen stört, weil sie nämlich das Gefühl haben werden, dass weil es eine Währungsunion gibt, weil es einen Binnenmarkt gibt, dass jetzt die sozialen Standards vor allem im arbeitsrechtlichen Bereich nach unten einknicken müssen.

Man muss sich mit der Frage nicht beschäftigen, man kann das auch rein ordnungspolitisch angehen und derartige Einwände als Arbeiterromantik abtun. Ich sage ihnen nur, dies wird so nicht gehen, wenn wir auf Dauer nicht sicher stellen, dass alle Menschen mit an Bord genommen werden und dieses Gefühl verschwindet, was diffus vorhanden ist, als ob die europäische Veranstaltung eigentlich nicht eine Veranstaltung der kleinen Leute wäre. Ich sage das nicht despektierlich. Mit kleinen Leute meine ich auch die, die mich auf die Welt gesetzt haben.

Insofern bin ich der Meinung, dass man zum Beispiel in derartigen Fragen Grundsatzdebatten in Europa braucht, weil wenn wir die Fragen nicht behandeln, die Fragen uns behandeln werden und mir wäre es lieber wir behandeln sie. Nur wird es jede Menge institutionelle Reformen bis Nizza geben und dazu noch ein kurzes Wort.

Mich stört an der aktuellen institutionellen Debatte sehr, dass man so tut als ob die Institutionen Selbstzweck wären; Institutionen dienen bestimmten Politiken. Wir brauchen mehr Klarheit über das was

wir politisch inhaltlich wollen, bevor wir eigentlich in aller Gelassenheit entscheiden können, was wir mit Mehrheit und was wir mit Einstimmigkeit beschließen wollen. Wenn wir den Kurs kennen würden, wenn wir genau wüssten bis wo uns eine bestimmte europäisch initiierte Initiative tragen kann, dann wäre es auch einfacher in den Fragen mit Einstimmigkeit oder qualifizierte Mehrheit so oder so zu entscheiden.

Wichtig wird sein bei den institutionellen Reformvorhaben, dass man das Dreieck Kommission – Parlament – Rat nicht fundamental stört. Es ist aber schon einigermaßen gestört worden, weil das europäische Parlament im Rahmen eines informellen institutionellen Hegemonialismus sich immer mehr auf Kosten der europäischen Kommission in Szene gesetzt hat. Dies muss wieder in Ordnung gebracht werden.

Aber wenn ich mir Vorschläge im Detail ansehe, worin denn die Stärkung der Kommission bestehen sollte, dann fällt mir im Regelfall zur Zeit nur auf, dass man denkt, die Zahl der Kommissare müsste nach unten revidiert werden. Das Thema möchte ich hier nicht auswalzen, weil ich dazu schon soviel gesagt habe, dass es mich und andere inzwischen sowieso langweilt. Aber die Stärkung der Kommission wird man nicht durch die Verkleinerung ihrer Mitgliedszahl erreichen. Die Stärkung der Kommission wird man dadurch erreichen, dass man ihr Zentralbedeutung dort gibt wo sie Zentralbedeutung braucht. Zentralbedeutung braucht sie dort, wo die Kommission und nur sie, a priori, das allgemeine Interesse der europäischen Union definieren kann. Es wird dann Sache der Mitgliederstaaten, Sache des europäischen Parlamentes sein, in einen edlen Wettbewerb mit der Kommission über diese, von ihr so definierten, gemeinsamen Anliegen zu treten. Und deshalb bin ich der Meinung, dass bei der verstärkten Zusammenarbeit beispielsweise, die Kommission der auslösende Moment sein muss. Wenn es zu einer verstärkten Zusammenarbeit im ersten Pfeiler kommt, bei klassischen EU-Politiken, dann soll nicht eine bestimmte Anzahl von Mitgliedsstaaten die originäre Initiative ergreifen können, sondern dann sollte die Kommission, die das allgemeine Interesse im Auge haben muss, die Initiative, wenn ich das salopp formulieren und so sagen darf, lostreten dürfen.

Im zweiten Pfeiler, im dritten Pfeiler, dort wo es gemischte Initiativrechte zwischen Mitgliedsstaaten und Kommission gibt, bin ich sehr einverstanden mit dem deutsch-italienischen Vorschlag der in dieser Beziehung gemacht wurde. Wir brauchen eine Neugewichtung der Stimmen im Rat. Einige Grosse diskutieren so, als ob die Kleinen sich dagegen sperren würden, das tun sie nicht. Alle Mitgliedsstaaten sind der Auffassung, dass wir eine Neugewichtung der Stimmen im Rat brauchen. Die kleinen Mitgliedsstaaten haben die sogenannte „doppelte Mehrheit“ vorgeschlagen. Wenn ich richtig verstanden habe, könnte die Bundesregierung, die Deutschen, mit einem derartigen Ansatz auch leben, gut leben.

Ich glaube aber nicht, dass die französische Regierung damit gut leben wird. Ich weiss also, dass der französische Staatspräsident, der französische Premierminister und der deutsche Bundeskanzler sich irgendwann, wenn sie es denn nicht schon getan haben, darauf verständigen wollen, dass es eine einfache Stimmenneugewichtung gibt und, dass es dann so sein muss, dass Deutschland nicht mehr Stimmen im Rat hat als Frankreich, und ich sage hier so wird das nicht gehen.

Weil wenn wir in der unteren Liga, in der Regionalliga der Kleingewichte, wenn wir aus 6 Millionen Niederländer die es mehr gibt als Belgier, ganz einfach weil die Niederländer demographisch aktiver waren seit Gründung der europäischen Union als die Belgier, Stimmengewichtungskonsequenzen ziehen, dann sage ich auch ja, dann muss man auch in der ersten Liga Konsequenzen aus 20 Millionen Differenz ziehen. Wer diese Debatte nicht will, sollte sich dem Vorschlag anschließen „doppelte Mehrheit“ dort wird es ein einfach demographisches Korrektivum geben, das wird nicht apparent gemacht, dass es diese Unterschiede gibt. Aber diese Einigungen im stillen Kämmerlein zwischen Deutschen und Franzosen, um des lieben Friedens willen, das wird diesmal nicht gehen und ich sage das hier, weil ich es anderenorts auch schon gesagt habe.

Ja, und dann wäre es gut, wenn man die Kommission und die europäische Union auch dadurch stärken würde, dass man um der Glaubwürdigkeit willen so viele Bereiche wie nur möglich von Einstimmigkeit in qualifizierte Mehrheit bringt, was voraussetzt, dass es

so etwas wie Debattenkultur in Europa geben wird. Es geht nicht, dass man einfach nur feststellt die qualifizierte Mehrheit ist da und das ist jetzt so beschlossen. Nein, Demokratie meint Debatte und dann Abstimmung.

Ich habe den Vorsitz im EU-Ministerrat drei mal gemacht und ich weiß wie man das macht im Vorsitz mit der qualifizierten Mehrheit. Wenn man sie hat hält man sie fest und man schließt die Debatte ab. Wer die Mehrheit hat, hat noch nicht unbedingt Recht. Politik ist mehr als nur die logische Schlussfolgerung ziehen die sich aus den Mehrheitsverhältnissen ergibt, und wenn man um Akzeptanz bemüht ist, muss man auch lange mit dem reden der nicht einer und derselben Meinung ist und dann kommt man wesentlich besser vom Fleck.

Glaubwürdig wäre das Ganze nur, wenn alle erklären

würden in Nizza, dass es den Kompromiss von Luxemburg nicht mehr gibt. Dass man jetzt sagt, es muss möglich viel mit Mehrheit entschieden werden – ja, aber wenn man dann so beschließt, dann müssen auch alle darauf verzichten den Kompromiss von Luxemburg – 65 war das, anzurühren. Wenn der Kompromiss von Nizza den Kompromiss von Luxemburg ersetzt, dann sind wir ein gutes Stück weiter gekommen. Wer eine Stärkung der Kommission anmahnt, wer eine Stärke der Effizienz der Entscheidung im Rat anmahnt, und wer mehr qualifizierte Mehrheit in möglichst vielen Teilbereichen der europäischen Politik anmahnt, der muss auch bereit sein darauf zu verzichten, vitales Interesse anzurufen wenn er das Risiko einer Überstimmung läuft.

Aber vielleicht hätte ich den letzten Teil meiner Rede in der Sprache Voltaire 's vortragen sollen.

Speech of Mr. Henri Grethen, Minister of the Economy

LUXASIA 2000

Luxembourg - November 6th, 2000

Royal Highness, Excellencies,
Mr. Chairman, Distinguished Guests,

It is my great honor and pleasure to give you a very warm welcome to LUXASIA 2000. As Minister of the Economy, I am very proud that Luxembourg hosts this important event.

I would like to thank all of you for being here today and for your strong interest in a close collaboration between companies from Asia and Europe. 12 regions from Asia and 9 regions from Europe are present today to develop economic cooperation.

At the ASEM conference in Seoul a few weeks ago, the political decision makers expressed their strong wish to further intensify efforts to increase trade and investment flows between our two continents.

LUXASIA 2000 is certainly a most timely example of these efforts to enhance the economic relationship between Asia and Europe.

For two days, Luxembourg will be the host of this event. I would therefore like to take the opportunity to present you briefly the Luxembourg economy and its role in the so-called larger economic integrated area of Saar-Lor-Lux.

Luxembourg, the smallest founding member state of the European Union with a territory of 2.600 square kilometers, has a population of nearly 440.000 people. This is indeed four times the area of the city of Seoul but with a population of less than 5%.

Despite or perhaps because of it being a small scale economy, our country has consistently enjoyed higher than average growth rates over the past ten years, boasting as a result today one of the highest standards of living in Europe. GDP growth stood at 7,5% in 1999, and we should reach again the same performance in 2000.

In order to give you a further appreciation of the performance of the Luxembourg economy, I would like to refer to the very recent "Global Competitiveness Report" of the World Economic Forum, in which Luxembourg ranks number 3 after Singapore and the United States.

Since the beginning of the sixties, Luxembourg has undergone a profound structural change of its economy. From an agricultural and steel based economy, Luxembourg has developed to an international financial center and has become an economy with highly developed infrastructures in transportation, telecommunication and industry.

More recently a substantial potential for the development of the communication, media and information industry has emerged.

Four main factors have contributed to this structural change of our economy:

- the implementation since the beginning of the seventies of a pro-active development and diversification policy in the manufacturing sector;
- the restructuring in the European and Luxembourg steel industry;
- the development of Luxembourg as one of the world's largest financial centers;
- the policy of the Government to encourage research and development and the promotion of innovative companies in new sectors of activity.

Distinguished Guests,

I would like to present you briefly some key figures of our economy.

As I already mentioned, last year gross domestic product has grown in real terms by over 7,5%. But, Luxembourg has also by far the lowest unemployment rate in Europe with presently 2,5%.

Though the unemployment rate is low, an impressive job creation during the last ten years has allowed total employment to increase by 25%. In 1999 alone, employment has grown by 5,3%.

Indeed, a large reservoir of labour is available in the bordering areas of the Saar-Lor-Lux region and the free flow of people across borders brings every day over 85.000 commuters to Luxembourg.

The Government budget has been in structural surplus since the mid '80s allowing for a consistent lowering of the tax burden on the economy and on wage earners.

Foreign trade in goods and services is of vital importance for the Luxembourg economy. Our country is exporting over 80% of its total production.

The bulk of these exports are directed towards the European Union countries.

Ladies and Gentlemen,

LUXASIA 2000 brings together regions from South East Asia and from the European Union, mainly from the so-called Saar-Lor-Lux region. Economically speaking, Luxembourg is the center of this larger integrated transborder area. Saar-Lor-Lux is standing for the German region of Saarland and Western Palatinate, the French region of Lorraine, the Belgian Province of Luxembourg and the Grand Duchy of Luxembourg. Covering all or part of the territory of 4 countries, this area represents today one of the most dynamic regions in the European Union. A potential market of 11 million people is available on a territory of 54.000 square kilometers. State of the art infrastructures, cooperation in research and development, experience and industrial know-how, a center for technology and innovation, availability of highly qualified human and capital resources have put the Saar-Lor-Lux area in a strategic position for business development in the European market.

Luxembourg, as the center of this region, provides the hub of and the link between the constituent parts of this area.

Ladies and Gentlemen,

What are the key factors which have contributed to the dynamic development of our economy?

Above all, a stable and predictable economic, social and political environment has favoured business confidence and encouraged the setting up of many new companies.

In addition, a policy of openness to trade and investment, a clear and modern legal framework have been basic ingredients for economic development.

Continuity in the implementation of economic policy and the absence of major labour disputes for over 70 years are all elements which have contributed to enhance private initiatives for business growth.

A good framework for education and research is today of increasing importance. Investments in skills and human resources by companies grow substantially.

An overall policy promoting competitiveness and the Government's continued commitment to reduce the overall tax burden favour entrepreneurship and investment.

Indeed Luxembourg has one of the most advantageous corporate income tax rates and the Government has pledged to reduce it further. A sound budget policy has over the years provided the margin of manoeuvre to substantially reduce taxation in Luxembourg. In 2001 and 2002, the Government will further reduce corporate income tax as well as personal tax rates.

In addition to the general growth features, which I have mentioned previously, more specifically, the central location and the proximity to the main European markets of France, Germany and the Benelux allows companies to deliver their products just in time to their customers.

The Luxembourg Government and the people of Luxembourg have a welcoming attitude towards foreign investment and an open mind for European and international cooperation.

I am sure you find in Luxembourg an excellent environment for partnerships with companies from other regions.

Ladies and Gentlemen,

I am confident that LUXASIA 2000 provides all of you

an excellent opportunity to further develop your business and to strengthen the economic ties during these two days and far beyond.

May I wish all the participants of LUXASIA 2000 success and a fruitful cooperation with their new partners.

Thank you for your attention.

Fondation du Mérite Européen

Überreichung der Medaille in Gold an Eberhard Diepgen, regierender Bürgermeister von Berlin

Laudatio von Jean-Claude Juncker, Premierminister von Luxemburg,

auf den regierenden Bürgermeister Eberhard Diepgen

Berlin - 20. November 2000

Sehr verehrte Frau Präsidentin,
sehr verehrter Herr regierender Bürgermeister,
lieber Eberhard, sehr verehrte Frau Diepgen,
meine Damen und Herren Staatssekretäre,
Senatoren und Abgeordnete,
meine sehr verehrten Damen und Herren,

Mein Problem ist ein doppeltes: Ich soll hier - so weist es das Programmheft aus - eine Laudatio von einer halben Stunde halten. Das ist ein ernstes Problem. Fontane hat gesagt, den Menschen, dem nach einer halben Stunde noch etwas Neues einfällt, gibt es nicht. Mein zweites Problem ist, dass die Laudatio, die talentierte, gut informierte Mitarbeiter mir vorbereitet haben, in meinem Hotel in Rom liegt in dem ich heute morgen noch verweilte. Das hat für Sie wiederum den Vorteil, dass ich wahrscheinlich keine halbe Stunde reden werde. Es hat allerdings den Nachteil, dass sie die wohl formulierten und gut durchdachten Sätze, die in der ursprünglichen Fassung der Laudatio standen, während dieser Rede endgültig nicht erreichen werden.

Ich bin froh - das sagt man fast immer wenn man irgendwo ist - in Berlin zu sein, aber hier stimmt es. Während meines Fluges von Rom nach Berlin ist wieder die Erinnerung an meine erste Reise nach Berlin wach geworden. Das war vor circa 25 oder 26 Jahren als junger Student. 1974/75 war eine Reise nach Berlin ein besonderes Erlebnis, weil dies keine normale Reise war. Mir sind unzählige Details in Erinnerung, keine einfache Anekdoten sondern Erinnerungsstücke, die zu meinem politischem Engagement im späteren, etwas erwachseneren Leben geführt haben. Wir waren zu dritt im Wagen und derjenige der gefahren ist ist heute mein Pressechef. Er ist übrigens auch heute anwesend. Deshalb war die Erinnerung heute im Flugzeug doppelt präsent. Wir haben debattiert, diskutiert, politisiert. Ich war damals schon, wie heute auch noch, deutlich auf der Linken meines Pressechefs

anzutreffen und ich habe erklärt wieso und weshalb das, was uns da in Berlin erwarten würde auch einmal ein Stück europäischer Nachkriegsnormalität wäre. Von der Klugheit war ich schnell geheilt als wir unsere Strecke fortsetzten.

Wenn man heute nach Berlin fliegt, aus Rom kommend - am 28. September war ich hier aus Prag abfliegend - hat man nicht den Eindruck eine besondere Reise zu machen und genau das ist so besonders an diesen Reisen geworden. Mir fällt auf - in Berlin vielleicht weniger als sonst wo in der Bundesrepublik - dass eigentlich Nichtdeutsche noch merken, dass dieses „nicht Besondere“ so besonders an Berlin ist, dass eigentlich die Nachbarn der Deutschen sich an der deutschen Wiedervereinigung und über die deutsche Wiedervereinigung deutlich dauerhafter und mehr freuen als die Deutschen selbst. Ich versteh es nicht!

Deshalb ist eine Reise nach Berlin kein bedrückendes Ereignis mehr, sondern für den, der mit offenen Augen reist, mit den Menschen spricht, sehen kann, spüren kann, die überwältigenden Veränderungen fühlen kann, die diese Stadt und dieses Land erlebt hat, etwas sehr Wertvolles, etwas was man immer wieder als Geschenk empfinden sollte.

Nun gibt es zwischen Berlin und Luxemburg einige gemeinsame Streckenabschnitte europäischer Geschichte: als der neue luxemburgische Großherzog vor wenigen Wochen in dieser Stadt zu Gast war, haben Sie, Herr regierender Bürgermeister, auch daran erinnert, dass im 14. Jahrhundert hier luxemburgische Markgrafen ihr Wesen und wahrscheinlich auch ihr Unwesen trieben, dass sie den Berlinern und Brandenburgern ein neues Münzrecht gegeben haben und eigentlich von den Berlinern Geschichtsschreibern als Markgrafen eingeschätzt werden, die den Berlinern und den Brandenburgern eine glückliche Zeit beschert hätten. Markgraf bin ich nicht und zusätzliches Glück

vermag ich auch nicht in dieser Stadt abzuladen, aber dass wir schon mal hier waren und wieder hier sein dürfen, das erfreut mich sehr.

Wenn ich daran denke, wann ich von Berlin zum ersten Mal gehört habe, fällt mir ein, dass das so mit fünf oder sechs Jahren der Fall war, um 1959/60. In den fünfziger und sechziger Jahren luden die Luxemburger, die im zweiten Weltkrieg schlimm gelitten hatten, immer wieder in den Sommermonaten Berliner Kinder nach Luxemburg ein - eine Geste von deren Existenz wahrscheinlich wenige Leute weder in Luxemburg noch in Berlin wissen. Über diese Berliner Kinder, deren Anwesenheit in Luxemburg mir bekannt wurde, habe ich die Berliner Trümmerfrauen kennengelernt, die um die Zeit wahrscheinlich schon nicht mehr sehr aktiv waren. Aber die Rede über die Berliner Kinder haben Vater und Mutter dazu gebracht, auch über Berliner Trümmerfrauen zu reden, die es heute ja nicht mehr geben würde, weil wahrscheinlich der Senat solange Genehmigungsverfahren in Gang setzen würde bevor die erste Hand angelegt werden dürfte, dass Berlin heute noch in Schutt und Asche liegen würde.

1 0 6

Die Luxemburger wie andere Europäer haben zu Berlin eigentlich ein sehr ambivalentes Verhältnis immer gehabt. Herr Prälat Heiderscheid hat darauf aufmerksam gemacht, weil Berlin für viele in Luxemburg, für viele in Europa während langer Jahre eigentlich eine „Unstadt“ war. Ich weiß noch sehr gut, als der Bundestag in Bonn den Beschluss fasste, die Hauptstadt, das Parlament und die Regierung nach Berlin zu verlegen (was wir im ersten Ansatz nicht so sehr mochten, weil es halt praktischer war ins Auto zu steigen und zwei Stunden später im Kanzleramt in Bonn zu sein, wenn man mit dem Bundeskanzler reden musste), haben wir uns aber über diese Wahl der Deutschen sehr gefreut.

Mein Vater war deutscher Soldat im Krieg, so wie Prälat Heiderscheid auch. Die jungen Luxemburger, die zwischen 1920 und 1927 geboren waren, wurden in die Wehrmacht zwangsrekrutiert und mussten in fremder Uniform gegen die Befreier des eignen Landes kämpfen. Daher brachten sie eigentlich mit der Stadt Berlin nur Unangenehmes in Verbindung. An dem Tag als der Beschluss gefasst wurde, Berlin zur Hauptstadt zu machen, hat mein Vater mir folgendes gesagt: "Ab jetzt gibt es nur

noch gute Nachrichten aus Berlin!" Dieser Satz, gesprochen von einem Mann, der der Kriegsgeneration angehörte, stellt wahrscheinlich einen tieferen Einblick in Zusammenhänge, Zusammenläufe dar als ich je zu beschreiben fähig wäre.

Aus diesem ambivalenten Verhältnis vieler Europäer zu Berlin ist ein Verhältnis tiefer Freundschaft geworden, weil wir Berlin als deutsche Hauptstadt in der „Brückenbauer-Funktion“ in der Mitte Europas sehen. Unser heutiger Preisträger ist der regierende Bürgermeister von Berlin und dies ist kein Zufall. Wie ist es möglich, dass 60 Jahre nach Beginn des zweiten Weltkrieges Berlin und Deutschland insgesamt heute nicht nur von seinen neun Nachbarn, sondern von allen Europäern als ein wertvoller Partner, als ein Freund in der Mitte Europas gesehen wird? Ganz einfach deshalb weil die Deutschen und die Berliner es verstanden haben aus den Irrungen und Wirrungen des letzten Jahrhunderts, aus dem Schrecklichen, das von Berlin ausgehend über Europa einbrach, die richtigen Lehren zu ziehen. Wenn die Lehren nicht hier gezogen worden wären, wer hätte sie dann ziehen können?

Als die Berliner Mauer fiel, als zusammenwuchs was zusammengehörte, als Ost und West sich wieder die Hand gaben, als es zur deutschen Wiedervereinigung kam, ist ja von diesen Vorgängen nichts Bedrohliches in anderen europäischen Ländern vermerkt, festgestellt oder befürchtet worden. Dies hat sehr viel mit der Lebensleistung nicht nur der Nachkriegs-Berliner sondern aller Berliner zu tun. Die Tatsache, dass Berlin nach dem zweiten Weltkrieg urdemokratisch regiert wird, die Tatsache, dass diese Stadt sich voll zu ihrer Internationalität bekannt hat, die Tatsache, dass diese Stadt eine Stadt mit offenen Armen war, auch eine ausländerfreundliche Stadt immer war, hat mit dazu beigetragen, dass die Europäer sich an der deutschen Wiedervereinigung zu freuen verstanden und hat mit dazu beigetragen, dass im Ausland weniger als in Europa die Rede ging von der Berliner Republik, ein Ausdruck, den ich nie vollumfänglich habe genießen können, weil ich den Ausdruck eigentlich für eine Redensart halte, die kein deutsches Ambiente beschreibt. Es wird diese Republik in diesem abgrenzenden Sinne nicht geben.

Sie, Herr regierender Bürgermeister, haben diese Stadt seit vielen Jahren fest im Griff. Sie regieren,

wenn auch mit leichter Unterbrechung, aber Gott sei Dank nur kurzer, diese Stadt 16 Jahre lang. Berlin ist in der Welt, in Europa, aber nicht nur in Europa sondern auch in den Vereinigten Staaten ja sehr präsent. Berlin hat auch Ihr Gesicht und vor allem Ihr Gesicht, weil Sie in Europa und in der Welt der bekannteste Berliner sind, der einflussreichste Berliner sind, weil Berliner Bürgermeister immer auch und Sie in ganz besonderem Masse Akteure der Weltpolitik waren. Es gibt wahrscheinlich keine andere europäische Stadt, die beispielsweise unseren amerikanischen Freunde so nahe ist wie eben die Stadt Berlin. Es gibt keine andere europäische Stadt, in der so viel Symbolik und so viele Symbiose zusammenkommen wie in dieser Stadt.

Und deshalb ist der regierende Bürgermeister dieser Stadt, und wenn er Eberhard Diepgen ist, und wenn er diese Stadt so führt wie Sie das tun, ein fast normaler Preisträger der Stiftung des Mérite Européen. Und weil diese Stiftung nicht im Klein klein macht, hat sie treffsicher, zielorientiert sofort auch den Beschluss gefasst, die Auszeichnung in Gold zu verleihen, weil wir mit Bronze und Silber dieser Stadt und diesem Bürgermeister ohne jeden Zweifel nicht gerecht werden würden. Seit vielen Jahren sind Sie nicht nur regierender Bürgermeister in Berlin sondern auch jemand, der in der deutschen Christdemokratie und in der europäischen Christdemokratie sein Wort mitzureden weiß. Nicht jemand, der sich nur um seine Stadt kümmert (als ob dieses "nur" nicht schon etwas Übermenschliches, was die Arbeitsleistung anbelangt, von jemandem abverlange), sondern immer auch jemand, der versucht hat seine Stadt in der Mitte Europas unterzubringen, Berlin nicht empfindet als ein Stück zwischen Europa sondern als eine Stadt, die Brücken baut in Europa. Weil wir in Europa Brückenbauer brauchen und weil wir Brückenbauer auch kenntlich machen möchten, weil es uns darauf ankommt uns auch gemeinsam mit Brückenbauern über das gemeinsam Erreichte freuen zu können, wird Ihnen, lieber Eberhard Diepgen, diese Auszeichnung heute zuteil.

Sie belohnt ein Stück Ihres Lebensweges und verpflichtet Sie und andere auf dem eingeschlagenen Weg weiterzugehen. Wir sind ja mit der europäischen Aufgabe nicht am Ende angekommen. Es hat ja noch niemandem größere Befriedigung bei der Betrachtung seiner selbst eingebracht, wenn er das

Ende der Geschichte dekretiert hatte. Dies wurde im gesamtkontinentalen Zusammenhang schon einmal versucht, dies ging schief, und dies sollte man auch mit Blick auf die Weiterentwicklung der Europäischen Union tunlichst unterlassen.

Wir sind mit der europäischen Aufgabe noch nicht am Ziel angelangt. Zur Zeit arbeiten die Regierungen der Mitgliedstaaten, viele andere außerhalb der Regierungen, intensiv an der Vorbereitung der Regierungskonferenz, die in Nizza zum Abschluss gebracht werden soll. Dort wird es um die Regelung einiger Fragen gehen, die man geregelt haben muss um der Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa mit ruhigem Blick und ruhiger Hand entgegensehen zu können. Es geht um die Effizienzsteigerung der Entscheidungsfindung in der Europäischen Union, es geht um den Versuch möglichst oft mit Mehrheit im Rat, in Europa abstimmen zu können, uns nur noch möglichst selten mit dem schwerfälligen Instrument der einstimmigen Entscheidungsfindung plagen zu müssen. Es geht um die Größe und den Zuschnitt der Kommission und es geht um die Stimmengewichtung im europäischen Ministerrat. Wir denken alle, das wären empfindliche Fragen und wahrscheinlich sind sie es auch.

Die wichtigste Aufgabenstellung auf dem Weg ist eine Verständigung, die die Regierungen darüber erzielen müssen, wie wir denn über den Umweg der verstärkten Zusammenarbeit dort zu mehr Europa kommen können, wo weniger Europa eine Gefahr für den Kontinent wäre. Es wird in Nizza so sein, dass wir uns Regeln an die Hand geben, die uns erlauben so in der europäischen Weiterentwicklung weiterzukommen, dass wir nicht durch diejenigen gebremst werden, die das europäische Rad möglichst zurückdrehen möchten. Die Frage findet erstaunlicherweise weniger öffentliche Beachtung als die nachgeordneten Fragen der Größe der Kommission, der Stimmengewichtung, usw.

Ich weiß, dass es auch hier in Deutschland viele gibt, die der Auffassung sind, es würde Europa und der europäischen Kommission selbst gut tun, wenn diese Europäische Kommission weniger Mitglieder hätte als es Mitgliedstaaten in der Europäischen Union gibt, weil ein kleineres Team von Kommissaren effizienter, wirksamer arbeiten könnte als eine Kommission, in der jedes Mitgliedsland mit einem Kommissar vertreten wäre.

Wir teilen diese Auffassung nicht, weil wir eben der Meinung sind, dass um diesen Brüssler Tisch herum, an dem Initiativen monopolartig entstehen (die Brüssler Kommission hat das Initiativmonopol in der Europäischen Union), jedes Mitgliedsland vertreten sein muss. Das heißt, dass wir uns durchaus vorstellen können - wenn auch mit Schwierigkeiten, das gebe ich gerne zu - dass wir eines Tages 27 Kommissare am Brüssler Tisch sitzen haben werden. Wer denkt, dass wir ungenügend auf die Befindlichkeit der Beitrittskandidaten achten, wer denkt, man könnte den Polen, den Tschechen, den Slowenen, Ungaren, Esten, Letten und vielen anderen erklären, sie wären jetzt Mitglied der Europäischen Union geworden, aber dort, wo europäische Politik weiter geschrieben wird, hätten sie ihren Platz nicht, sondern dort würden andere sitzen, der hat sich nicht mit der eigentlichen Stimmungslage im mittleren und östlichen Teil Europas vertraut gemacht.

Und deshalb wird es so sein, dass auch in Zukunft jedes Mitgliedsland einen Kommissar nach Brüssel entsenden wird und Stimmenneugewichtung im Rat muss selbstverständlich sein. Wenn wir uns aber in ein Europa von über 20 Mitgliedsstaaten zubewegen wird es nicht anders möglich sein Europa entscheidungsstark in den nächsten Jahrzehnten weiterwachsen zu lassen, wenn wir nicht zu einer Stimmenneugewichtung im Rat kommen.

Die wenigsten Luxemburger wissen, dass Luxemburg über zwei Stimmen bei Abstimmungen in Brüssel im Ministerrat verfügt und Deutschland über zehn. Wüssten die Luxemburger das, wären diese stolz, wüssten die Deutschen das, würden sie an den Gesetzen der Mathematik und der Proportionalität endgültig zweifeln, weil es jedem klar ist, dass Deutschland mehr als fünf mal grösser ist als Luxemburg. Aber dies ist halt das Spezifikum der europäischen Erfolgsgeschichte: dass wir es geschafft haben seit Ende des zweiten Weltkrieges grosse und kleine Mitgliedsstaaten miteinander an einer gemeinsamen grossen europäischen Ambition arbeiten zu lassen. Dieses Stimmenverhältnis ist ein Instrument das gewinnbringend eingesetzt werden kann, wenn die europäische Union sechs, zehn, fünfzehn Mitgliedsstaaten hat. Wird sie 27 oder über 20 Mitgliedsstaaten haben, wird es nicht möglich es bei dieser Stimmengewichtung zu belassen. Deutschland braucht also ein deutlich stärkeres Gewicht und wird

seinen relativen Vorsprung auf Luxemburg weiter ausbauen müssen. Damit haben wir auch überhaupt kein Problem. Aber es kann nicht so sein, dass man versucht die Einflusssteigerung der grossen Flächenstaaten der europäischen Union so zu gestalten, dass die kleinen und mittleren Staaten der europäischen Union als gestaltende Akteure der europäischen Union ausfallen.

Meine Erfahrung ist, seit nunmehr zwanzig Jahren Regierungsmitgliedschaft, dass es auch keinen Widerspruch gibt, nicht mal einen Gegensatz zwischen grossen und kleinen Mitgliedstaaten in der Europäischen Union. Ich habe an keiner einzigen Abstimmung in Brüssel anlässlich einer Ministerratsitzung teilgenommen wo auf der einen Seite des Tisches die vier grossen Mitgliedstaaten zu einem gewaltigen Sprung in die europäische Zukunft hätten ansetzen wollen, wo auf der anderen Seite des Tisches die Meute der kleinen Wadenbeisser die Grossen beim Sprung behindert hätten. Es war sehr oft einigermaßen umgekehrt und es ist nicht so, dass die vier grossen Mitgliedstaaten der Europäischen Union spontan, automatisch ein und derselben Auffassung wären, wenn es um zukunftsweisende europäische Fragen geht. Sehr oft brauchen Grosse um miteinander klarzukommen einige Kleinere am Tisch, die ehrliche Maklerdienste und Vermittlungsangebote leisten oder unterbreiten können. Wer denkt Europa würde besser zusammenwachsen, wenn kleinere und mittlere Mitgliedstaaten aus ihrer Rolle als Mitgestalter der kontinentalen Geschichte ausschreiten, der wird sich sehr wundern, wenn wir auf eine Europäische Union zusteuern würden in der Direktoriumsfunctionen durch die Grossen wahrgenommen würden. Die Kleinen wissen dass sie kleiner sind als die Grossen und die Grossen sollten nicht denken, dass sie den Kleinen jeden Tag erklären sollten, dass sie kleiner sind, weil das ist eine der Erkenntnisse, die in unserer Wiege lagen. Deshalb brauchen wir diesen Hinweis nicht permanent.

Im übrigen sollte man nicht denken, dass man auf die Kleinen verzichten kann. Die Kleinen sollten nicht denken, sie könnten die Grossen behandeln als ob sie kleiner wären. Wer versucht einen Löwen dazu zu bringen von einem Floh nicht verrückt gemacht zu werden, der wird scheitern. Wer aber versucht, einen Löwen dazu zu bringen einen Floh verrückt zu machen, der wird auch scheitern. Deshalb wäre es

gut, wenn Grosse und Kleine miteinander in einem sehr geordneten Verhältnis leben würden.

Diese Fragen wird man auf dem Weg nach Nizza und in Nizza selbst klären, damit die Europäische Union beitragsfähig, erweiterungsfähig für andere wird. Mich betrübt sehr – obwohl es mich nicht sehr wundert – dass die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa eines der unpopulärsten politischen Unterfangen ist, die wir je in Angriff genommen haben. Wir sollten unsere Energie darauf verwenden, den Menschen zu erklären wieso es notwendig ist, dass die jungen Demokratien in Ost- und Mitteleuropa zur Europäischen Union stossen, wieso wir – aus eigenem Interesse heraus – vitales Interesse an der Erweiterung der europäischen Union haben.

Das waren schöne Zeiten als wir uns den Luxus leisten konnten Sonntag morgens bei politischen Grossveranstaltungen den Menschen in Ost- und Mitteleuropa zuzurufen, sie sollten sich nur des Kommunismus entledigen und sie wären jederzeit willkommen in der europäischen Demokratiefamilie. Als diese Menschen dann an unsere Tür klopfen wurden plötzlich die professionellen Bedenkensträger aktiv und erklären jetzt wieso und weshalb es eigentlich besser wäre, wenn alles so bliebe wie es ist. Man wurde nicht müde nach Veränderungen in der Welt zu rufen und jetzt wo die Veränderungen uns ereilen, hätten wir am liebsten diese Veränderungen hätten nie stattgefunden. Wieso denkt man Warschau, Budapest, Sofia, Ljubljana wären keine europäischen Städte? Das sind europäische Städte so gut wie Rom, wie Berlin, wie Luxemburg. Und deshalb müssen wir uns auf diese Erweiterung der europäischen Union vorbereiten. Daher die Regierungskonferenz in Nizza. Daher auch die Notwendigkeit den Menschen zu erklären, dass, wenn wir als Mitglieder der Europäischen Union die Demokratien in Ost- und Mitteleuropa nicht stabilisieren, werden wir eines Tages von diesen destabilisierten Staaten in Ost- und Mitteleuropa destabilisiert werden. Daher ist es in unserem gemeinsamen Interesse und ist es unser gemeinsamer Auftrag dafür zu sorgen, dass auch hier zusammenwächst was zusammengehört.

Wir sollten uns darüber freuen, dass wir es erleben dürfen, dass europäische Geographie und europäische Geschichte wieder deckungsgleich

werden. Dies heisst nicht, dass ich einer Erweiterung im Galopp das Wort reden würde. Ich bin durchaus der Meinung, dass durchverhandelt werden muss, was durchverhandelt werden muss, damit man sieht wo die Probleme liegen, damit man nicht aus oberflächlichen, dem Zeitgeist angepassten Gründen schnell etwas vorzieht was man sich besser im Detail überlegt hätte. Ich bin nicht der Meinung, dass wir jetzt Europa auf ein Gleis stellen sollten auf dem nur noch Schlafwagen unterwegs sind. Nein! Europa braucht Tempo. Auch die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa braucht Tempo aber kein Galopp! Deshalb sollten wir uns ernsthaft darum bemühen, die Dinge nicht nur beim Namen zu nennen, die Dinge nicht nur zu thematisieren, sondern die Probleme auch zu lösen.

Ich sehe auch in deutschsprachigen Ländern viele die eigentlich zum Thema Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa nur über Risiken und Nebenwirkungen zu berichten wissen. Es gilt – wie das beim Euro auch schon der Fall war – der Satz, dass wer in kontinentalen Angelegenheiten keine Risiken eingehen möchte, das grösste Risiko eingeht. Man muss mit Herz und Verstand auf die Menschen in Ost- und Mitteleuropa zugehen, denen wir eigentlich dankbar sein sollten, dass sie kurz nachdem sie ihre Souveränität, ihre Autonomie, ihre Unabhängigkeit wiederentdeckt hatten, sofort bereit waren Teile dieser wiederentdeckten Souveränität in der Europäischen Union aufgehen zu lassen.

Wie schlimm wäre Europa eigentlich geworden, wenn alle Nationalstaaten nur noch Nationalstaaten wären, die alten und die neuen die dazu gestossen sind. Deshalb sollten wir gemeinsam mit den Menschen in Ost- und Mitteleuropa an dem gemeinsamen Europa arbeiten. Berlin ist die Stadt, wo dies besser verstanden wird als anderswo in Europa, weil Berlin die Stadt war die die Teilung des Kontinentes mehr als nur versinnbildlicht hat. Die Teilung Europas war in dieser Stadt physisch spürbar. Dass das Brandenburger Tor nicht mehr das Symbol für Teilung ist, sondern dass man im Brandenburger Tor das Symbol des zusammenwachsenden Europas heute erkennen kann ist Beleg dafür, dass das europäische Gedankengut in dieser Stadt gut aufgehoben ist.

Der regierende Bürgermeister steht für dieses welt-offene, auf Europa zugewandte Berlin, für eine

deutsche Hauptstadt, die in der Mitte Europas das zusammenbringt was zusammengehört. Ein Dienst an dieser Stadt ist auch und immer ein Dienst an Europa. Wer Verdienste hat um diese Stadt und wer keinen Widerspruch duldet zwischen dem was Berlin betrifft, zwischen dem was Deutschland betrifft und dem was Europa betrifft ist ein würdiger Preisträger dieser Stiftung. Ich darf deshalb auch im Namen der Luxemburger Regierung dem

diesjährigen Preisträger danken für das was er für diese Stadt gemacht hat, danken auch für das, was er für sein Vaterland gemacht hat dessen Stellung er immer sah als ein Miteinander mit den europäischen Nachbarn. Deutschland war uns noch nie ein so guter Nachbar wie dies zur Zeit der Fall ist. Daran haben die Berliner und daran hat der regierende Bürgermeister der Berliner grossen Anteil. Ich darf herzlich glückwünschen.

Discours prononcé par Charles Goerens, ministre de l'Environnement

à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties
à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
La Haye - 21 novembre 2000

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

L'évidence scientifique sur le changement du climat est là et le message du Dr. Watson, président de l'IPCC, est très clair: le changement climatique ne pourra plus être évité, la température de la planète risque même d'augmenter plus rapidement et plus que nous ne le pensions. Le succès de la COP-6 se mesurera donc à la façon dont nous préparons la ratification du protocole de Kyoto. Nous devons agir vite et faire en sorte que le protocole puisse entrer en vigueur au plus tard pour 2002. S'il est vrai que nous avons progressé depuis Kyoto, trop de détails restent toutefois encore en suspens. Il faut surmonter nos divergences de vues et obtenir un accord qui assure l'intégrité et l'efficacité environnementales du protocole.

Il appartient en premier lieu aux pays développés, historiquement responsables de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre, d'assumer leur responsabilité. Nous devons adopter prioritairement des politiques et mesures au niveau national. De réelles réductions d'émissions doivent avoir lieu chez nous.

Le Luxembourg a pris ses responsabilités, en s'engageant, dans le cadre de l'objectif de l'Union européenne, à réduire ses émissions de 28%. C'est un objectif très ambitieux, sachant qu'une seule source émettrice de dioxyde de carbone peut influencer considérablement sur le résultat global.

Monsieur le Président,

Pour rendre le protocole "ratifiable", il faut que certaines conditions soient remplies. D'une part, le

recours aux mécanismes de Kyoto doit être limité pour éviter tout abus. Ils ne peuvent être que complémentaires aux actions domestiques, qui sont absolument prioritaires, et donc ne pas constituer des échappatoires. Un encadrement adéquat et rigoureux doit être mis en place qui garantisse l'intégrité environnementale du protocole.

Des règles claires doivent être établies pour l'éligibilité des projets au mécanisme de développement propre. Ce dernier devra contribuer au développement économique et social des pays en développement. Dans ce contexte, j'aimerais souligner que le Luxembourg s'oppose à l'inclusion du nucléaire et des puits dans le CDM.

Concernant les puits, nous estimons que nous devons rester prudents à leur égard et fixer des limites ainsi que des critères scientifiques. En tout cas, il ne doit pas être possible d'inclure de nouvelles activités pendant la première période d'engagement.

Il nous faut également mettre en place un système d'observance (compliance regime) indépendant, incluant des conséquences contraignantes en cas de non-conformité. Ces conséquences doivent être telles qu'elles incitent les parties à tout mettre en œuvre pour rester en conformité par rapport à leurs engagements. En aucun cas pouvons-nous accepter le "borrowing".

Finalement, Monsieur le Président, nous ne sommes pas venus ici pour demander de nouveaux engagements aux pays en développement. Un accord équitable doit plutôt prendre en compte leurs besoins, en promouvant le développement des capacités, les transferts de technologies et l'assistance à l'adaptation. Une attention toute particulière devra être accordée aux pays les plus démunis et aux petits Etats insulaires. Le GEF devra

jouer un rôle important dans ce domaine. Dans ce contexte, je voudrais également souligner que l'aide publique au développement du Luxembourg atteindra cette année 0,7% de notre PNB. Le gouvernement a l'intention de l'augmenter à 1% du PNB, pendant cette période législative. Notre aide bilatérale est entièrement accordée sous forme de dons et bénéficie aux pays les moins avancés.

Monsieur le Président,

Nous devons faire en sorte que la COP-6 soit couronnée de succès. Il y va de notre crédibilité politique. Ne ratons pas cette occasion, sinon le processus risque de s'essouffler. Les générations futures ne nous le pardonneraient jamais.

Discours de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, et du Commerce extérieur

Sommet Europe-Balkans
Zagreb - 24 novembre 2000

Monsieur le Président

Permettez-moi tout d'abord de dire combien je me réjouis que ce sommet ait lieu à Zagreb. La Croatie nous démontre en effet depuis un an que l'ouverture sur les valeurs qui ont fondé l'Europe intégrée et les retrouvailles avec les autres pays européens sont bien la voie qui permettra aux peuples de la région de retrouver la paix, la stabilité et la prospérité.

Le sommet de Zagreb a rendu possible la rencontre des dirigeants des pays de la région avec les quinze Etats membres de l'Union européenne. Il s'agit d'un événement important dans l'histoire des Balkans, puisque pour la première fois depuis longtemps, tous les pays de la région sont rassemblés, et participent à une ambition commune.

L'objectif que nous nous donnons est certes ambitieux: les pays issus de l'ancienne Yougoslavie et l'Albanie sont invités à rejoindre le nouvel ensemble européen qui est en train de se constituer. Ils sont appelés à œuvrer, avec l'Union européenne, pour une Europe pacifique, une Europe démocratique, une Europe respectueuse des droits et des aspirations de ses peuples.

Lors d'une visite que j'ai effectuée cet été dans la région, j'ai pu constater l'importance que les responsables politiques attachaient à l'ancrage de leur pays dans l'Union européenne. L'Union représente pour eux une perspective de paix retrouvée et de prospérité. La perspective qu'ouvre l'Union européenne constitue ainsi un moteur du processus de réformes dans les Balkans.

En s'engageant dans ce processus, les pays de la région ont choisi d'entreprendre des réformes politiques et démocratiques profondes, de se doter d'institutions démocratiques fortes, de respecter les droits de l'homme ainsi que leurs obligations internationales, et de coopérer avec le Tribunal pénal international.

L'Union européenne est disposée à accompagner les pays de la région sur la voie dans laquelle ils se sont engagés ; il appartiendra cependant en premier lieu à ces pays d'assumer avec courage et persévérance la responsabilité de créer chez eux les conditions qui rendront possible leur rapprochement avec l'Union européenne. Il s'agit en fait d'un engagement réciproque.

L'Union européenne offre aux pays des Balkans un cadre permettant un rapprochement progressif avec le processus d'intégration européenne. Les pays concernés s'engagent à démontrer leur volonté et leur capacité de mener à bien les réformes annoncées.

Dans le cadre du processus de stabilisation et d'association qu'elle propose, l'Union européenne examinera la situation de chaque pays de façon individuelle.

Monsieur le Président,

La rencontre d'aujourd'hui a un objectif concret: définir les conditions du processus de retrouvailles avec l'Union européenne, et mettre sur pied les instruments qui permettront aux pays de la région de réaliser leur ambition.

Leur objectif est d'adhérer à terme à l'Union européenne ; pour y parvenir, des efforts considérables devront être faits de part et d'autre.

Tout d'abord chacun des pays concernés devra accepter pour soi-même les contraintes de la démocratie. Désormais, les conditions en sont réunies dans l'ensemble de la région.

En second lieu, il sera indispensable, et cela aussi est désormais possible, de mettre en place une coopération régionale dans le sud-est de l'Europe. En déve-

loppant des relations de bon voisinage, en favorisant le libre-échange des personnes, des biens et des services, en commerçant entre eux et en facilitant la circulation de l'information, les pays de la région se prépareront pour leurs relations futures avec l'Union européenne. Pour qu'une association étroite avec l'Union puisse fonctionner de façon efficace, elle devra nécessairement aller de pair avec une intégration entre les pays de la région.

Monsieur le Président,

A l'origine, ce sommet devait donner un message d'encouragement et d'espoir aux forces démocratiques de la Serbie. Nous nous trouvons à présent dans la situation heureuse d'avoir été dépassés par les événements.

Aujourd'hui, nous accueillons parmi nous les dirigeants d'une république fédérale de Yougoslavie nouvelle, qui aspire à rejoindre en tant que partenaire constructif le reste de l'Europe dont elle partage désormais les valeurs. Cette nouvelle donne a ouvert les conditions d'une redéfinition, sur une base plus équitable, des relations de la Serbie et du

Monténégro au sein de la Fédération. Nous n'oublions pas que les autorités de Podgorica se sont engagées depuis longtemps dans la voie de la démocratie et des réformes, donnant une impulsion essentielle au processus d'ouverture qui s'est développé par la suite.

Aujourd'hui, un premier accord de stabilisation et d'association sera paraphé avec l'ARYM, et des négociations s'engagent avec la Croatie. Ce sont là des avancées concrètes, qui illustrent le bien-fondé des choix effectués par les deux pays, et qui montrent la voie à l'ensemble de la région.

L'Albanie et la Bosnie-Herzégovine ont, pour leur part, entrepris des réformes courageuses, qui méritent un soutien actif. La poursuite de leurs efforts ouvrira la voie vers la conclusion d'accords de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

A Zagreb, nous tournons une page dans notre longue histoire commune. Au-delà des souvenirs, bons et moins bons, nous réalisons aujourd'hui que nous sommes appelés à vivre ensemble et que notre destinée commune se situe dans l'Europe élargie que nous construisons dans la responsabilité partagée.

"Mobiliser l'innovation et l'esprit d'entreprise au Luxembourg"

Discours d'ouverture de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie

Salon de la création d'entreprise et de l'innovation

Foires internationales de Luxembourg - 29 novembre 2000

Messieurs les Présidents,
Monsieur l'Administrateur-Délégué,
Mesdames, Messieurs,
Chers invités, et tout spécialement ceux
qui nous viennent de la Grande Région,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser mon collègue Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, qui s'était déclaré prêt à parrainer à mes côtés ce salon de l'innovation et de la création d'entreprise, mais, retenu par d'autres obligations, vous envoie néanmoins ses salutations cordiales.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution boursière des derniers mois nous rappelle l'implacable loi des marchés financiers.

En dépit de ce que voulaient nous faire croire certains devins financiers, il ne suffit en effet pas d'avoir une bonne idée en apparence – promue à l'aide de campagnes publicitaires coûteuses et de préférence financées avec l'argent des autres – et d'annoncer périodiquement de nouveaux records de vente pour maintenir durablement la confiance des investisseurs sans qu'il y ait des perspectives probantes de résultats économiques concluants.

Soyez toutefois rassurés, car il n'est pas de mon propos aujourd'hui de vouloir décourager ceux parmi vous qui sont prêts à se lancer dans cette aventure passionnante qu'est celle de l'indépendance et de la création d'entreprise.

Bien au contraire, vous vous doutez certainement qu'étant doté moi-même d'une expérience d'homme d'affaires, ainsi qu'en ma qualité de ministre de l'Economie, mon message ne peut être un autre que celui de l'encouragement.

Pour en revenir aux marchés boursiers, bien que nous vivions donc actuellement le désenchantement après l'envolée inconsidérée des valeurs technologiques, force est cependant de constater qu'un changement de mentalité semble avoir définitivement gagné le Vieux continent et le Luxembourg de surcroît.

En effet, pendant une bonne vingtaine d'années, les hommes politiques européens de tous bords ont inlassablement prôné les bienfaits du capital à risque, alors que ce sont les seuls Américains qui en ont réellement fait un moyen de financement courant des activités de haute technologie. Ne nous étions-nous pas déjà accommodés à l'idée que "l'aversion au risque" était une tare culturelle typiquement européenne dont on ne se débarrasserait pas de si tôt?

Sans aucun doute, les avancées technologiques récentes, avant tout celles de l'informatique et des modes de communication (encore appelées "TIC"- Technologies de l'Information et de la Communication), ont redonné à beaucoup l'espoir qu'il ne faut pas nécessairement des infrastructures lourdes et coûteuses et des équipes importantes pour réaliser sa destinée d'entrepreneur.

Si les entreprises - hangars de la "Silicon Valley" sont certes déjà devenues un cliché, le grand public semble toutefois de plus en plus confiant que les "start-up" de la haute technologie – des "TIC", bio-, nano- ou autres technologies – hébergent aujourd'hui le plus gros potentiel de croissance, entre autres raisons également parce qu'elles abordent souvent plus courageusement que leur aînées et avec des outils parfois inédits les défis majeurs qui seront posés à nos sociétés modernes d'ici peu et dont je ne citerais que la croissance ininterrompue de la population mondiale, l'épuisement progressif des ressources naturelles, l'environnement en général, la santé, la mobilité... et j'en passe.

Il reste donc à espérer que la décongestion des valeurs technologiques ne signifie pas la fin impromptue de cet engouement nouveau des particuliers pour ces titres et l'initiative privée en général.

Il m'importe toutefois de parler un langage clair et réaliste qui ne cache pas les risques qui resteront attachés à la création d'entreprise, et cela malgré les multiples soutiens de tout genre que pouvoirs publics et organismes privés ont mis sur pied au fil du temps.

Ne nous adonnons plus non plus à l'illusion que toute entreprise nouvelle doit nécessairement trouver son salut dans une cotation en bourse.

En particulier pour la majorité des entreprises d'origine luxembourgeoise, les niveaux d'activité envisageables et les besoins financiers à anticiper n'en font certainement pas la source de financement la mieux appropriée.

Aussi suis-je très satisfait que les établissements financiers souvent qualifiés de "classiques", les nouveaux fonds de capital à risque, aient au cours des dernières années, développé des solutions adaptées aux besoins spécifiques des jeunes PME luxembourgeoises pour le financement de leurs projets innovateurs, créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

Je ne citerais à titre d'illustration que la société de capital de développement pour petites et moyennes entreprises, intitulée CD-PME, qui a été constituée en 1998 avec un capital social initial de 100 millions de francs, dont la moitié a été apportée par la Société nationale de Crédit et d'Investissement – SNCI et dont l'autre moitié est répartie à parts égales entre 5 des plus importants établissements de crédit de la place du Luxembourg. Avec ses prêts participatifs subordonnés aux fonds de tiers, CD-PME se situe à mi-chemin entre le banquier traditionnel et la société de capital à risque. Elle n'intervient pas dans la gestion de l'entreprise. Son intervention se veut temporaire et c'est ainsi que sa rémunération sera progressive et fonction du risque encouru.

Cet instrument de financement qui complète les fonds propres de l'entrepreneur s'ajoute aux autres aides publiques – qu'il s'agisse de crédits d'équipement et de prêts de moyen à long terme de la SNCI ou de subventions des ministères de

l'Economie ou des Classes moyennes – qui sont en revanche octroyées pour cofinancer des projets et programmes d'investissements matériels ou des activités de recherche-développement.

Je suis toutefois conscient de la dématérialisation croissante des investissements dans la société de l'information et du savoir. C'est pourquoi j'ai, du moins dans le contexte d'un projet de loi pour le développement économique de certaines régions du pays, incorporé aux coûts éligibles à une subvention publique, les coûts salariaux sur 24 mois du personnel supplémentaire dont l'engagement est en rapport direct avec la réalisation d'un projet d'investissement matériel dans une des régions éligibles. La Chambre des députés projette d'ailleurs de voter aujourd'hui même ce projet de loi.

Toujours est-il que le lancement d'une activité restera une des phases critiques de l'entreprise qui nécessitera le recours à beaucoup de compétences diverses qui ne peuvent pas nécessairement être toutes couvertes par l'entrepreneur et son équipe.

Il s'agit souvent de compétences qui ne sont pas en rapport direct avec le savoir-faire essentiellement technique de la majorité des nouveaux chefs d'entreprise.

D'abord celles qui sont liées à l'élaboration du plan d'affaire ou d'entreprise. Quels sont mes objectifs d'entreprise? Quels besoins en moyens matériels et humains me faut-il pour atteindre ces objectifs? Quelles sont mes propres ressources financières pour les financer? Quels sont les moyens de financement complémentaires les plus appropriés et comment les obtenir? Autant de questions pertinentes qui requièrent souvent un conseil professionnel, que ce soit d'un conseiller en entreprise, d'un banquier ou d'un de ces anges gardiens ("business angels" en anglais) qui sont autant des conseillers que des actionnaires ou des financiers de la phase de lancement de l'affaire.

S'ajoute ensuite toute une panoplie de besoins d'encadrement et de guidance qui sont autres que financiers.

En premier lieu la guidance dans les démarches administratives.

Le gouvernement a mis beaucoup d'efforts dans la simplification de ces procédures administratives en lançant, avec le concours des Chambres de commerce et des métiers, des centres de formalités afin que les créateurs d'entreprise puissent régler l'ensemble de leurs démarches administratives dans un seul et même endroit.

Ensuite, lorsque l'entreprise va démarrer avec une activité innovante, elle devra souvent encore réaliser des prototypes de démonstration de son produit ou service, stabiliser les développements par des tests de fonctionnement, s'associer le concours d'experts externes pour solutionner des problèmes techniques de dernière minute, régler la propriété du savoir-faire développé en partenariat avec d'autres entreprises ou centres de recherche, évaluer les possibilités de protection de la propriété industrielle et entamer une procédure de demande de brevet. Pour chacune de ces actions individuelles d'une démarche d'innovation, il s'agit de s'associer le concours de l'expert approprié. Pour optimiser son efficacité, pourquoi ne pas se faire guider par un intermédiaire neutre et bien introduit auprès de l'ensemble de ces acteurs techniques et qui peut servir d'interface et de coordinateur pour l'ensemble de la démarche et de surcroît vous orienter dans l'approche des instances publiques appropriées pour bénéficier d'éventuels encouragements financiers, jusqu'à vous conseiller dans l'élaboration du dossier? Ce sont précisément les tâches essentielles de LUXINNOVATION, notre agence nationale de la promotion de l'innovation et de la recherche, un groupement d'intérêt économique commun du gouvernement et du secteur privé représenté par la FEDIL et les Chambres de commerce et des métiers.

Pour maintenir, du moins pendant la phase de lancement, vos frais administratifs et autres coûts fixes à un stricte minimum, vous pouvez éventuellement être intéressés par des centres d'accueil et autres maisons relais vous permettant de partager avec d'autres start-up les infrastructures techniques et d'agrément tout comme les services de secrétariat, voire des ateliers techniques et de surcroît bénéficier d'échanges d'informations utiles et de bonnes pratiques, voire éventuellement recourir à des compétences techniques de centres de ressources spécialisés qui peuvent

compléter l'offre de services de telles infrastructures d'accueil. C'est le cas du Technoport "Schlassgoart" à Esch-sur-Alzette, un projet-pilote commun du gouvernement et du groupe ARBED qui a été conçu et qui est géré par le Centre de Recherche Public Henri Tudor et dont la démarche sera certainement imitée par d'autres promoteurs publics ou privés.

Il ne s'agit là que de quelques illustrations sommaires de questions et de choix que doit affronter tout créateur d'entreprise mais pour la résolution desquels il ne doit pas nécessairement oeuvrer en solitaire.

Nous en débattons certainement plus en détail au cours de la table ronde avec les représentants de ces différents organismes de support.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque j'ai accédé aux fonctions de ministre de l'Economie, j'ai identifié comme faisant partie de mes préoccupations primaires de mobiliser l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Il s'agit là de deux qualités essentielles qui peuvent permettre à une nation de se démarquer du lot dans une économie globalisée dont les frontières physiques, institutionnelles et culturelles au libre flux des capitaux, des technologies, des personnes physiques et de leur savoir et savoir-faire sont vacillantes.

Je suis parfaitement conscient que le petit Luxembourg ne peut prétendre à un rôle de précurseur dans le domaine de la recherche. Mais rappelez-vous que le vrai génie n'a pas consisté à inventer la première roue mais à lui adjoindre la seconde, voire les trois autres permettant de concevoir un moyen de locomotion utile.

C'est ainsi qu'au moyen d'une politique de promotion active et au bénéfice de transferts technologiques importants de l'étranger, le Luxembourg a su se forger au cours des décennies passées avec le support de mon département de l'Economie un tissu industriel diversifié et complété par de nombreuses activités artisanales, de commerce et de services financiers et autres.

Aujourd'hui, chacune de ces entités, chaque maillon de cette toile pris individuellement ou en relation avec d'autres peut constituer un pôle de compétence pouvant engendrer par l'innovation et l'esprit d'entreprise de nouvelles entités, par exemple des "spin-off", c.-à-d. des entreprises créées par d'anciens collaborateurs ou issues d'un département d'une entreprise existante, souvent fortement spécialisées qui travailleront dorénavant en sous-traitance ou en partenariat avec leur ancien employeur, tout en élargissant progressivement leur clientèle à d'autres entreprises ayant des besoins similaires.

Ces mouvements sont souvent liés au désir de la société-mère d'externaliser des postes de coûts qui, pour des spécialistes qui s'y consacrent intensivement, peuvent devenir – innovation et économies d'échelles aidantes – de vrais centres de profit.

Mais le phénomène des "start-up" n'est pas limité aux seules activités de la haute technologie. La société moderne a de plus en plus besoin de services d'appoint en tout genre qui, gérés efficacement à l'aide des "TIC" et de l'Internet en premier lieu, peuvent être générateurs de valeur ajoutée et de revenus. C'est entre autres dans la masse des activités "point-com" qu'on retrouve un large vivier d'idées pour de nouvelles activités de service aux professionnels ou aux particuliers.

D'autres activités plus intensives en capital humain se consacrent par exemple aux travaux de proximité du domaine social et de la santé notamment.

Mesdames, Messieurs,

Toute initiative individuelle ou collective prometteuse de création de richesse et d'emplois additionnels mérite notre reconnaissance: c'est mon message personnel d'encouragement à tous ceux qui sont tentés de relever ce défi.

Informez les intéressé(e)s sur la vaste panoplie de supports publics et privés auxquels ils ou elles peuvent prétendre, telle est l'idée de ce salon de la création d'entreprise et de l'innovation.

Je suis particulièrement heureux que cet événement puisse également servir de plate-forme de lancement

officiel à une initiative par ailleurs privée, je le souligne, d'un concours de "business plan" intitulé "1,2,3,...go!"

J'aimerais d'ailleurs saluer à cette occasion la clairvoyance de mon ami Marc Assa, l'ancien président de la FEDIL, qui, en homme d'affaires chevronné, a détecté un maillon manquant dans la chaîne des acteurs de promotion de l'esprit et de la création d'entreprise et a donc décidé, il y a un peu plus d'un an, de lancer une initiative dans ce domaine avec le support de son organisation. Cette initiative, intitulée Business Initiative, a rencontré un franc succès auprès de ses pairs qui – chose plutôt rare pour des entrepreneurs prévoyants – n'ont pas rechigné à sponsoriser directement cette initiative, tout comme l'ont également décidé de le faire le gouvernement luxembourgeois et la SNCI.

Je laisserais aux soins de l'administrateur-délégué de cette Asbl, Monsieur Alexandre Codran, de vous préciser les objectifs et le fonctionnement de cette initiative.

Permettez-moi simplement de relever les deux aspects prédominants de cette initiative qui sont la stimulation d'idées innovantes au travers d'un mécanisme de prix d'encouragement mais également l'encadrement, le "coaching" des propositions d'idées par des experts de tous bords (financiers, juristes, fiscalistes, ingénieurs, consultants, etc.) jusqu'à la concrétisation de leur idée dans un projet d'entreprise.

Je me réjouis également que Luxinnovation – dont je salue d'ailleurs le remarquable travail d'organisation de ce salon – s'est déclarée prête à supporter cette initiative au niveau du travail de promotion et d'organisation des évaluations et du suivi des projets qui seront soumis au concours.

Je crois savoir que même avant son lancement, ce concours rencontre déjà un large écho et je suis honoré d'en être aujourd'hui le parrain, en particulier puisqu'il se veut être une initiative interrégionale qui sera également supportée par les autorités publiques et des entreprises privées de nos voisins. Les idées ne connaissent effectivement pas de frontières et chacune d'entre elles mérite de pouvoir se mesurer aux plus performantes qu'elle qu'en soit leur origine.

Mesdames, Messieurs,

Tout à l'heure, et pendant le reste de la journée, un ensemble de professionnels se tient à la disposition de tous ceux parmi vous qui ont un rêve et le courage et la volonté de vouloir le réaliser. Ce salon est peut-être encore une formule inédite au Luxembourg pour

s'informer sur la création d'entreprise, mais qui me semble très intéressante pour nouer des contacts utiles. Je vous suggère d'en profiter abondamment et vous souhaite beaucoup de succès dans votre entreprise.

Allocution de Monsieur Jean Spautz, président de la Chambre des députés

Cérémonie lors de laquelle S.A.R. le Prince Guillaume s'est vu conférer le titre de Grand-Duc Héritier
Palais grand-ducal - 18 décembre 2000

Altesses Royales,

E puer Wochen, nodeems Lëtzebuerg an der Persoun vum Grand-Duc Henri een neie Staatschef krut, ass d'Zäit komm fir Ären eelste Jong, dee schonn iwwert ee Joer groussjäreg ass, den Titel vun engem lergroussherzog ze ginn.

Dat geschitt aus der Traditioun vun Ärem Haus eraus, mee awer och fir no baussen een Akt ze setzen, dee kloer mecht, datt d'Nofolleg vum Troun garantéiert ass.

D'Feierlechkeeten ëm den Trounwiessel uganks Oktober, hunn nach eng Kéier de Bewäis bruecht, wéi populär d'Monarchie an d'Famill, déi se representéiert, bei eis am Land ass. Et ass dofir ee gutt Gefill, haut an dësem Kader mat lech, Monseigneur, Madame, Ärer Famill - mat dem Grand-Duc Jean a der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte un der Spëtzt - dem Pränz Guillaume offiziell déi Funktioun ze iwwerdroen an déi Hie vu Kand un era gewuess ass.

Léiwe Pränz Guillaume,

Haut op Ärem Éierendag kucken net nëmmen Är Elteren a Grousselteren, Är Geschwëster a mir all, mat Stolz op lech, mee besonnesch och déi jonk Leit, mat deenen Dir zesumme geléiert a gespillt hutt.

Är Elteren hunn drop gehalen, datt Dir Är Jugend konnt am Kontakt mat anere jonke Leit aus ganz Lëtzebuerg verbréngen. Dofir wësst Dir ganz gutt, wat ëm lech virgeet a wat vun lech erwaart gëtt.

Dir sidd vu klengem un awer och erzu ginn, datt Dir - nom Beispill vun Äre Grousselteren, iwwert deenen Hir Presenz mir eis freeën, an ënnert der Leedung vun Ären Elteren - lech op déi Roll, déi op lech duerkënnt,

konnt gutt virbereeden. An, zënter Dir den Alter hutt, deen aus lech een erwuessene Mënsch gemaach huet, hutt Dir ëmmer méi Responsabilitéite kritt a Chargen iwwerholl.

Dir sidd awer och nach beim Studéieren a musst nach eng Partie Joren d'Schoulbänk drécken. Andeems Dir dat méi Agreabelt mat deem Néidegen a Wichtige verbannt, an Är Öffentlechkeetsaarbecht esou eescht huet, wéi Dir dat bis elo gemaach hutt, ass et mir fir d'Fortbestoe vun eiser Dynastie net baang. Et komme lues, mee sécher, ëmmer méi Aufgaben op lech duer, déi mat sech bréngen, datt Äert Liewen eng aner Tournure hält.

Dir hutt schonn dovun e Virgeschmaach kritt, wéi Dir am Hierscht vun dësem Joer d'Regierungsmemberen op d'UNO op New York begleet hutt. Dat wäert och esou sinn, wann Dir an Zukunft ëmmer méi oft un der Spëtzt vu wirtschaftleche Missiounen am Ausland mat an d'Verantwortung agebonne gitt. Dir kënnt dobäi nëmme vill léieren, a grad wéi Äre Papp dat virun lech gemaach huet, eisem Land do zu engem gudden Numm verhëllefen.

Ech sinn och iwwerzeegt, datt Dir lech lues a lues am enke Kontakt mat eisen Institutioune mat hirem Funktionnement familiariséiere wäert.

Mir, a besonnesch déi Generatioun, déi Är ass, wëllen lech dobäi ënnerstëtzen, fir datt Lëtzebuerg nach laang esou gutt an der Welt do steet an och weiderhin op seng groussherzoglech Famill kann houfreg sinn.

An deem Sënn wënschen ech lech, léiwe Pränz Guillaume an neien lergroussherzog, am Numm vun der ganzer Chamber, a vun hirem Bureau, dee mech haut hei bei dëser Feierstonn ëmgeët, nëmmen dat Bescht, vill Gléck an Erfolleg bei allem, wat Dir maacht.

Allocution de Monsieur Jean Spautz, président de la Chambre des députés

(Traduction française du discours original en luxembourgeois)

Cérémonie lors de laquelle S.A.R. le Prince Guillaume s'est vu conférer le titre de Grand-Duc Héritier

Palais grand-ducal - 18 décembre 2000

Altesses Royales,

Quelques semaines après l'Avènement au Luxembourg d'un nouveau chef d'Etat, en la personne du Grand-Duc Henri, le temps est venu de conférer le titre de Grand-Duc Héritier à Votre fils aîné, majeur depuis plus d'un an déjà.

Cette cérémonie se base sur la tradition de Votre maison, mais se veut également un symbole pour le peuple luxembourgeois, montrant ainsi que la succession du trône est assurée.

Les festivités qui avaient, début octobre, accompagné l'Avènement au Trône, ont encore une fois démontré combien la monarchie et la famille qui la représente sont populaires dans notre pays. C'est donc avec joie que nous conférons officiellement aujourd'hui, dans ce cadre et en Votre présence, Monseigneur, Madame, et celle de Votre Famille, avec à sa tête le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, au Prince Guillaume le titre de Grand-Duc Héritier, fonction à laquelle il est destiné depuis son plus jeune âge.

Cher Prince Guillaume,

En ce jour de fête pour Vous, Vos parents et grands-parents, Vos frères et sœurs et nous tous également, et tout particulièrement ces jeunes gens avec lesquels Vous avez étudié et joué, sommes fiers de Vous.

Vos parents ont tenu à Vous laisser vivre Votre jeunesse en contact avec d'autres jeunes gens venant de tout le Luxembourg. Vous savez donc pertinemment ce qui se passe autour de Vous et ce que l'on attend de Vous.

L'exemple de Vos grands-parents, dont la présence aujourd'hui en ces lieux nous réjouit, et les conseils de Vos parents Vous ont permis, depuis Votre plus

tendre enfance, de Vous préparer consciencieusement au rôle qui Vous attend. Et depuis que Vous avez atteint l'âge adulte, Vous avez assumé de plus en plus de responsabilités et de charges.

Actuellement, Vous poursuivez Vos études et Vous devrez passer encore quelques années dans les salles de cours. En joignant l'utile à l'agréable et en continuant à prendre Votre rôle public au sérieux, tout comme Vous l'avez fait jusqu'à présent, je n'ai aucune crainte quant à la continuité de notre dynastie. Vous serez confronté, petit à petit, mais certainement, à des charges de plus en plus nombreuses, qui feront prendre une autre tournure à Votre vie.

Vous en avez eu un avant-goût cette année, en automne, lorsque Vous avez accompagné les membres du gouvernement à l'ONU à New York. Tel sera aussi le cas, lorsque, à l'avenir, Vous prendrez de plus en plus de responsabilités à la tête des missions économiques à l'étranger. Vous pourrez y acquérir de nombreuses connaissances et, tout comme Votre père l'a fait avant Vous, défendre l'image de notre pays.

Je suis également convaincu que Vous allez Vous familiariser progressivement, grâce à un contact plus étroit, avec nos institutions et leur fonctionnement.

Nous, et tout particulièrement la génération qui est la Vôtre, voulons Vous assurer de notre soutien, afin que le Luxembourg occupe longtemps encore la position qui est la sienne dans le monde et puisse aussi rester fier de la famille grand-ducale qui le représente.

Dans ce sens, nous Vous souhaitons, Cher Prince Guillaume et nouveau Grand-Duc Héritier, au nom de toute la Chambre des députés et du Bureau, qui en cette heure solennelle est ici représenté, beaucoup de bonheur et de succès dans tout ce que Vous allez entreprendre.

Ried vum Staatsminister Jean-Claude Juncker am Palais Cérémonie lors de laquelle S.A.R. le Prince Guillaume s'est vu conférer le titre de Grand-Duc Héritier Palais grand-ducal - 18 décembre 2000

Altesses Royales,
Dir Dammen an dir Hären,

Dir hutt elo grad, Monseigneur, - als Chef vun Ärem Haus – de Prënz Guillaume als Ierwgroussherzog agesaat. Et ass dat ee wichtegen Akt, ënnersträicht en dach op laang Siicht d'Kontinuitéit un der Spëtzt vun eisem Land. Gutt a richtig ass et dofir, datt Der dës Zeremonie net am enke Familljekreess haalt mee d'ganzt Land dorunner bedeelegt.

Haut trëtt de jonke Prënz Guillaume offiziell an d'Liewe vum Land an, dokumentéiert Hien, datt e bereet ass, dee Wee ze goen, deen en enges Dags op den Troun féiert. Seng Elteren, de Grand-Duc Henri an d'Grande-Duchesse Maria Teresa, kënnen houfreg op Hire Fils sinn well en ass – dierf ech dat esou soen – gutt geroden. Ech weess datt seng Grousselteren, de Grand-Duc Jean an d'Grande-Duchesse Josephine Charlotte, déi ech mat Respekt gréissen, an deenen ech soe wëllt wéi frou mer sinn Se erëm ze gesinn, grad esou houfreg op de Prënz sinn.

Léiwe Prënz Guillaume,

Ech soen lech dat wat ech mengen lech soen ze dierfen net ouni Emotiounen.

Wéini kann ee schon eng Ried fir een halen un deem seng Gebuert ee sech ganz genau erënnere kann. Dir sidd den 11. November 1981 gebuer ginn, ech hunn d'Kanouneschëss héieren wéi ech amgaang war ze Mëtteg z'iessen, Dir waart do an zwou Stonne méi spéit huet d'Chamber d'Diskussioun iwwert de Budget vum Joer 1982 ugefaang.

E puer Deeg no Ärer Gebuert ass eng Foto gemaach ginn, eng schéi Foto. Si weist op engem

Bild an an enger Rei Äer Urgrousmamm, d'Grande-Duchesse Charlotte, Äre Grousspapp, de Grand-Duc Jean, Äre Papp, de Grand-Duc Henri, an lech selwer, de Puppelche vum Dag, de Prënz Guillaume.

Et ass dat eng schéi Foto fir Äer Famill, véier Generatiounen beieneen. Et ass ee schéint Bild fir d'Land: déi déi et spéider am 21. Jorhonnert kucken gesi méi wéi ee Jorhonnert Lëtzebuergesch Dynastie a Lëtzebuergesch Geschicht.

Et ass awer virun allem ee Bild dat Dir sollt als Optrag ëmfannen. Dir stitt an der Nofolleg vu groussen an dichtegen éischte Lëtzebuergesch. Huet lech e Beispiel un hinnen, verspricht eis datt Der et esou gutt maache wäert wéi si, halt de Numm vun Ärem Haus héich an engagéiert lech fir d'Lëtzebuergesch Saach.

Lues a lues wues Der elo an Äer Aufgaben eran, gitt d'Member vum Staatsrot, iwwerhuet Funktiounen fir Wirtschaft a Gesellschaft.

Dir sidd ee jonke Mann, voll Liewensenergie, voll Pläng, vollgepaakt och mat Dreem, mat Hoffnungen a mat Ideeën. Dir sidd an eiser Mëtt grouss ginn, Dir wësst wéi mer sinn an déi déi ech kenne geléiert hunn – et sinn der vill – déi wëssen: Dir sidd e Lëtzebuergesch an en Europäer vun eiser Zäit.

Dir wësst datt der lech während Ärem Studium an duerno op déi hécksten Aufgab am Staat virbreede musst, ech sinn iwwerzecht dass Der dat gutt wäert maachen. Macht et mat deem Eescht deen eist Land a seng Zukunft verdingen. Mee macht et och mat deem Laachen a mat där Freed um Liewen déi lech esou sympathesch maachen. All Guddes Monseigneur a léiwe Guillaume.

Discours de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre

(Traduction française du discours original en luxembourgeois)

Cérémonie lors de laquelle S.A.R. le Prince Guillaume s'est vu conférer le titre de Grand-Duc Héritier

Palais grand-ducal - 18 décembre 2000

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Vous venez à l'instant, Monseigneur, en tant que chef de Votre maison, de conférer au Prince Guillaume le titre de Grand-Duc Héritier. Il s'agit là d'un acte important, car il souligne à long terme la continuité de la dynastie régnante. Il est donc juste que Vous ne limitiez pas cette cérémonie à un cercle familial restreint mais que Vous y fassiez participer tout le pays.

En ce jour, le jeune Prince Guillaume entre officiellement dans la vie du pays et se déclare prêt à s'engager sur la voie qui, un jour, le mènera au trône. Ses parents, le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, peuvent être fiers de leur fils car, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi, il est devenu une personne de qualité. Je sais que ses grands-parents, le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, auxquels je voudrais ici exprimer mes salutations respectueuses et auxquels je voudrais dire également combien nous sommes heureux de les revoir, sont tout aussi fiers du Prince.

Cher Prince Guillaume,

Ce n'est pas sans émotion que je Vous exprime ce que je crois être en droit de Vous dire.

Il n'arrive pas si souvent que l'on puisse adresser un discours à quelqu'un dont on se rappelle encore très bien la naissance. Vous êtes né le 11 novembre 1981, j'ai entendu retentir les coups de canon alors que je déjeunais. Vous veniez de naître et, deux heures plus tard, la Chambre a entamé les discussions sur le budget de l'année 1982.

Une photo fut prise quelques jours après Votre naissance, une belle photo, où figurent côte à côte

Votre arrière-grand-mère, la Grande-Duchesse Charlotte, Votre grand-père, le Grand-Duc Jean, Votre père, le Grand-Duc Henri, et Vous-même, le Prince Guillaume, le bébé à l'honneur.

Il s'agit là d'une belle photo pour Votre famille car elle rassemble quatre générations. Il s'agit là aussi d'une belle image pour le pays: ceux, qui la regarderont plus tard, au XXI^e siècle, y verront une histoire et une dynastie qui remontent à plus d'un siècle, celles du Luxembourg.

Mais, il s'agit surtout d'une image qui devrait symboliser pour Vous une mission. Vous êtes l'héritier des grands souverains luxembourgeois qui ont marqué l'histoire. Suivez-en l'exemple, promettez-nous que Vous allez œuvrer avec le même esprit, défendez le nom de Votre maison et engagez-Vous pour la cause du Luxembourg.

Vous allez désormais prendre Vos responsabilités au fur et à mesure, Vous deviendrez membre du Conseil d'Etat, Vous assumerez des fonctions dans le domaine de l'économie et de la société.

Vous êtes un homme jeune et plein d'énergie, avec de nombreux projets mais aussi des rêves, des espoirs et des idées. Vous avez grandi avec nous, Vous nous connaissez et ceux qui ont pu faire Votre connaissance – et ils sont nombreux – le savent: Vous êtes un Luxembourgeois et un Européen de notre époque.

Vous savez que pendant Vos études, il Vous faudra Vous préparer à assumer la plus haute tâche du pays et je suis convaincu que Vous serez à la hauteur. Faites-le avec sérieux, comme le méritent notre pays et son avenir. Mais faites-le aussi avec ce sourire et cette joie de vivre qui Vous rendent si sympathique. Tous mes meilleurs vœux Monseigneur, Cher Guillaume.

Allocution de Son Altesse Royale le Prince Guillaume

lors de la cérémonie au cours de laquelle le titre de Grand-Duc Héritier lui a été conféré

(Traduction française du discours original en luxembourgeois)

Palais grand-ducal - 18 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président de la Chambre et Monsieur le Ministre d'Etat viennent de souligner, dans leurs chaleureux discours, les grandes responsabilités que j'aurai à assumer au cours des prochaines années.

Vous souhaitez, à juste titre, que je profite de mes études pour me préparer aux responsabilités que je devrai assumer plus tard.

Monsieur le Ministre d'Etat a déclaré que je pourrai désormais intégrer le Conseil d'Etat pour me familiariser avec le travail de nos institutions démocratiques.

Au mois de septembre, j'ai eu le plaisir d'accompagner Monsieur le Ministre d'Etat et Madame le Ministre des Affaires étrangères à l'assemblée plénière de l'ONU. En avril, j'effectuerai mon premier voyage, en Corée, avec le Board of Economic Development, en compagnie de Monsieur le Ministre de l'Economie, et demain, j'accéderai à la fonction de Président de la Fondation

Kräizbiereg: comme vous pouvez le constater, je m'efforce de remplir au mieux ma mission.

Chers parents,

Le titre de Grand-Duc Héritier m'a été conféré aujourd'hui et mon rôle a ainsi été officiellement établi auprès de nos autorités et de nos institutions. Ce titre est la preuve de la grande confiance que vous me témoignez et je vous en remercie. Vous-mêmes, ainsi que mes grands-parents, m'avez montré l'exemple et appris comment œuvrer pour notre pays. Je suis déterminé à suivre cet exemple. Il y a deux mois, vous avez pris la direction du pays. Le Luxembourg tout entier vous accorde son soutien car nos concitoyens savent que vous partagez la vie de chacun d'eux.

Pour conclure, je voudrais vous confirmer, à vous tous, que je ferai de mon mieux pour œuvrer dans l'intérêt de notre pays et de nos concitoyens et pour assurer à tous équité, solidarité et bien-être.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc

à l'occasion des fêtes de fin d'année
Palais grand-ducal - 24 décembre 2000

Léif Matbierger,

D'Joer 2000 war fir meng Elteren, d'Grande-Duchesse a mech e besonnescht Joer. Beim Wiessel un der Spëtz vum Land, den 7. Oktober, hutt dir iech zu ganz vill bedeelegt. D'Grande-Duchesse an ech gesinn doran e Beweis fir aërt Vertrauen, fir dat mir iech e grouse Merci soen. Mir wëllen eist Beschtaachen, fir et ze verdéngen.

Dëst Joer war fir Lëtzebuerg erëm e gutt Joer: Eis Economie ass weider gewuess, eis Staatsfinanze blouwe gesond, d'Zuel vun deenen, déi keng Aarbecht hunn, blouf bei eis am niddregsten, de Liewenstandard ass héich bliwwen.

An der Trounried hun ech op d'Fro, wéi et am 21. Joerhonnert zu Lëtzebuerg weider geet, versicht, eng Äntwert ze ginn. Haut wëll ech just op Tendenz vum weidere Wuessen vun eiser Wirtschaft hiweisen. Noutgedrungen hält doduerch och d'Zuel vun deenen, déi hei schaffen a wunnen, zou.

An deenen nächste Jore mussen mir iwwee Weeër a Mëttel nodenken, fir allen Awunner bei eis am Land d'Gefill vun der Zougehéierechkeet zu enger eenzeger Communautéit ze ginn. Dat ass eng schwéier awer noutwendeg Aufgab, well nëmmen esou geléngt et, de soziale Fridden, deen de Grondsteen vun eisem Wuelstand ass, och nach muer ze erhalen.

D'Schoul spillt hei eng wichteg Roll. Do get ugesat, well si vermëttelt de Kanner vun all Matbierger, niewent eiser Sprooch an dem schoulesche Wëssen, och déi fundamental Wäerter, déi eis Gesellschaft zesammenhalen: Fräiheet, Toleranz, Respekt ee fir deen aneren, Gerechtegkeet, Mënschlechkeet a Solidaritéit.

Mee d'Schoul ass dobäi nët eleng. D'Elteren hun d'Flicht, bei der Erzéiung matzemaachen. Haut, wou Fra a Mann dacks zesammen am Beruff stinn, ass dat

vläicht méi schwéier ginn. Dofir ginn nei Modeller gesicht wéi z.B. geännert Stonnepläng, fir der Famill d'Zäit ze loossen, fir hire Kanner Manéieren, den Ënnerscheid vu Gutt a Béis, an de Sënn vum Deelen ze léieren.

Virun zwou Wochen ass op der Regierungskonferenz zu Nice d'Gebei vun engem gëeenten Europa erëm e Stéck méi wäit fäerdeg gin. Dat ass fir Lëtzebuerg gutt, well mir schwätzen an Europa, als gläichwäertege Member, bei allen Décisioune mat. Zesumme mat eise Partner gewanne mer u Souveränitéit. Fir eis ewéi fir déi aner Länner gëlt et, muer an deem Bond e Gläichgewicht ze fannen tëschent eisen europäesche Verflüchtungen an eiser eegener Identitéit.

An Europa ass d'Ofhängegkeet vun de Memberstaaten ee vun deem aneren am Laaf vun de Joren ëmmer méi grouss ginn. Mee dat gëllt fir all d'Länner op eisem Planéit. Dat weist eleng schon d'Ëmweltproblematik: den Tropebësch geet zréck, de Buedem gëtt degradéiert, d'Drénkwasser gëtt knaps, d'Ozonschicht zerbréckelt. Dëst ass eng bedenklech Entwécklung, déi all Mënschen op der Welt eppes ugeet. Och mir zu Lëtzebuerg mussen eist derzou bäidroen, fir d'Ëmwelt ze schounen an ze erhalen.

Eise Respekt fir d'Ëmwelt ass och e Respekt fir de Mënsch.

Der Grande-Duchesse leien, esou wéi mir, och déi Leit um Häerz, déi am Leed sin. Mee d'Grande-Duchesse wëllt iech dat selwer soen.

Message de S.A.R. la Grande-Duchesse

Léif Matbierger,

Op Hellegowend denken ech mat mengem Mann besonnesch un déi Leit ënner eis, deenen et net esou

gutt geet. Un déi eeler Leit, déi eleng sinn, un déi Krank, un déi Händicapéiert an awer och un d'Kanner. Wann ech mech an der Welt ëmkucken, bedreckt et mech, wann ech gesinn, datt ee Véirel vun de Mënsche manner wéi 30 Frang den Dag fir ze liewen huet, an ech si verdrësslech, wann ech héieren, datt de Gruef tëschent deene Räichsten an deenen Ärmsten op der Welt an de leschte 40 Joer dräimol méi grouss gouf.

Wéi ech mir esou richteg bewosst gouf, wat dat fir eng Ongerechtegkeet wir, war et fir mech eng moralesch Flicht, d'Proposition fir "Ambassadeur de bonne volonté" vun der UNESCO ze ginn, unzehuelen.

Bei där Missioun interesséieren ech mech besonnesch fir d'Kanner, déi ausgenotzt ginn a sech selwer net hëllef kënnen, a fir déi ënnerdréckte Fraen an der Welt. Bei ménger Aarbecht leëen ech d'Hauptgewiicht, esou wéi ech dat heiheim och maachen, op d'Education vun deene Schwaachen. Eng gutt schoulesch Ausbildung fir d'Kanner an och fir d'Frae féiert zu méi Emancipatioun a manner Aarmutt.

Ech géif mech haut den Owend, wann d'Krëschtklacke lauden, mam Grand-Duc freeën,

wann ech wéisst, datt der vill vun iech am nächste Joer – dem Joer vum Benevolat – bei äis an awer och an der Welt, sech fir déi Aarm, déi Schwaach an déi Ënnerdréckt engagéiere géifen. Wa mir dat zesumme fäerdeg bréngen, da kuckt d'Welt mat Respekt op eist klengt Land an et kann ee soen: "Ech hunn eppes fir méng Heemecht gemach".

Dir bréngt elo schons vill Mëttelen u Geld a Fräizäit op, fir d'Affer vu Katastrophen a fir Entwécklungsprojeten. Esou ginn déi all Joer méi grouss Krediter, mat deenen d'Regierung an deenen ärmste Länner op der Welt Infrastrukturen, wéi Schoulen an Spideeler, baut, ofgerënnt. Är Efforten legitiméieren dem Staat säin Engagement.

Je voudrais m'adresser à tous les résidents qui vivent et travaillent dans notre pays, pour leur souhaiter, au nom de la Grande-Duchesse et de nos enfants, un joyeux Noel et une bonne année 2001.

Iech alleguer wënschen ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner, a mat mengen Elteren, a friddleche Krëschttag an e glécklecht neit Joer.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>

31, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 4 / 2000 OCTOBRE > DÉCEMBRE



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg